

Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux

Public Hearing

Audience publique

Commissioner / Commissaire The Honourable / L'honorable Marie-Josée Hogue

VOLUME 39

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at : Tenue à:

Library and Archives Canada Bambrick Room 395 Wellington Street Ottawa, Ontario K1A 0N4

Thursday, October 24, 2024

Bibliothèque et Archives Canada Salle Bambrick 395, rue Wellington Ottawa, Ontario K1A 0N4

Le jeudi 24 octobre 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

https://www.transcription.tc/ (800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel /

Shantona Chaudhury

Procureure en chef de la commission

Commission Counsel /

Avocat(e)s de la commission Erin Dann

Matthew Ferguson

Gordon Cameron

Hubert Forget

Leila Ghahhary

Benjamin Herrera

Howard Krongold

Hannah Lazare

Jean-Philippe MacKay

Kate McGrann

Emily McBain-Ashfield

Hamza Mohamadhossen

Lynda Morgan

Siobhan Morris

Annie-Claude Poirier

Gabriel Poliquin

Natalia Rodriguez

Guillaume Rondeau

Nicolas Saint-Amour

Daniel Sheppard

Maia Tsurumi

Commission Research Council /

Conseil de la recherche de la

commission

Geneviève Cartier

Nomi Claire Lazar

Lori Turnbull

Leah West

Commission Senior Policy Advisors /

Conseillers principaux en politiques de la

commission

Paul Cavalluzzo

Danielle Côté

III Appearances / Comparutions

Commission Staff / Annie Desgagné

Personnel de la commission Casper Donovan

Hélène Laurendeau

Michael Tansey

Ukrainian Canadian Congress Donald Bayne

Jon Doody

Government of Canada Gregory Tzemenakis

Barney Brucker

Office of the Commissioner of Christina Maheux

Canada Elections Luc Boucher

Sébastien Lafrance

Nancy Miles Sujit Nirman

Human Rights Coalition David Matas

Sarah Teich

Russian Canadian Democratic Mark Power

Alliance Guillaume Sirois

Michael Chan John Chapman

Andy Chan

Han Dong Mark Polley

Emily Young

Jeffrey Wang

Michael Chong Gib van Ert

Fraser Harland

IV Appearances / Comparutions

Jenny Kwan Sujit Choudhry

Mani Kakkar

Churchill Society Malliha Wilson

The Pillar Society Daniel Stanton

Democracy Watch Wade Poziomka

Nick Papageorge

Canada's NDP Lucy Watson

Conservative Party of Canada Nando De Luca

Chinese Canadian Concern Group on

The Chinese Communist Party's

Human Rights Violations

Neil Chantler

David Wheaton

Erin O'Toole Thomas W. Jarmyn

Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo Yuen Pau Woo

Sikh Coalition Balpreet Singh

Prabjot Singh

Bloc Québécois Mathieu Desquilbet

Iranian Canadian Congress Dimitri Lascaris

V Table of Content / Table des matières

	PAGE
ROUNDTABLE : ELECTORAL INTEGRITY : POLITICAL FINANCING / TABLE RONDE: INTÉGRITÉ ÉLECTORALE: FINANCEMENT POLITIQUE	1
Panel moderated by/Panel animé par Dr. Lori Turnbull	1
Presentation by/Présentation par Dr. Lisa Young	4
Presentation by/Présentation par Dr. Andrea Lawlor	10
Presentation by/Présentation par Dr. Jessica Davis	16
Presentation by/Présentation par Dr. Michelle Gallant	22
Presentation by/Présentation par Mr. Robin Sears	29
Open discussion/Discussion ouverte	35
Submissions by/Représentation par Mr. Aaron Shull	75
Submissions by/Représentations par Mr. Neil Chantler	80
Submissions by/Représentations par Mr. Fraser Harland	84
Submissions by/Représentations par Ms. Malliha Wilson	89
Submissions by/Représentations par Mr. Nando De Luca	94
Submissions by/Représentations par Mr. Duff Conacher	99
Submissions by/Représentations par Ms. Emily Young	100
Submissions by/Représentations par Mr. Gregory Tzemenakis	103
Submissions by/Représentations par Ms. Sarah Teich	107
Submissions by/Représentations par Mr. Kaveh Sharooz	111
Submissions by/Représentations par Mr. Sujit Choudhry	115
Submissions by/Représentations par Mr. Thomas Jarmyn	119
Submissions by/Représentations par Mr. Sébastien Lafrance	124
Submissions by/Représentations par Mr. Noah Lew	127
Submissions by/Représentations par Mr. Guillaume Sirois	131

VI Table of Content / Table des matières

	PAGE
Submissions by/Représentations par Mr. Prabjot Singh	136
Submissions by/Représentations par Mr. Jon Doody	140

1	Ottawa, Ontario
2	L'audience débute le jeudi 24 octobre 2024 à 9 h 30
3	COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour. Alors, bonjour à
4	tous, et mes excuses pour le léger retard. Un malentendu a
5	fait en sorte qu'on a dû attendre un de nos experts, mais
6	c'est vraiment un malentendu quant à l'heure du début de
7	l'audience.
8	Alors, aujourd'hui, c'est notre dernière
9	table ronde et elle est intitulée : « Intégrité électorale :
10	financement politique », so « Electoral integrity : Political
11	Financing ».
12	Et nous avons cinq experts : Madame Young,
13	Madame Davis, Madame Gallant, Madame Lawlor, and Monsieur
14	laissez-moi juste… je sais que c'est Robin…
15	Votre nom de famille, c'est? Your last name
16	is?
17	M. ROBIN SEARS: Sears.
18	COMMISSAIRE HOGUE: Sears, sorry. I was just
19	not able to read my own écriture.
20	Alors, la table ronde sera animée par la
21	professeure Lori Turnbull qui va nous présenter nos invités.
22	Merci d'être avec nous ce matin.
23	TABLE RONDE: INTÉGRITÉ ÉLECTORALE: FINANCEMENT POLITIQUE:
24	PANEL ANIMÉ PAR DR. LORI TURNBULL:
25	Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup, Madame la
26	Commissaire.
27	Merci à tous et à tous. Je vais vous
28	présenter nos panélistes et je vais vous présenter le sujet

1 brièvement, puis nous commencerons.

Alors, nous avons Lisa Young qui est

professeure à l'Université de Calgary; Jessica Davis qui est

présidente de Insight Threat Intelligence; Michelle Gallant,

professeure à l'Université du Manitoba; Andrea Lawlor,

professeure agrégée de l'Université McMaster; et, Robin Sears

est membre de l'Institut Broadbent, ancien conseiller en

communications, marketing, et affaires publiques.

Merci à tous et à toutes d'être ici pour partager votre expertise.

La Loi électorale du Canada limite le montant des contributions annuelles aux partis politiques, aux candidats, aux candidats à la direction et à l'investiture, et aux associations de circonscription.

En outre, les montants que les acteurs politiques, y compris les tiers, peuvent dépenser avant et pendant les campagnes électorales sont limités. Les tierces parties, c'est-à-dire les personnes et les organisations ou les groupes qui cherchent à participer au débat électoral et à l'influencer, mais qui ne se présentent pas eux-mêmes aux élections, sont tenues par la loi de tenir des comptes bancaires distincts pour leurs dépenses électorales afin que les dépenses et les contributions électorales puissent être plus facilement suivies et examinées. Les acteurs politiques doivent soumettre à Élections Canada des rapports décrivant leurs dépenses ainsi que les dons reçus.

Ces règles, y compris les limites spécifiques imposées aux contributions et aux dépenses, sont toutes

inscrites dans la loi et appliquées par la commissaire aux
 élections fédérales.

Les règles de financement politique ont considérablement évolué au fil des ans dans le but d'accroitre la transparence et l'équité de la compétition électorale. Seuls les citoyens canadiens et les résidents permanents sont autorisés à faire des dons aux campagnes politiques. Les contributions des sociétés, des syndicats, des organisations et des entités étrangères sont interdites par la loi. Les contributions financières ont été reconnues comme une forme importante d'expression politique dans le débat public et dans la jurisprudence sur la règlementation des tiers.

Les limites imposées aux contributions financières visent à garantir des conditions de concurrence équitable entre les candidats de sorte que les messages politiques concurrents puissent être entendus sans que certaines campagnes soient effectivement noyées par d'autres qui bénéficient d'un soutien financier plus important. Bien que la loi interdise les dons provenant d'entités étrangères, il peut s'avérer difficile de suivre la trace de l'argent avec précision.

Voilà les sujets que nous allons aborder aujourd'hui dans nos conversations. Nous avons un ordre de fonctionnement prévu à l'avance. On a eu des conversations aussi à l'avance.

Alors, je vais demander à la professeure Young de commencer, s'il vous plait.

--- PRÉSENTATION PAR Dre LISA YOUNG:

2 L'INTERPRÈTE: Le micro n'est pour l'instant 3 pas allumé. Voilà.

Dre LISA YOUNG: Merci pour cette invitation aujourd'hui. J'espère que je pourrai aider la Commission en vous donnant un contexte par rapport aux règles canadiennes gouvernant les contributions financières aux partis et aux candidats, et je vais aussi parler des compromis qui existent. Je vais limiter mes remarques aujourd'hui au domaine de ces contributions pour les partis politiques enregistrés et leurs entités et leurs candidats, et mes collèques pourront discuter du rôle des tierces parties.

Je veux débuter aujourd'hui en vous parlant de l'importance de la confiance du public envers l'intégrité du processus électoral. Il y a plus de 30 ans, la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, soit la Commission Lortie a entrepris l'évaluation la plus exhaustive du processus électoral canadien et de la Loi sur le financement des partis.

Son rapport a souligné l'importance de la confiance du public envers l'intégrité du processus électoral. C'est l'un des principaux objectifs de la loi électorale. Il s'agissait vraiment de souligner le fait que la confiance du public est améliorée lorsque le public perçoit que les donateurs ne peuvent pas exercer une influence indue sur les élus.

L'influence indue peut prendre toutes sortes de formes. Sa forme la plus directe peut impliquer un

quiproquo, une compensation où les contributions politiques sont récompensées par des avantages directs, par exemple nominations gouvernementales, octrois de contrats ou décisions de politiques qui ont un avantage ou un bénéfice direct pour le donateur.

Une autre forme plus indirecte d'influence indue peut se produire lorsqu'un donateur ou une catégorie de donateurs peut influencer les résultats de politiques publiques, par exemple qui leur permettrait d'exercer une influence politique générale plus grande que les nondonateurs.

Si on met l'influence indue dans le contexte des interventions étrangères, on peut imaginer que des intérêts étrangers pourraient essayer d'acheminer des fonds vers des partis ou des candidats, soit pour en tirer un bénéfice direct, c'est-à-dire une compensation, ou soit pour influencer la politique dans une direction particulière. Des intérêts étrangers pourraient souhaiter que le soutien financier d'un candidat par la loyauté de cet élu plus tard dans l'avenir. Tout cela, bien sûr, présume que l'argent étranger peut être acheminé vers les partis ou les candidats canadiens.

Ce qui m'amène à une explication des règles qui gouvernent les contributions aux partis et aux candidats au niveau fédéral au Canada. Trois outils politiques visent à limiter le risque d'influence indue.

Tout d'abord, la transparence qui demande que les partis et les candidats divulguent le nom des donateurs

et les montants des dons. Entre 1974 et 2003, le régime de finance politique était presque entièrement basé sur la transparence pour prévenir l'influence indue.

Le deuxième outil politique est ce qu'on appelle les limites sur les sources des dons. Depuis 1993, les contributions des sources étrangères sont interdites, et depuis 2003, les contributions provenant de sociétés, de syndicats ou d'organisations ont été interdites. Ce ne sont donc que les citoyens et les résidents permanents qui peuvent contribuer.

Le troisième outil de politique vise à limiter le montant des contributions. Des limites plus basses des contributions visent à limiter les risques selon lesquels un donateur pourrait s'attendre à un avantage en échange de leurs contributions.

Le montant maximum actuel des contributions et de 1 725 \$ pour un parti inscrit; même montant pour les dons pour des associations de circonscription ou un candidat.

Si on examine les règles fédérales en les comparant, deux choses peuvent être exprimées. Tout d'abord, le Canada a des règles beaucoup plus exhaustives gouvernant les contributions aux partis politiques et aux candidats. Le régime législatif couvre les contributions aux courses à l'investiture par des élections et inclut les courses à la direction. Parallèlement, selon les données recueillies par International IDEA, trois quarts des démocraties n'ont pas ce genre de limites sur la taille et la source des contributions.

27

28

Deuxièmement, le niveau des limites des 1 contributions au Canada est assez faible. Les limites 2 3 fédérales sont beaucoup plus basses que les limites que l'on trouve dans beaucoup de provinces canadiennes ainsi que dans 4 d'autres démocraties. 5 6 Ceci dit, les règles dans la province du Québec offrent une approche tout à fait différente 7 établissant la contribution maximum à seulement 100 \$ et 8 offrant de généreux financements publics aux partis entre les 9 élections. Si on se dirige dans cette direction, nous 10 pourrions donc réduire les demandes d'argent de la part des 11 partis et il serait donc très difficile pour une entité 12 13 étrangère de coordonner des contributions. 14 Si on examine la littérature américaine sur 15 l'argent en politique, on voit que certains chercheurs aux États-Unis ont décrit ce qu'ils appellent « la théorie 16 hydraulique » de l'argent en politique. En gros, ils disent 17 que tout comme l'eau trouve son chemin en contournant les 18 19 obstacles, des donateurs motivés s'assureront que l'argent trouvera son chemin et contournera les obstacles 20 21 règlementaires. 22 Ce point de vue nous rappelle que des intérêts déterminés étrangers ou intérieurs pourraient 23 orchestrer une campagne de dons visant à influencer le 24 bénéficiaire. Lorsque des mécanismes d'évasion des limites... 25

s'appelle donc « le regroupement des dons », ce qui permet à un organisateur d'envoyer plusieurs chèques à un candidat ou

l'un des mécanismes d'évasion des limites de contribution

1 à un parti.

Un deuxième mécanisme qui pourrait être utilisé parallèlement à ce regroupement de dons, c'est d'acheminer des fonds par des intermédiaires vers les donateurs. Par exemple, des bonis à la haute direction ou alors de l'argent transmis à des citoyens ou à des résidents permanents qui reçoivent des ordres comme sur la façon de faire leurs dons.

Ce deuxième mécanisme est illégal en vertu de la Loi électorale du Canada, mais difficile à détecter. Dans le contexte des contributions par les entreprises, le mécanisme proposé serait de demander aux donateurs de divulguer le nom de leur employeur. Aucune mesure semblable n'est disponible lorsqu'il s'agit d'argent provenant de sources étrangères.

L'une des principales questions qui nous est posée aujourd'hui, c'est : est-ce que les règles actuelles sont appropriées? Si un acteur étranger tente d'exercer une influence à l'aide de moyens financiers, des dons aux partis politiques, cela demanderait à ce que cet acteur étranger viole la loi et influence, incite les Canadiens, des citoyens ou les résidents permanents à violer la loi. De ce point de vue, oui, nos règles sont adéquates.

Est-ce qu'il y a des mesures additionnelles qui permettraient d'améliorer la capacité de détecter ou de contrer cela? Question peut-être un peu plus importante. Si on adopte un régime semblable à celui du Québec avec des contributions plus limitées et un financement étatique, il

1	serait plus difficile d'acheminer des fonds à des candidats
2	ou à des partis avec des montants qui seraient suffisamment
3	pour exercer une influence.
4	Deuxièmement, certains partis politiques
5	enregistrés sur leur site web demandent que les donateurs

enregistrés sur leur site web demandent que les donateurs confirment leur admissibilité à faire des dons. Une telle pratique pourrait avoir des impacts sur les individus qui seraient utilisés comme intermédiaires.

Troisièmement, augmenter les pénalités en cas de violation de la loi — les amendes à l'heure actuelle sont de 1 500 \$ pour les individus et 5 000 \$ pour les entités — pourrait être efficace particulièrement si combiné avec une démarche plus robuste de mise en application de la loi et des avertissements plus explicites aux donateurs et aux entités.

Quatrièmement, une approche plus active à l'application de la loi mise en place par la commissaire aux élections au Canada. Cela pourrait décourager ce genre de pratiques.

Et finalement, demander à Élections Canada de faire des publicités indiquant que l'acheminent de fonds est illégal.

Maintenant, est-ce que de telles mesures sont nécessaires? Difficile à répondre en l'absence d'informations sur l'importance de ces activités, leur prévalence. Comme les autres Canadiens, je ne sais pas du tout ce qu'ont découvert les agences de sécurité nationale, ce qui ne me permet pas de poser un jugement sur la validité de telles mesures.

Ce que je peux dire par contre, c'est de vous

1	parler des contreparties inhérentes dans les mesures dont je
2	vous ai parlé.
3	Par exemple, si on adopte un système
4	semblable à celui du Québec, on pourrait peut-être réduire
5	l'influence indue, mais ainsi les partis devraient davantage
6	se fier à des fonds publics. Certaines recherches indiquent
7	que cela pourrait éroder le lien entre les partis et la
8	société civile. L'équilibre est vraiment important ici.
9	Deuxièmement, une mise en application plus
10	proactive de la loi et des avertissements publics pourraient
11	si l'on cible des communautés particulières, être efficaces,
12	mais de telles mesures risquent de stigmatiser des activités
13	politiques légitimes dans des communautés racialisées.
14	Ainsi, on risque d'éroder les droits
15	démocratiques de certains Canadiens. Cela est une
16	contrepartie à laquelle il faut réfléchir sérieusement.
17	Merci beaucoup de m'avoir accordé la parole
18	ce matin et je me ferai un plaisir de répondre à vos
19	questions.
20	COMMISSAIRE HOGUE: Merci.
21	Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup,
22	Professeure Young.
23	Professeure Lawlor, s'il vous plait?
24	PRÉSENTATION PAR Dre ANDREA LAWLOR:
25	Dre ANDREA LAWLOR: Bonjour. Je suis Andrea
26	Lawlor, professeure agréée à l'Université McMaster.
27	J'aimerais vous parler du rôle des tierces
28	parties dans les élections fédérales au Canada.

Les tierces parties, c'est-à-dire des individus, des sociétés, des syndicats et des groupes d'intérêts, jouent un rôle secondaire mais vital lorsqu'il s'agit de l'environnement d'informations lors des élections fédérales. Ces acteurs sont différents des partis politiques inscrits des candidats parce qu'ils ne demandent pas de sièges au Parlement. Cependant, ils exercent différentes activités de pression et d'intérêts.

Leurs interventions peuvent être ciblées au niveau national ou au niveau des circonscriptions et la loi promulguée au début de 2003 limitait et ensuite interdisait les contributions politiques de la part de ces organisations, contributions directes vers les partis est les candidats.

Cela signifie que la publicité par les tiers est la principale façon pour ces organisations d'avoir une incidence sur les campagnes électorales. La participation de tierces parties historiquement a été considérée par la lentille de l'équité et de la justice. Beaucoup de pays, dont le Canada, ont identifié cela comme une possibilité d'ingérence étrangère.

La question des tierces... des dépenses par les tierces parties au Canada a attiré beaucoup d'attention après l'élection de 1988. Pendant cette élection, les tierces parties ont dépensé plus de 4,7 millions sur la publicité, une somme importante qui représentait près de 40 % des dépenses des trois principaux partis politiques. L'effet de cette dépense sur la politique partisane a soulevé des préoccupations par rapport à l'intégrité de la publicité

politique et le rôle des organisations, autres que les partis
inscrits, sur les résultats.

Le gouvernement s'est penché sur ces préoccupations en mettant en place la Commission royale (sic) dont la professeure Young nous a parlé, et cela a mené à l'approche égalitaire quant à la participation des tierces parties aux élections, concept qui a été revu par un panel un peu plus tôt. Ce point de vue en gros soutient que les limites de dépenses préservent l'équité et l'égalité entre les acteurs politiques, que les partis politiques sont les principaux participants aux élections, et que les tierces parties jouent un rôle important, mais ultimement, un rôle subordonné.

Finalement, trouver l'équilibre entre la libre expression et la juste participation permet d'égaliser les chances entre les participants. Cela est un objectif de politique utile.

Ensuite, la Loi électorale du Canada, donc, et les lois de modernisation des élections portent sur les limites de la contribution et les obligations liées aux tierces parties. Elles contiennent aussi des mécanismes pour la mise en application de ces lois.

La Loi porte sur la règlementation de trois types d'activités : la publicité électorale, ce que l'on décrit comme étant des activités partisanes, et le sondage électoral. Au fil du temps, le nombre de tierces parties qui ont participé aux élections fédérales a augmenté de 47 en 2004 à 122 en 2019, pour diminuer à un peu plus de 90 lors

des élections fédérales de 2001. Au total, ces groupes ont dépensé près de 7 millions de dollars. Bien que ce soit un montant important, cela représente moins de 10 % des dépenses des principaux partis politiques.

Les limites de dépenses sont établies à un peu plus de 500 000 \$ nationalement pour la période électorale avec un maximum de 4 500 par circonscription. La période préélectorale est également règlementée depuis 2018 avec des limites établies aux contributions. Les contributions étrangères sont interdites, mais il n'y a pas de limite quant au nombre ou aux contributions qui peuvent être effectuées par des donateurs au pays.

Les tierces parties qui dépassent 500 \$ en dépenses doivent s'inscrire à Élections Canada, doivent nommer des agents financiers et des auditeurs, et doivent soumettre des rapports financiers détaillés. Ces divulgations visent à fournir la transparence, particulièrement en ce qui concerne l'origine des dons. La Loi électorale empêche les tierces parties d'utiliser... de faire appel à des activités partisanes pour la publicité électorale ou pour un sondage électoral si la source des fonds est une entité étrangère. Une tierce partie enregistrée doit prouver que tout fonds utilisé dans leur campagne provienne de sources intérieures, nationales, et toute tentative de contourner cette règle fait l'objet de pénalités.

On a changé notre vision par rapport à l'ingérence étrangère, et ça, ça peut affecter les parties tierces, surtout s'il y a des sources étrangères qui essayent

1 de financer à travers des intermédiaires canadiens.

Les médias numériques ont fait en sorte qu'il y a davantage de risques, car les acteurs étrangers peuvent influencer indirectement avec les plateformes en ligne en jouant un rôle, comme les parties tierces, sans s'inscrire. Le cadre juridique du Canada empêche les tierces parties d'accepter des contributions étrangères, mais théoriquement, on peut avoir des arrangements financiers complexes, surtout dans le monde numérique. Les rapports des tierces parties à Élections Canada, maintenant de façon intérimaire et de façon optimale, incluent l'information sur les contributeurs et les tierces parties.

Le cadre actuel est solide. Toutefois, c'est toujours exposé à un certain risque, et ce qui peut inclure l'utilisation des fonds d'une tierce partie. Les tierces parties sont permises avec la loi d'utiliser leurs propres fonds pour faire des contributions pour les élections. La fongibilité de l'argent fait en sorte que c'est difficile sinon impossible de savoir si ces fonds de l'organisation contiennent des dons de provenance étrangère. Les organisations ne sont peut-être... tierces parties ne sont pas règlementées par rapport à leurs contributions pour les concours au leadership, les courses au leadership et pour l'investiture.

Toute influence étrangère peut affecter le vote. Les parties tierces peuvent participer normalement, ce n'est pas forcément une mauvaise chose, mais si un choix... il faut un équilibre pour atténuer la menace d'ingérence

1 étrangère.

Les rapports intérimaires doivent être déposés 30 jours par les tierces parties, 30 jours avant l'élection, et ça, ça donne la possibilité pour que des dons puissent être faits et que ce ne soit pas transparent pour l'électorat. Mais là, il faut trouver un équilibre entre le fardeau administratif et la transparence.

Pour tenir compte de ces préoccupations, le gouvernement a utilisé C-65 pour règlementer les tierces parties qui cherchent à améliorer le système, et je peux vous en parler plus pendant la période de questions. C-65, c'est une bonne mesure et ça peut aider pour contrer l'ingérence étrangère. Les concours au leadership et à l'investiture pourraient suivre les mêmes règles pour les dons pour des tierces parties avec les mêmes limites restrictives comme pour les partis et les candidats. Ça, ça veut dire qu'il faut une transparence sur les rapports en avance des dates de sélection et pour aussi avoir un calendrier plus serré pour le remboursement des prêts.

Les tierces parties doivent divulguer tous les donateurs avant la fin de la campagne pour empêcher des dons de dernière minute qui pourraient avoir des provenances étrangères, non détectées avant la campagne. Ce serait une mesure de transparence qui pourrait aider les électeurs pour évaluer le rôle des tierces parties dans les élections.

On peut considérer si c'est utile de plafonner les contributions, et l'utilisation de ses propres fonds pourrait être changée pour être des contributions

1	proportionnelles pour un intermediaire pour le soutien.
2	Le commissaire aux élections du Canada peut
3	avoir davantage de pouvoir d'enquête pour enlever du contenu
4	en ligne ou pour poursuivre des cas où il y a de l'ingérence
5	étrangère.
6	Et il y a Élections Canada et le commissaire,
7	c'est un élément important pour contre l'ingérence étrangère.
8	Avant de conclure, il faut considérer les
9	finances d'une campagne pour empêcher l'ingérence étrangère
10	dans les élections canadiennes, mais je pense que c'est
11	important de réfléchir avec prudence par rapport aux dépenses
12	pour les parties tierces. Le discours, la liberté de parole,
13	c'est essentiel au système démocratique avec expression
14	politique qui est à la base d'un système démocratique.
15	L'argent, ce n'est pas le discours, mais
16	exclure les tierces parties des campagnes peut faire plus de
17	mal que de bien et à moins de complètement refaire le régime
18	de financement. Les tierces parties sont hétérogènes et bien
19	des parties tierces, ce sont des participants peu importants
20	et de les enlever du processus électoral pourrait empêcher
21	d'avoir une qualité pour la démocratie.
22	Merci.
23	COMMISSAIRE HOGUE: Merci.
24	Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup.
25	Nous allons passer maintenant à Jessica
26	Davis.
27	PRÉSENTATION PAR Dre JESSICA DAVIS:
28	Dre JESSICA DAVIS: Merci beaucoup.

Alors, il faut de l'argent pour l'ingérence étrangère. Ça prend de l'argent pour créer des réseaux de désinformation, pour payer les influenceurs et pour faire propager les messages, et pour avoir des activités de répression transnationale, que ce soit par des salaires ou autres. Ça prend de l'argent pour acheter des votes, financer des candidats et des partis, puis soutenir les votes pour avoir un message particulier.

Le financement a été un élément négligé dans les enquêtes et la recherche sur l'ingérence étrangère et c'est assez nouveau par rapport au financement de l'ingérence étrangère.

Aujourd'hui, je vais vous parler d'exemples internationaux de ce genre de financement qui va refléter ce que la Commission a entendu et je vais donner des exemples communs de comment l'argent permet à l'ingérence étrangère.

Et il faut discuter des forces et des vulnérabilités du Canada par rapport à la règlementation, la capacité et la législation. Et bien qu'il y ait des améliorations possibles par rapport à la législation, je pense que la majorité du travail que le Canada doit faire pour exploiter l'intelligence financière pour l'enquête...

l'ingérence étrangère, ce sont les enquêtes, les ressources, et la volonté politique.

Il faut améliorer notre capacité de détecter ces financements. Ça s'applique à FINTRAC, mais aussi pour les services des forces de l'ordre qui sont responsables pour les enquêtes. Il faut comprendre et explorer l'intelligence

1	financière dans l'espace étranger.
2	Alors, les États utilisent différentes
3	méthodes pour s'ingérer dans les politiques d'autres pays,
4	des dizaines de pays ont été affectés par ce genre
5	d'ingérence étrangère et il y a différentes formes.
6	Tout d'abord, il y a le financement des
7	partis politiques et des candidats. Des acteurs financiers
8	peuvent soutenir ces candidats et les partis alignés avec
9	leurs intérêts. Ça peut être des donations, des prêts, ou
10	d'autres types de transactions.
11	Les gouvernements étrangers ont aussi mis de
12	l'argent pour soutenir des campagnes politiques spécifiques,
13	et ça, ça peut donner un avantage aux récipiendaires qui va
14	créer une distorsion dans le processus électoral et miner les
15	concurrences justes.
16	Les acteurs étrangers peuvent cibler
17	l'électorat pour décourager les votes pour leur offrir <non< th=""></non<>
18	interprété> certains cadeaux. L'achat du vote qui fait en
19	sorte qu'il faut offrir des cadeaux en échange de votes.
20	On peut aussi essayer d'influencer les
21	communautés des diasporas, et ça, ça veut dire mobiliser le
22	soutien pour certains candidats, des contributions directes
23	ou bien l'intimidation de l'électeur.
24	Et finalement, les acteurs étatiques vont
25	propager la désinformation et la mésinformation pendant les
26	périodes électorales et aussi en tout temps pour il y a des
27	l'amplification de certains messages et parfois ils font ils

payent pour les publicités, pour le journalisme, et pour

payer des entrevues pour promouvoir leurs activités. 1 Ces activités, c'est important de les 2 comprendre, mais certaines transactions sont sous-jacentes. 3 Tout d'abord, il y a les paiements en liquide, des transferts 4 de cryptodevises, et aussi des transferts ou des transferts 5 6 directement dans les comptes en banque, et aussi les tierces parties, des intermédiaires et certains groupes de crime 7 organisé, des compagnies-écrans, des entreprises étatiques et 8 des ambassades. 9 Et on peut voir des cadeaux pour compenser 10 des... et il y a aussi des dons en espèces. Ça peut être le 11 paiement de frais... et ça peut être aussi... des subventions 12 13 pour le transport pour assurer que les électeurs arrivent à 14 voter. Et tout ça, ça peut faire partie de 15 16 l'ingérence étrangère. Les acteurs étatiques utilisent aussi des 17 intermédiaires, des amis, des membres des familles pour 18 19 envoyer des fonds pour soutenir un candidat ou un parti, pour essayer de cacher leur rôle dans cette activité. Dans 20 certains cas, les institutions financières peuvent être 21 22 utilisées pour faire les transferts de fonds. Et enfin, les États peuvent aussi mettre des 23 pressions pour donner de l'argent à des candidats 24 25 particuliers. Alors, ce qu'on peut faire, bien des 26 activités dont on a discuté sont déjà illégales en vertu de 27 la loi canadienne, donc je ne pense pas qu'il faut des 28

changements législatifs importants, surtout quand ce n'est
pas clair que nos services de forces de l'ordre et de
sécurité utilisent tous les outils qu'ils ont. On l'a entendu
hier, je suis d'accord avec ce qui a été exprimé hier.

Je pense que c'est important maintenant de comprendre cette activité, et FINTRAC peut jouer un rôle avec les pouvoirs qu'ils ont.

Alors, ce que je voudrais vous indiquer que des... il faut des exigences à l'heure actuelle des personnes exposées, que ce soit des ministres, des sous-ministres, des... ceux qui travaillent dans les organisations ont déjà une surveillance accrue. Étendre les obligations pour ce qui est des rapports pourrait aider pour détecter ou perturber le financement de l'ingérence étrangère.

Donc, tout d'abord, il faut être davantage proactif. Pour l'instant, il n'y a pas d'obligations pour une institution financière d'avoir des façons de faire en place, et ça, c'est dans les mises à jour et dans les rapports. Que les banques et d'autres entités doivent identifier qui parmi leurs clients sont des personnes exposées politiquement pourrait aider pour détecter des activités suspectes.

Et ces rapports améliorés pourraient s'appliquer aux membres dans les familles et des associés aux personnes qui sont déjà exposées politiquement, et ça, ça existe déjà dans la législation. Et ces rapports sur les personnes exposées, ça s'applique seulement quand elles sont élues, mais nous savons que ça se passe aussi pendant la période électorale et il peut y avoir des modifications pour

qu'il y ait davantage de surveillance des candidats avant les élections.

FINTRAC peut aussi travailler avec les alliés pour avoir des rapports pour détecter l'ingérence étrangère qui cible des Canadiens.

Et enfin, peut-être pour un petit changement à la législation actuelle, il s'agit de permettre aux institutions financières de rapporter les personnes qui sont exposées au-delà du blanchiment d'argent, et ça, c'est la portée actuelle.

La question ici, c'est que le financement par ingérence étrangère, ça ne va pas forcément être comme le financement des terroristes ou le blanchiment d'argent, ça veut dire qu'il y a des seuils pour l'exposé. Si nous pouvons inclure l'ingérence étrangère, ça pourrait améliorer leur capacité de le faire. Il y a des précédents. Dernièrement, nous avons inclus des sanctions au Canada.

Donc, ça, ce sont des choses qui peuvent être faites pour améliorer la détection du financement étranger. Et je voudrais conclure en reprenant ce qui s'est déjà dit dans différents panels, surtout hier, par rapport aux fins davantage de financement, de personnel pour les services de renseignement. Il faut aussi un partage d'informations, surtout avec l'accent sur le financement. Il y a bien des pays qui sont ciblés et on pourrait mieux partager cette information.

Les acteurs menaçants utilisent des méthodes semblables dans différents pays, donc comprendre les méthodes

dans un pays, ça peut aider pour un autre pays.
C'est important aussi d'utiliser notre loi
sur les sanctions sur ces acteurs menaçants qui sont des
acteurs dans cet espace.
Et mon dernier commentaire, ce serait inclure
le financement dans l'idée de boites à outils pour
l'ingérence étrangère. C'est une question complexe où les
enquêteurs doivent naviguer avec différentes législations,
donc avoir une boite à outils claire par rapport à toutes les
exigences pour ce qui est des rapports, ça va aider pour que
les enquêteurs aient tous les outils nécessaires.
De mon point de vue, il s'agit des enquêteurs
et d'autres personnes qui doivent prendre des décisions dans
cet espace pour déterminer ce qui est va donner le meilleur
det espace pour determiner de qui estem va donner le merrieur
succès. Ça ne va pas forcément être une arrestation ou une
succès. Ça ne va pas forcément être une arrestation ou une
succès. Ça ne va pas forcément être une arrestation ou une poursuite, ça peut être des mises en accusation, ça peut être
succès. Ça ne va pas forcément être une arrestation ou une poursuite, ça peut être des mises en accusation, ça peut être de l'information publique. Il y a bien des outils, et ça, il
succès. Ça ne va pas forcément être une arrestation ou une poursuite, ça peut être des mises en accusation, ça peut être de l'information publique. Il y a bien des outils, et ça, il faut que les enquêteurs puissent aller de l'avant.
succès. Ça ne va pas forcément être une arrestation ou une poursuite, ça peut être des mises en accusation, ça peut être de l'information publique. Il y a bien des outils, et ça, il faut que les enquêteurs puissent aller de l'avant. Merci.
succès. Ça ne va pas forcément être une arrestation ou une poursuite, ça peut être des mises en accusation, ça peut être de l'information publique. Il y a bien des outils, et ça, il faut que les enquêteurs puissent aller de l'avant. Merci. Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup.
succès. Ça ne va pas forcément être une arrestation ou une poursuite, ça peut être des mises en accusation, ça peut être de l'information publique. Il y a bien des outils, et ça, il faut que les enquêteurs puissent aller de l'avant. Merci. Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup. Professeure Gallant?
succès. Ça ne va pas forcément être une arrestation ou une poursuite, ça peut être des mises en accusation, ça peut être de l'information publique. Il y a bien des outils, et ça, il faut que les enquêteurs puissent aller de l'avant. Merci. Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup. Professeure Gallant? PRÉSENTATION PAR Dre MICHELLE GALLANT:
succès. Ça ne va pas forcément être une arrestation ou une poursuite, ça peut être des mises en accusation, ça peut être de l'information publique. Il y a bien des outils, et ça, il faut que les enquêteurs puissent aller de l'avant. Merci. Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup. Professeure Gallant? PRÉSENTATION PAR Dre MICHELLE GALLANT: Dre MICHELLE GALLANT: Merci beaucoup. Merci à
succès. Ça ne va pas forcément être une arrestation ou une poursuite, ça peut être des mises en accusation, ça peut être de l'information publique. Il y a bien des outils, et ça, il faut que les enquêteurs puissent aller de l'avant. Merci. Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup. Professeure Gallant? PRÉSENTATION PAR Dre MICHELLE GALLANT: Dre MICHELLE GALLANT: Merci beaucoup. Merci à la Commission pour l'invitation et merci à l'équipe de

Si j'ai une expertise, il s'agit de

transparence financière et c'est là, comme ma collègue

Dre Davis, je vais mettre l'accent sur l'ingérence étrangère

et le financement de cette ingérence.

Et tout ce qui est perturbé, les dimensions financières de l'ingérence étrangère, c'est un grand défi.

Oui, le financement, c'est un outil, c'est utilisé pour financer les campagnes des médias sociaux, pour la corruption ou pour donner des incitatifs, mais même si vous pensez à la période électorale, l'idée qu'on va pouvoir faire le suivi et détecter ces fonds, eh bien, ce serait extrêmement difficile. Alors, pour parler de transparence, surtout quand il s'agit de transparence financière, je dirais que c'est au mieux un antidote partial.

Alors, je vais vous parler un petit peu de la transparence financière. L'idée de cibler l'argent, c'est devenu la méthodologie dernièrement pour tenir compte de phénomènes tels les crimes financiers, telles la corruption internationale, l'évasion fiscale, ou pour travailler... pour contrer le crime organisé, et même dans le contexte de la guerre, et ça marque la reconnaissance que c'est l'argent qui anime l'activité, et c'est bon pour les bonnes choses et pour ce qui est mauvais aussi.

Donc, mettre l'accent sur l'argent, ça reconnait que ça donne la vie à ces activités. Donc, cibler l'argent ou tout flux financier, il faut être capable de détecter, de voir l'argent historiquement, et même maintenant. Les activités financières, c'est souvent caché de façon intentionnelle souvent, mais surtout quand c'est pour

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

cacher ceux qui créent les actions et aussi pour les 1 récipiendaires de l'argent sale. 2 3 L'activité clandestine financière, ç'a souvent été sous-jacent aux actions d'État. C'est difficile 4 de trouver une activité clandestine par un État qui n'est pas 5 aidé par des institutions qui... au sein d'instances ou un 6 intermédiaire financier qui permettent un financement de 7 passer à ces endroits avec cette activité clandestine. 8 Depuis 30 ans, peut-être même 40 ou 50 ans, 9 nous avons essayé de bâtir une visibilité pour faire en sorte 10 que l'activité financière soit moins opaque avec des lois 11 contre le blanchiment d'argent, pour les rapports financiers, 12 13 pour les règles de discussion. Nous avons aussi des 14 protections pour ceux qui signalent et aussi pour les banques, savoir... connaitre vos clients. Ça ne suffit pas de 15 dire « je m'appelle Michelle », il faut le noter. Il faut 16

dire « je m'appelle Michelle », il faut le noter. Il faut être capable d'identifier la personne. Plusieurs étapes, donc pour connaitre les clients, et ça, ça fait partie de l'amélioration de la visibilité financière, donc identifier les acteurs et aussi aider et essayer d'identifier tout ce financement qui va aider pour ces activités malicieuses.

Et je dois dire, dans le discours international, la réputation du Canada n'est pas vraiment très bonne. En tant que pays, nous avons une réputation pour être un endroit qui attire l'argent <non interprété>... peut-être que... je voulais donc situer le contexte pour le Canada.

Donc, comme quel est le lien avec l'ingérence étrangère et le financement? Eh bien, la finance est utilisée

3

4

5

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

pour faire l'ingérence étrangère. La loi canadienne a des 1 régimes qui interdisent des entités étrangères ou font des restrictions, et c'est utilisé pendant les élections et avant les périodes d'élection. On permet (sic) la publicité, on permet (sic) toutes sortes d'activités et on s'en remet aux 6 fonds provenant de l'étranger.

> Et il est question de cette capacité pour savoir que les fonds proviennent d'un État étranger ou encore que les fonds ont une origine étrangère, d'où vient l'idée justement de la transparence. Et ces choses-là deviennent très difficiles à cerner, à identifier.

> Donc, aujourd'hui, je veux me concentrer sur les entreprises surtout. L'un des instruments, et on le sait, pour justement camoufler les ressources, pour établir une distinction entre l'identité, si vous voulez, il y a des gens qui contrôlent une activité, des marionnettistes, et l'outil c'est justement la structure corporative. Et dans le domaine, on voit, donc, la structure d'une société, et ce qu'on constate, c'est qu'il y a une longue ligne d'entreprises, il y a des couches successives, la propriété se succède, et il y a toutes sortes de pays où ces entreprises sont enregistrées.

> Par exemple, on le constate sur le plan international quand il est question de réseaux périphériques, donc on fait du morcèlement en ce qui concerne les acteurs qui s'en remettent de plus en plus à la structure corporative. Donc, on retrouve cela dans tous les contextes.

Et deuxièmement, les entreprises sont mises en place en quelques minutes. Il y a de la documentation, on marionnettistes.

dépose, on remplit une formule et on ressuscite une
entreprise qui était sur une tablette, donc là on la réanime
et on change son objectif selon ce qu'on veut atteindre.

C'est très facile de changer les structures corporatives. Et
souvent, on s'en sert pour transférer l'argent d'un pays à
l'autre, que ce soit le Canada ou ailleurs, pour justement
cacher l'identité des acteurs étrangers qui sont les

Et ce que je voulais mettre en lumière ici, c'est que quand on veut plus de transparence, et c'est peut- être la raison pour laquelle la réputation du Canada n'est pas parfaite, c'est qu'on n'a pas fait grand-chose pour s'attaquer à ce secret international protégé par les structures corporatives. Et maintenant, on veut justement en arriver à un Registre de la propriété étrangère. Ça commence à prendre forme au Canada.

Et de quoi s'agit-il exactement? C'est tout simplement un mécanisme, un mécanisme permettant si on a une entreprise, ben, on peut colliger l'information et indiquer qui sont les éléments délicats, qui contrôle vraiment l'entreprise. Alors, c'est un mécanisme très important pour assurer la transparence.

Donc, que ce soit au plan fédéral, il y a un mécanisme qui commence à percoler dans les provinces aussi, et l'une des choses fondamentales qui se fait, c'est d'avoir des choses pour décourager justement le recours à ce type de structure corporative et il s'agit d'avoir une meilleure idée des gens qui sont derrière, quels sont les véritables

dirigeants de ces entreprises qui se servent de tel ou tel intermédiaire, par exemple pour camoufler le comportement d'un État étranger.

Autre chose que je voulais faire ressortir aujourd'hui pour ce qui est de ces entités, leur recours à des organismes de charité. On a entendu dire que les entreprises étrangères, les États étrangers, même, se servaient du paravent des organismes de charité pour transférer les fonds afin qu'on puisse se servir de ces fonds à d'autres fins ici au Canada.

Ici, je signalerai tout simplement que ces organismes de bienfaisance sont normalement très bien régis. Il y a un nouveau règlement en ce qui concerne justement ce facteur qui dit qu'il devrait y avoir divulgation publique si on reçoit des dons de l'étranger. Donc, si on parle de sources ouvertes d'informations, c'est facile d'identifier les organismes de bienfaisance qui ont été financés. Et il y a de plus beaucoup d'informations qui sont disponibles à Revenu Canada pour ce qui est de qui contribue vraiment à ces activités. Donc, oui, on s'en sert et il y a eu des abus dans ce contexte, mais, quand même, c'est assez bien règlementé.

Maintenant, autre chose, je voulais ajouter un commentaire très brièvement en ce qui concerne les instruments de divulgation qui ont récemment été mis en œuvre. Entre autres, il y a l'influence étrangère sur la Loi sur la reddition de comptes dans ce contexte qui relève du projet de loi C-17. Et là encore, donc, on exige l'enregistrement, c'est un peu comme le Registre des

1 lobbyistes, et si vous représentez un agent étranger, vous
2 devez vous inscrire.

Ici, encore une fois, c'est un excellent mécanisme de divulgation et d'exposition, mais en ce qui concerne les éléments préoccupants qui font surface, c'est que c'est de plus en plus politisé. Le discours est politisé au sujet des organisations qu'on force à s'inscrire, alors on doit divulguer, et là, on dit ce sont des agents étrangers.

Or, cette idée a eu pour conséquence de limiter le financement que ces organismes dans la société civile peuvent obtenir. Quand on parle de la société civile, par exemple, qu'en est-il de la protection des droits de la personne? Or, ce sont ces institutions qui, en vertu de ce régime d'inscription obligatoire pour les agents étrangers, ont vu leur financement diminuer.

Donc, il y a un conflit de valeurs, mais quand on y réfléchit, il y a des gens qui vont vous dire, un instant, oui. Je dirais tout simplement que, oui, il y a un conflit de valeurs. On a dit que ça existait au Canada, ce n'est pas seulement à l'étranger.

Et finalement, quelques recommandations.

Alors, je reprends ce qui a été dit par mes collègues. Il faut vraiment constituer un réseau de renseignements. Il faut de l'argent. Il faut de la transparence. Et il y a toutes sortes de nouvelles infractions. Il y a les éléments financiers, bien sûr, mais ce que nous ne voyons pas, c'est du respect des lois robustes. Il faut vraiment une forte contribution pour qu'on se serve des renseignements à des

28

1	fins, donc, pour justement démanteler le secret qui règne
2	dans ce domaine au plan international.
3	Merci.
4	Dre LORI TURNBULL: Monsieur Sears?
5	PRÉSENTATION PAR M. ROBIN SEARS:
6	M. ROBIN SEARS: Merci. Écoutez, je vais
7	essayer de ne pas parler trop vite et d'être bref.
8	On m'a demandé de participer et je crois que
9	c'est comme semi-praticien qui est à la semi-retraite plutôt
10	que comme universitaire. Donc, ça va cadrer mon discours. Et
11	je vais essayer de fournir un contexte historique, comment en
12	sommes-nous arrivés à la situation actuelle, qu'en est-il des
13	structures et de l'infrastructure, surtout en ce qui concerne
14	la politique partisane actuelle comparée à ce qui existait
15	précédemment.
16	Et finalement, certaines options, parce qu'il
17	y a un ventre mou, si vous voulez me permettre ce terme, que
18	ce soit au niveau des processus de sélection et des chefs de
19	parti, et des assemblées de candidatures dans les
20	circonscriptions.
21	Je pense qu'il y a eu des décisions
22	irresponsables. On m'a nommé directeur national du NPD il y a
23	une cinquantaine d'années. J'ai été en poste pendant sept
24	ans, et pendant six ans de plus, j'ai été secrétaire général
25	d'une instance internationale qui était dirigée par Willy
26	Brandt, c'était l'organisme politique le plus étendu dans le

monde. Donc, j'en ai de l'expérience ici au Canada et

ailleurs dans le monde sur le terrain.

J'ai participé à la rédaction en 74 du projet de loi C-203, mais il a fallu 14 mois de lutte parmi les représentants de partis, et Jean-Marc Hamel, qui était commissaire à l'époque, nous a dirigés d'une main de fer.

Mais ç'a été très, très, très difficile d'en arriver à des changements qui ont une portée pour tous les partis, mais il faut bien commencer quelque part. Mais il faut qu'il y ait ensuite une conviction chez toutes les parties prenantes pour changer les structures internes des partis, pour changer les démarches.

Et autre remarque d'ouverture. Il y a un axiome en politique, on dit que c'est très difficile de légiférer en matière de valeurs. Rien de plus difficile finalement que de tenter de s'attaquer au racisme ou à d'autres enjeux portant sur les valeurs. C'est une question finalement d'éducation, de persuasion et de militantisme efficace. J'y reviendrai d'ailleurs.

Le dilemme à l'heure actuelle, à mon avis, dans une perspective contextuelle, c'est qu'il y a quatre ingrédients qui manquent et qu'on avait en 74. La confiance à l'égard des institutions, à l'égard des partis, et à l'égard de la capacité de se comporter de façon honorable, ça a disparu. Nous avions à l'époque des partis politiques très forts dans toutes les régions du pays, en tout cas pour les trois partis principaux. Ça a disparu. Il y avait très peu de sources d'information ou de désinformation, il y avait donc très peu d'opportunités pour les mauvais acteurs. Ça a disparu, ça aussi. Et finalement, il existait une tradition,

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

et Michelle en a parlé, j'y vais un peu différemment sur le plan de l'origine de cette tradition, on n'aime pas ça s'ingérer dans les affaires privées des familles ou des entreprises, alors on est très poli, on fait confiance aux institutions pour défendre la nature privée de leur identité.

Maintenant, parlons carrément d'ingérence étrangère, qu'est-ce qui a changé. Ben, il y a de plus en plus d'acteurs, que ce soit des entreprises ou des États que jamais dans le passé. Nous avons une intensité beaucoup plus grande pour ce qui est des efforts déployés par ces entités pour influencer, que ce soit la sélection des dirigeants ou encore la mise en œuvre des politiques. Et il y a eu carrément une explosion des capacités technologiques pour ce qui est de pouvoir miner toute mesure qui serait mise en œuvre, même si on n'a as encore tout figuré. Par exemple, le recours à l'intelligence artificielle pour créer de faux comptes de banque, de fausses personnes et ensuite s'en servir pour transférer de l'argent à des candidats. Écoutez, j'ai été témoin de ça dans d'autres parties du monde. Et ça ne va pas s'arrêter, ça va s'amplifier. Et c'est très, très difficile pour la règlementation dans ce contexte.

Maintenant, pourquoi est-ce que les lois entre 74 et 2004, pourquoi est-ce que ç'a si bien fonctionné ici au Canada? Ben, parce que les gens croyaient que c'était important. Surtout les gens qui avaient des convictions politiques. On sait que c'est important d'avoir des mesures égalitaires, donc on prenait des mesures pour punir les acteurs répréhensibles, même dans leurs propres familles, et

1 c'était très ferme. Et ça, ça a changé.

Au niveau local, et même aux niveaux provincial et national, les partis ne sont plus du tout ceux qui existaient quand ce processus a débuté. On parle de moins de 100 000 Canadiens qui peuvent être considérés maintenant comme partisans actifs. Donc, on est passés d'à peu près 500 000 il y a tant d'années (sic). Donc, sur le terrain, si vous avez une assemblée qui est composée d'octogénaires qui dirigent le parti, écoutez, ça devient plutôt facile pour un agent étranger de les convaincre de faire quelque chose qu'ils ne devraient pas faire.

Maintenant, on en arrive à une autre question : comme je le disais, le ventre mou. Ceux qui n'ont pas assisté à une assemblée de mises en candidatures, imaginez-vous la scène suivante. Une salle remplie à capacité et on parle d'une présidence à peu près compétente, et il y a au moins deux camps, c'est très polarisé, beaucoup de consommation d'alcool dans la salle, puis un groupe d'intervenants qui sont des jeunes adolescents qui viennent boire une bière et manger une pizza gratuitement. Je sais, j'exagère peut-être, mais pas tant que ça. Écoutez, on ne peut pas parler d'une fondation, d'un bon fondement pour la démocratie, d'un pilier de la démocratie.

Ces assemblées de mises en candidatures sont devenues, à mon avis, quelque chose qui s'est beaucoup, beaucoup affaibli au fil du temps. Moi, je peux visiter un site web, peu importe lequel des trois partis, cocher une case sur ce site web, et on va me dire : « Fournissez 10 \$ -

je sais pas - au Parti végan du Canada », et là, je deviens
membre et je peux même voter.

Or, les procédures pour les partis pour connaître les clients pour savoir que je suis bien qui je suis, qui je prétends être, c'est risible. Il y a encore un parti — que je ne nommerai pas — qui permet aux organisateurs d'inscrire 50 nouveaux membres en une seule occasion et la réponse : « Hey, tout le monde a signé le formulaire. » Mais comment le savez-vous? Prouvez-moi ça. Écoutez, ce sont des problèmes très, très, très sérieux, et je pense qu'il faut consacrer beaucoup de temps pour s'y attaquer.

Moi, j'aurais trois solutions à proposer.

Premièrement, une règlementation très ferme, des sanctions, des pénalités en cas de comportements répréhensibles. Et je doute que les partis vont accepter cela et qu'une loi puisse être adoptée pour que ça se fasse. Je ne vais pas parler de toutes les raisons pour lesquelles il en est ainsi sur le plan opérationnel, partisan, et cetera, mais ce serait donc une intrusion du gouvernement, de l'État dans la fonction des partis.

Deuxièmement, les Américains ont essayé cela il y a quelques années, au début des années 70, en permettant aux candidats de s'entendre pour ne pas recueillir des fonds au-delà de telle ou telle limite. Et là, il y a eu, donc, des contributions au comptant et c'est Obama qui a été le premier à se retirer de ce système qui s'est maintenant effondré. Et le système opt-in, donc, ça devient un peu un concours. Ah, vous n'avez pas accepté? Vous avez quelque chose à cacher si

vous refusez de vous inscrire. Donc, finalement, pourquoi est-ce qu'on choisirait d'adhérer ou pas à un tel régime comme on l'a essayé aux États-Unis.

Et troisièmement, je pense qu'il faut se concentrer sur la prévention. Quand il est question de blanchiment et des cauchemars dans les transactions financières, écoutez, c'est pratiquement impossible de retracer l'argent avec les multicouches dans les entreprises. Alors, à une certaine époque, on (sic) disait, « écoutez, si on capture 10 % de ces transactions répréhensibles au Canada, c'est une bonne année ».

Donc, il faut vraiment pouvoir enquêter dès le départ pour protéger le système. Qu'est-ce que ça veut dire? Les militants d'un parti, le parti lui-même, et, bien sûr, les représentants élus des partis politiques. Et je pense qu'on peut faire des progrès dans cette dimension si on fait deux choses.

Premièrement, on se sert du curriculum, que ce soit à l'école élémentaire pour justement souligner ces défis, souligner ces enjeux, pourquoi c'est important pour la démocratie, faire comprendre cela aux élèves dès le départ, et ensuite avoir vraiment un système de militantisme en respectant les gens qui sont à la retraite du milieu politique, que ce soit des athlètes, des gens du divertissement, des politiques à la retraite, des gens qui vont dire, « écoutez, moi, je ne suis plus en politique, mais je vais essayer de vous expliquer pourquoi à mon avis c'est important ». Et au fil du temps, je pense qu'ainsi on

--- DISCUSSION OUVERTE:

pourrait revenir à la confiance et à la volonté de vouloir 1 2 participer au système, parce que sinon, moi, écoutez, je suis plutôt pessimiste. 3 En conclusion, permettez-moi de dire que nous 4 avons au Canada l'un des meilleurs systèmes de financement 5 6 politique, et ça, c'est au niveau de la planète. Nous sommes l'étalon pour bien des pays. On nous demande des conseils en 7 matière de financement des partis politiques : « Comment vous 8 9 procédez? Qu'est-ce qu'on peut faire? » Donc, il ne faut pas tenir pour acquis que tout s'est effondré. Oui, la 10 technologie nous a fait perdre de vue certains objectifs, 11 mais je pense qu'il faut quand même rester fiers de ce que 12 13 nous avons comme système. 14 Merci. COMMISSAIRE HOGUE: Merci beaucoup. 15 Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup à tous nos 16 17 panélistes pour ces présentations. Bon, bien, écoutez, je pense que nous allons 18 19 faire la pause, une pause d'à peu près 30 minutes et on va préparer la période des questions et réponses et on reprend 20 21 ensuite. Merci. 22 --- La séance est suspendue à 10 h 29 --- La séance est reprise à 11 h 11 23 24 COMMISSAIRE HOGUE: Nous sommes prêts. Vous pouvez y aller. 25 26 Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup, Madame la Commissaire. 27

1	Dre LORI TURNBULL: Nous avons des questions
2	que nous voulons poser aux panélistes, en commençant par des
3	questions groupées pour Professeure Young.
4	Dans vos commentaires, vers la fin, vous avez
5	formulé des recommandations, à savoir : qu'est-ce qu'on peut
6	faire par rapport à la mise en application plus proactive.
7	Alors, je me demandais si on ne pourrait pas commencer par
8	cela, sachant qu'on ne peut pas vraiment savoir quelles
9	seront toutes les menaces, combien de menaces se
10	concrétisent. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur
11	l'aspect préventif, proactif, mise en application de la loi
12	par rapport aux risques d'ingérence financière étrangère?
13	D ^{re} LISA YOUNG: Bien sûr.
14	L'INTERPRÈTE: Micro, s'il vous plait? Voilà.
15	D're LISA YOUNG: Merci. D'ici la fin, j'aurai
16	compris qu'il faut allumer le micro.
17	Tout d'abord, je suis à la limite de mon
18	expertise lorsqu'on parle de mise en application des lois,
19	mais certainement nous savons que la mise en application des
20	mesures en vertu de la Loi électorale du Canada porte sur les
21	enquêtes qui sont lancées lorsque des plaintes sont faites.
22	Il n'y a pas vraiment d'efforts proactifs, d'après ce que je
23	sais, visant à rechercher des patterns qui pourraient
24	suggérer que quelque chose de suspect se passe.
25	Il est possible d'imaginer une démarche de
26	mise en application qui pourrait comprendre des critères, des
27	principes d'audit. Bien sûr, cela demanderait une capacité
28	accrue pour la commissaire aux élections fédérales.

Ceci dit, je tiens à revenir sur ce que j'ai dit à propos des compensations. Si on cherche des patterns indicatifs, l'un des indicateurs pourrait être des groupements de dons de montants semblables provenant de communautés ethniques particulières. Bien sûr, dès qu'on commence à parler de ce genre de choses, on parle de stigmatisation de la participation politique par des membres de communautés racisées. Alors, je crois qu'il faut faire très attention lorsque l'on considère quelque chose de ce genre.

L'aspect préventif, bien sûr, il y a des gens autour de cette table ronde qui ont beaucoup plus d'expertise que moi sur la prévention du transfert de fonds vers le pays. Je n'ai pas d'expertise en la matière.

Quand je pense au processus politique, je pourrais imaginer, par exemple, un résident permanent ou un citoyen, donc un donateur admissible qui a reçu de l'argent, argent qu'ensuite cette personne donne, ça pourrait être fait de façon volontaire, sachant, bien sûr, que cela est illégal; à ce moment-là, il faut rappeler que cela est illégal. Ça pourrait être utile. Cette personne pourrait faire cela sous contrainte, sachant que cela est illégal; dans ce cas, il serait bien d'avoir en place un mécanisme de signalement anonyme. Ce serait sans doute la voie la plus utile à suivre. Et peut-être que la personne ne sait pas que cela constitue une violation de la Loi électorale; à ce moment-là, on pourrait lancer des campagnes d'information, il pourrait même y avoir une exigence selon laquelle les partis l'indiquent au

1	moment du don et indiquent exactement quelles sont les
2	règles. Cela pourrait également être utile.
3	Mais la démarche choisie sera le produit du
4	comportement que vous tentez de préconiser ou d'empêcher.
5	Dre LORI TURNBULL: Merci.
6	${ t J}^{\prime}$ ai une autre question à vous poser.
7	Auparavant, on avait une subvention, et cela fait partie de
8	l'évolution des règlements sur le financement des campagnes
9	électorales. Pendant une certaine période, il y a de l'argent
10	qui a été versé aux partis politiques autour de 1 75 \$ par
11	année par vote entre les élections. C'est ce que le parti
12	pouvait obtenir comme fonds publics pour simplement payer les
13	factures d'électricité. C'était de l'argent garanti. Cela
14	n'existe plus, cela a été éliminé il y a 10 ans.
15	Que pouvez-vous nous dire sur la relation
16	entre ces fonds étatiques et la vulnérabilité du système à
17	l'égard de l'argent étranger si on retire de tels fonds
18	publics qui pourraient soutenir les courses électorales, les
19	campagnes électorales? Est-ce que les partis sont plus à
20	risque parce qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent et à ce
21	moment-là ils pourraient être plus ouverts à l'idée de dons
22	qu'ils ne devraient pas obtenir d'entités étrangères?
23	Dre LISA YOUNG: C'est une question
24	compliquée, et ce que je pourrais dire d'entrée de jeu… non,
25	je vais aborder la chose de deux points de vue.
26	Tout d'abord, lorsqu'on pense argent et
27	politique, il y a un paradoxe. D'une part, on ne peut pas
28	avoir de politique démocratique sans argent. Les partis ont

besoin d'argent pour communiquer avec l'électorat. Cependant, 1 il n'y a pas de bonnes sources d'argent pour les politiciens, 2 3 pour les partis. Toute source d'argent comporte des avantages et des inconvénients. Par exemple, on a retiré les dons des 4 sociétés et des syndicats au Canada, je ne reviendrai pas là-5 dessus. Maintenant, les contributions individuelles ont 6 l'avantage de montrer le soutien des citoyens envers un parti 7 ou un candidat. Les partis et les candidats sont encouragés à 8 ce moment-là à se mobiliser, à communiquer avec les 9 électeurs. De ce point de vue, les contributions 10 individuelles peuvent être considérées comme quelque chose de 11 positif. 12 On peut aussi, cependant, penser à un impact 13 14 corrosif. Par exemple les boniments qui sont avancés pour 15 obtenir du financement, par exemple ce qui est dit dans les messages à des donateurs potentiels, qui n'est peut-être pas 16 très attrayant, qui ne va pas faire appel à leurs instincts 17 les plus flatteurs. 18 19 Et, bien sûr, il existe le risque où, si les partis et les candidats sont très motivés à aller chercher de 20 l'argent auprès d'individus, peut-être qu'ils seront prêts à 21 22 tourner le dos à certains dons qui seraient proposés par certains groupes d'individus. Alors, il peut y avoir des 23 problèmes liés à ces dons individuels. 24 25 Donc, les fonds publics représentent une solution de rechange évidente et nous avons cela dans le 26 système de différentes façons. La subvention par vote 27

reconnaissait le soutien des voteurs, des électeurs,

28

comparativement aux donateurs qui sont... ont plus de moyens 1 que la personne ordinaire qui vote. Donc, il y a là un 2 3 avantage. Maintenant, la question. Dans votre question, 4 il y a cette hypothèse selon laquelle si nous donnons aux 5 6 partis et aux candidats suffisamment de fonds publics, est-ce que ceux-ci à ce moment-là vont être sélectifs quant aux dons 7 individuels qu'ils vont accepter. 8 Maintenant, après 2004, nous avons accumulé 9 de l'expérience et on sait qu'il y a certains partis, le Bloc 10 Québécois et le Parti vert, qui étaient très heureux d'être 11 financés pratiquement entièrement par des fonds publics. Mais 12 13 le Parti conservateur, qui avait beaucoup de capacités de 14 collectes de fonds en fonction de cette fusion des deux partis, réformiste et progressiste, donc il avait de bonnes 15 listes de donateurs, il savait comment recueillir des fonds, 16 donc ce parti avait la possibilité de recueillir plus 17 d'argent que les partis concurrents, alors ce parti avait un 18 19 avantage financier qui lui permettait de faire énormément de publicités entre deux élections. 20 21 Alors, si vous injectez beaucoup de fonds 22 publics dans le système, vous ne réduisez pas nécessairement la demande pour des fonds privés si les partis ont la 23 capacité d'aller chercher un avantage en dépensant les fonds 24 avant ou entre les élections. 25 Dre LORI TURNBULL: <Non interprété> 26 Mr. Sears, please. 27 M. ROBIN SEARS: Il faut faire attention 28

lorsque l'on présume que les fonds qui ont été transférés de 1 l'État aux partis sont utilisés à des fins qui permettraient 2 3 de renforcer les partis. Eh bien, les circonscriptions ne reçoivent pas un sou, tout l'argent va au parti centralisé. 4 Donc, il faut penser aux voies d'acheminement de l'argent. 5 6 Une approche de renforcement d'un parti 7 pourrait être : vous recevez 1 \$, 50 % doit aller aux circonscriptions. Et les circonscriptions devront répondre à 8 certains critères, présenter des rapports sur l'utilisation 9 de fonds, et cetera, mais cela donnerait à ces 10 circonscriptions une... plus d'autorité. Si vous donnez plus 11 d'argent au parti central, eh bien, bien sûr, ces gens-là ne 12 13 vont jamais refuser une somme quelle qu'elle soit. Je n'ai 14 jamais vu cela. 15 Dre LORI TURNBULL: Monsieur Sears, je voudrais vous poser une autre question parce que vous avez 16 parlé de la façon dont les partis se sont développés au fil 17 du temps, pas nécessairement de la bonne façon. Il y a eu un 18 19 affaiblissement des partis, moins de membres, donc moins de connexions, moins de liens avec l'électorat, avec la 20 population, ce qui soulève des questions sur l'objectif d'un 21 22 parti au départ. Donc, pouvez-vous nous parler de cela et des liens entre l'affaiblissement des partis politiques et les 23 changements au niveau du régime de financement des partis 24 qu'on a vu se produire au même moment? 25 M. ROBIN SEARS: Bien sûr. Ce qu'on n'a pas 26 reconnu à l'époque et qui a créé beaucoup de problèmes par la 27 suite, c'est le degré où la première Loi sur les dépenses 28

23

24

25

26

27

28

politiques dans l'influence que cela a eu sur les leaders, et 1 en vertu de cette loi, bon, on parlait bien sûr de l'abus des 2 3 crédits d'impôt aux partis, donc les chefs de parti ont reçu le droit exclusif de signer le contrat des agents exclusifs 4 pour toute association de circonscription. Habituellement, 5 c'était le trésorier, mais en plus, ces gens pouvaient 6 7 certifier les nominations des candidats. Instantanément, l'argent et le pouvoir se sont dirigés vers le centre, c'est-8 à-dire le chef du parti et son équipe. Nous, à l'époque, 9 n'avions pas reconnu ce risque et, pendant 15 (sic) ans, on 10 s'en est voulu. 11 La question parallèle, c'est de se demander 12 13 qu'est-ce qui a changé dans toutes les démocraties, depuis 14 les années 80 plus ou moins, qui a fait en sorte que les 15 partis politiques sont devenus si incompétents lorsqu'il s'agit d'embaucher des militants par rapport à des 16 engagements à long terme avec eux. 17 Mon fils, si je peux donner cet exemple, est 18 19 très engagé politiquement, il appartient à beaucoup... il est membre de beaucoup d'organisations environnementales, des 20 groupes de soutien aux réfugiés, toute une panoplie 21

d'organisations de la société civile qui veulent exercer des pressions sur la politique. Alors, lorsque je lui ai demandé : « Pourquoi tu ne te présentes pas en politique? », il a dit : « Pourquoi? On nous considère comme un guichet automatique pour dispenser de l'argent. » Il y a de la vérité là-dedans.

Donc, il faut trouver de nouvelles façons de

25

26

27

28

faire en sorte que ce soit significatif pour les gens de se 1 joindre à un parti politique de façon à maintenir une 2 3 relation mobilisée au niveau local, quelque chose de significatif dans leur vie, et dans certains cas, même, au 4 niveau social. Sinon, on va se retrouver avec des 5 6 institutions très superficielles où le pouvoir est entre les 7 mains de gens professionnels qui sont rémunérés et qui sont redevables au chef du parti. 8 Une deuxième question corollaire. On ne peut 9 pas s'attendre à ce que les partis organisent des courses à 10 l'investiture qui soient… ou à la direction qui soient basées 11 sur un vote par personne où on va simplement cliquer sur un 12 site web sans avoir accès à beaucoup de liquidités qui 13 14 proviennent d'ailleurs parce que l'argent des membres ne 15 suffit pas, et cet argent ne va pas au candidat à la direction va plutôt au parti central. 16 Donc, à ce moment-là, il faudrait réexaminer 17 la question du financement public parce que si un candidat à 18 19 la direction peut établir certaines normes par rapport à l'argent recueilli à la popularité, et cetera, cela serait 20 utile si on veut égaliser les courses à la direction. 21 22 Et une question qui me hante à ce propos, 23

Et une question qui me hante à ce propos, c'est quand on regarde l'influence par exemple de l'argent tel qu'il est utilisé en politique et qui bénéficie de l'utilisation de cet argent, 95 % des élus aux États-Unis au niveau fédéral, d'États et municipal sont les... et qui dépensent le plus sont ceux qui ont gagné, 95 % des élus ont dépensé le plus d'argent. C'est une statistique qui est très

1	claire quant à l'importance de cette question, c'est d'où
2	vient l'argent, qui est-ce qui l'obtient, comment est-ce
3	qu'on peut dépenser cet argent.
4	Dre LORI TURNBULL: Très bien. Merci.
5	Un sujet connexe et je pose cette question à
6	tous les panélistes à propos de ces gens qui sont rémunérés
7	pour travailler pour les partis, comment ces processus sont
8	gérés, qu'est-ce qui se fait dans les coulisses, donc
9	l'affaiblissement des partis, et ce qui se fait au niveau des
10	associations de circonscription.
11	Qu'en est-il de la possibilité d'obliger les
12	diligences raisonnables, les rapports à Élections Canada par
13	rapport aux agences officielles et aux candidats? Que l'on
14	parle de partis politiques, de tierces parties, qu'en est-il
15	de ce mécanisme qui pourrait permettre de suivre la trace de
16	l'argent pour s'assurer que ces processus sont respectés?
17	Bien sûr, il y a la question des réunions pour l'élection,
18	s'assurer que tout est bien fait, qu'en est-il, donc des
19	relations entre le personnel et les bénévoles et Élections
20	Canada?
21	Dre ANDREA LAWLOR: C'est révélateur de voir
22	que quand les gens parlent du rôle de l'argent politique, ils
23	utilisent la phrase « le soleil est le meilleur
24	désinfectant », donc transparence, obligation de rapports de
25	façon opportune à différents moments tout au long du
26	processus, qu'il s'agisse des campagnes ou de préélections,
27	c'est un outil utile pour les administrateurs des élections
28	pour avoir une idée de mouvement de l'argent lors d'une

1	élection et c'est utile pour le public qui peut à ce moment-
2	là comprendre non seulement qui sont les principaux
3	participants, mais quelle et la source des contributions.
4	Là où ça devient un peu difficile, c'est
5	lorsque cette contribution est faite sous forme de
6	liquidités. C'est divulgué, on comprend tous ce que signifie
7	200 \$, qu'est-ce qu'on peut acheter avec 200 \$ grosso modo,
8	mais ça devient plus compliqué quand on parle de
9	contributions en nature ou de types de contributions qui ne
10	sont pas si facilement opérationnables.
11	C'est-à-dire qu'on peut parler d'expertise
12	professionnelle, par exemple une personne qui a de
13	l'expertise quant à l'organisation de campagnes ou de
14	l'expertise à l'égard de la production de médias numériques.
15	Cela joue un rôle fondamental, bien sûr, dans beaucoup de
16	types de campagnes. Alors, ce genre de contribution et la
17	quantification de ces contributions est beaucoup plus
18	complexe. Voilà pourquoi l'une de façons dont on peut
19	reconnaitre cela, c'est par l'expansion et la considération
20	de la définition des contributions en nature, c'est-à-dire ce
21	qu'on essaie de calculer, de définir.
22	Ces divulgations, je crois, doivent être plus
23	réactives qu'elles l'ont été par le passé. C'est utile, bien
24	sûr, d'avoir des définitions claires de ce qui doit être
25	divulgué en matière de contributions. Il faut aussi
26	reconnaitre que ces campagnes sont des environnements très
27	agiles et bien souvent, lorsque les interventions étrangères
28	ou nationales qui ne soutiennent pas les valeurs reconnues

dans le cas d'une élection, on peut voir beaucoup de créativité.

Donc, un mouvement continu de gens qui sont considérés comme mauvais acteurs, des façons de contrevenir aux règles, et c'est peut-être plus difficile peut-être par rapport aux politiques, quand vous avez des comportements atypiques, quand vous avez de la contravention de l'esprit de l'élection, il faudrait avoir une exigence en matière de rapports, et ça, c'est par rapport aux pratiques qui n'étaient pas anticipées dans le contexte des campagnes électorales.

Y'a pas de règlementation parfaite, et c'est tout à fait possible que les meilleures règlementations ne vont peut-être pas pouvoir tenir compte de toute cette créativité néfaste, et en même temps, c'est bien d'avoir une bonne réflexion par rapport à toute règlementation dans ce domaine, car la divulgation à Élections Canada et les responsabilités des organisations, des candidats et des partis et du public, ç'a toujours très fort, l'un des risques que nous avons, c'est de créer un environnement où il y a vraiment un refroidissement politique. Donc, on veut renforcer les partis, on veut faire en sorte que les gens qui sont intéressés par la politique au niveau... à la base, il faut qu'ils aient la possibilité de participer et on ne veut pas faire que ce soit trop difficile pour eux de participer.

Donc, oui, transparence, c'est absolument nécessaire, tout en maintenant une réflexion par rapport à comment ça va affecter les plus petits acteurs politiques

T	plutot que les plus grands qui ont beaucoup de ressources —
2	les avocats à l'interne, et cetera.
3	Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup.
4	Professeure Young?
5	Dre LISA YOUNG: Je pense que c'est une
6	question intrigante et ça me fait réfléchir sur le rôle de
7	l'agent officiel en particulier.
8	Depuis 1974, au Canada, c'est nécessaire
9	d'avoir la doctrine de l'agence, c'est-à-dire chaque
10	campagne, cap champagne (phon.) doit avoir un agent officiel,
11	et bien des agents officiels se sont des gens, des
12	professionnels, que ce soit des comptables agréés ou autres,
13	mais les campagnes, c'est des choses particulières et parfois
14	le personnel est mieux que d'autre, et vous avez peut-être
15	des bénévoles qui ont moins de formation financière et sans
16	les obligations professionnelles qui ont un rôle d'agent
17	officiel. Donc, c'est intéressant de se demander si ces
18	personnes, leur loyauté, c'est au candidat, n'est-ce pas? Ils
19	sont nommés par le candidat et c'est leur responsabilité de
20	faire en sorte que le candidat n'enfreint pas aux règles par
21	accident.
22	Donc, faire en sorte que ces personnes
23	deviennent des représentants de l'État, eh bien, c'est une
24	proposition intéressante, mais je pense que les partis
25	pourraient s'objecter, car pour eux, les agents officiels, ça
26	leur appartient. Mais c'est tout de même une obligation comme
27	le rapport de toute activité suspicieuse, et ça serait
28	évidemment la responsabilité d'Élections Canada de donner une

1	formation obligatoire pour ces agents pour qu'ils comprennent
2	leurs responsabilités.
3	Et Monsieur Sears pourrait nous en parler,
4	mais même le recrutement des agents officiels, c'est
5	difficile pour les candidats. Donc, il faut faire attention
6	encore une fois pour ce qui est du fardeau administratif.
7	Dre LORI TURNBULL: Est-ce que quelqu'un
8	d'autre voudrait dire quelque chose?
9	Oui, allez-y.
10	M. ROBIN SEARS: Je ne peux pas penser à une
11	défense pour permettre aux contributions en nature. Ça peut
12	amener à tellement de mauvais comportements, que ce soit par
13	accident ou de façon délibérée.
14	Il y a peut-être quatre domaines. Vous avez
15	le personnel, vous avez les installations, vous avez les
16	véhicules et vous avez les sondages. Ça, ça veut dire des
17	centaines de milliers de dollars d'un avantage dans des
18	courses très serrées. Et ça n'apparait nulle part dans les
19	dossiers. Alors, pourquoi est-ce qu'il faut permettre ces
20	contributions en nature? Ils ont tous une valeur qui est
21	assez facile à déterminer, donc que ça devienne l'équivalent
22	d'un don en liquide.
23	Ayant traité avec ça depuis tant d'années, je
24	sais qu'il y a tellement de façons qu'on peut tricher avec
25	les contributions en nature, c'est vraiment une vulnérabilité
26	dans le système.
27	D're LORI TURNBULL: Merci beaucoup.
28	Là, je vais changer de sujet un petit peu

pour essayer de trouver le thème par rapport aux conséquences
inattendues des changements législatifs.

Professeure Lawlor, est-ce que vous pouvez nous expliquer un petit peu l'idée de tierce partie? Il y a bien des différentes choses auxquelles on peut penser, des niveaux de sophistication, la taille du personnel, parfois ça existe au (inintelligible) dans les élections pour soutenir ou pas un parti et d'autres peuvent être des... ont d'autres objectifs. Mais est-ce que vous pouvez nous expliquer ce concept de tierce partie?

Dre ANDREA LAWLOR: Oui. Alors, les tierces parties. Plus tôt, quand je disais que la définition typique, ce sont des personnes ou des groupes de personnes ou des entreprises et des syndicats ou des groupes d'intérêts, eh bien, ça touche à toute possibilité dans la société civile.

Au Canada, traditionnellement, on a vu plus de tierces parties qui participent dans les élections fédérales et c'est la même chose au niveau provincial, et souvent ce sont les syndicats et les groupes d'intérêt. Les syndicats, eh bien, ce ne sont pas des organisations homogènes, mais avec les groupes d'intérêts, on peut avoir davantage de variabilité. Il peut y avoir des citoyens qui... un groupe qui est en groupe qui veut nettoyer une rivière, ça peut être 20 citoyens qui veulent faire un projet local, et vous pouvez avoir des groupes d'intérêts qui sont bien établis depuis des décennies et qui ont des opérations au Canada et ailleurs.

Toutes ces organisations ont le même cadre

législatif et ca peut se comprendre d'une certaine façon, 1 mais ça présente des défis au niveau de l'application, mais 2 3 aussi où l'attention du public va et aussi l'administrateur des élections. 4 5 Certains groupes ont des missions politiques en dehors des campagnes et ont des fonds à l'interne dévoués 6 non plus pas simplement à la campagne pour les tierces 7 parties ou pour d'autres parties d'intervenir dans la période 8 entre les élections, et ça, c'est très différent d'un petit 9 groupe de personnes qui veut nettoyer une rivière localement. 10 Au Canada, en 2004, on est passé d'avoir 11 entre moins de 50 tierces parties et la dépense moyenne, 12 c'était è peu près 10 000 \$, mais évidemment il y a toute une 13 14 variation, ça dépend de la taille des groupes et leurs ressources financières. En 2021, il y avait plutôt 15 100 groupes et les dépenses avaient augmenté, c'est en 16 fonction du temps et de l'inflation, mais peut-être aussi des 17 valeurs perçues de faire des dépenses à travers ce canal de 18 19 tierces parties, et ça représentait que 5 et 10 % de ce que... des dépenses des partis politiques, mais dépendamment, 20 (inintelligible) leurs messages (phon.), ça peut être très 21 22 efficace. Il y a des dispositions dans la législation 23 qui empêchent les... qui font l'exemption des parties tierces, 24 par exemple communication avec les membres de leur base. Il y 25 a des éléments qui ne sont pas dans la législation, et ça, 26 c'est pour des bonnes raisons. Mais il nous manque peut-être 27

une bonne idée de comment on peut légiférer de façon

28

efficace, l'hétérogénéité de ces groupes. 1 Ce que j'ai suggéré plus tôt, c'est que nous 2 3 voulons toujours essayer de restreindre tout effet de refroidissement politique qui pourrait affecter les petites 4 organisations ou des groupes de personnes qui vont agir 5 ensemble et car c'est très important, l'activisme des petits 6 7 groupes à la base. Mais de l'autre côté, vous avez aussi des grandes organisations qui ont beaucoup de ressources 8 financières qui sont parfois difficiles de tracer. 9 Le projet de loi C-65 apporte des changements 10 à la Loi électorale du Canada qui peuvent être utiles pour 11 essayer de freiner la possibilité pour une grande 12 organisation avec beaucoup de ressources d'utiliser tous 13 14 leurs fonds. Il y a des restrictions par rapport aux 15 contributions qu'ils peuvent faire à une campagne de leurs propres fonds, mais c'est une question toujours... qu'il faut 16 toujours considérer par rapport à comment on peut déterminer 17 quels sont les rôles, quelles sont les valeurs que nous 18 19 voulons leur donner dans le processus électoral. Dre LORI TURNBULL: Merci. 20 Une question de suivi. Quelle était la 21 22 réaction à cette communauté des tierces parties par rapport aux changements de 2017-2018 avec davantage de rapports, 23 entre autres? Est-ce que c'était... ça a apporté un gel? 24 25 Dre ANDREA LAWLOR: Eh bien, il n'y avait pas de… selon les chiffres, on ne peut pas déterminer une 26 suppression, mais c'est difficile de déterminer les 27

motivations pour toute une troisième partie. On a certaines

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

données, mais on n'en a pas tant que ça. On peut faire le suivi de l'organisation qui participe à chaque année et on peut voir qu'il y a des gens qui s'impliquent à répétition.

Donc, certaines organisations trouvent que c'est une façon de faire des proclamations politiques et la plupart des syndicats et les plus grands groupes vont se concentrer au niveau national. Mais les plus petits groupes vont se

concentrer davantage dans les circonscriptions.

Et ça, ça décrit les deux types d'activités et ca nous fait poser la question quel rôle nous voulons que ces tierces parties jouent. Est-ce que nous voulons qu'ils participent au niveau national avec le même type de discours des partis politiques et des leaders ou est-ce que ça peut être une valeur d'avoir des tierces parties où leurs activités vont être plus restreintes au niveau des circonscriptions? Ou est-ce qu'il faudrait avoir des tierces parties qui participent au niveau de la circonscription avec des personnes qui sont dans la circonscription pour qu'il n'y ait pas de parachutage d'autres personnes qui viennent d'ailleurs qui vont essayer d'influencer l'élection? Est-ce que c'est la fonction quand on permet aux tierces parties de participer? Eh bien, probablement non, c'est plutôt le cas que les personnes ou ceux qui veulent participer au niveau local, on veut que ce soit une expression des personnes qui vivent dans cette circonscription. Donc, je pense qu'il faut vraiment faire preuve de prudence dans la considération.

COMMISSAIRE HOGUE: Est-ce que vous pensez que les tierces parties sont vulnérables ou assujetties à une

ingérence étrangère?

Dre ANDREA LAWLOR: Nous avons des rapports de divulgations qui sont publiés sur le site web d'Élections Canada qui font une liste de ceux qui contribuent. Le projet de loi C-65, eh bien, ça change l'environnement règlementaire pour les contributeurs, si c'est une contribution de 200 \$ et plus, si c'est une contribution ou plusieurs contributions, leurs noms et leurs adresses vont être affichés dans le rapport.

Alors, il n'y a peut-être pas un niveau parfait pour établir que ce soit 200 \$ ou 500 \$, il y a différentes opinions par rapport aux limites, mais je pense que la divulgation, c'est très utile. Mais je pense qu'il faut noter qu'il y a la question de protection de la vie privée qu'il faut protéger aussi, mais je pense qu'il y a un bien public quand on sait… quand on était au courant de qui contribue à ces organisations et qu'on puisse suivre le flux de l'argent.

Pour les acteurs étrangers, eh bien, peutêtre que ce n'est pas si clair, la compréhension par rapport aux provenances des fonds. Ça avait l'air peut-être d'une contribution individuelle de 200 ou 500 \$, mais parfois il peut y avoir obstruction dans la provenance de fonds. Il y a des échappatoires qui... par exemple, il y a des différents types d'instruments financiers qui sont interdits, et ça, pour limiter le flux de ce genre de transfert, mais nous n'avons pas de preuve qui nous... parce que c'est difficile de suivre l'argent.

M. ROBIN SEARS: Et c'est évidemment une 1 question très sensible quand il s'agit d'organisations, de 2 3 communautés de diasporas, qu'il y a un acteur étatique à l'international qui va mettre des fonds dans un groupe des 4 diasporas. Alors, si vous étiez un acteur étranger et si vous 5 voulez affecter la communauté, eh bien, ça pourrait être de 6 cette façon-là que vous pouvez investir. 7 Dre LORI TURNBULL: Professeur Gallant? 8 Dre MICHELLE GALLANT: Moi, je voudrais 9 rajouter... les réseaux informels de financement... certaines 10 communautés, réseaux informels de financement, c'est tout 11 simplement une méthode non règlementée pour un transfert de 12 13 valeurs. Et donc, (inintelligible) prendre de l'argent, 14 surtout quand il s'agit des communautés des diasporas. Le 15 réseau dont on parle, ça s'appelle le réseau hawala, et ça, ça veut dire que ces réseaux, puisqu'ils n'ont pas... ils 16 passent pas par les banques, ce sont des façons de transférer 17 par le transfert de valeurs. Et là, il n'y a aucune 18 19 intersection avec un mécanisme financier règlementé. COMMISSAIRE HOGUE: Est-ce que vous pouvez 20 être davantage précise quand vous dites « informels »? 21 22 Dre MICHELLE GALLANT: Oui, peut-être mes collèques vont m'aider, mais ce que je veux dire, c'est que 23 le réseau financier informel au départ, c'était un système 24 qui n'était pas un système occidental et devient un système 25 informel. Et donc, souvent, ces systèmes informels sont très 26 formels. 27 Par exemple, ça peut être du... ça (sic) vient 28

de Beyrouth et peut-être que j'utilise un... j'appelle un... 1 [j'apporte] un « chit », et je l'apporte à Vancouver et je 2 3 vais le donner à quelqu'un à Vancouver. Ils savent que quand j'arrive à Vancouver, je vais avoir de l'argent ou un sac 4 avec de l'or. Donc, il n'y a pas d'intersection avec le 5 6 système officiel. C'est un système qui est solide, mais on ne 7 doit pas passer par les banques. Il n'y a pas d'intersection avec les banques. Il n'y a pas quoi que ce soit qui puisse 8 être détectible avec nos normes de rapports. Ce sont des 9 transferts de valeurs plutôt que des devises, et ca veut dire 10 que ce qui est valorisé quelque part, eh bien, il y a 11 différents types de valeurs ailleurs. 12 Peut-être que mes collègues veulent rajouter 13 14 quelque chose? 15 D're JESSICA DAVIS: Jessica Davis. Je ne suis pas tout à fait d'accord s'il n'y a pas de connexion entre le 16 système financier formel et ces services informels. Et 17 souvent, les banques sont utilisées pour faire ces 18 transferts. Donc, oui, il peut y avoir un mouvement physique 19 de devises ou... mais souvent, c'est une transaction avec 20 Western Union. Hawalas et les systèmes sont toujours des... 21 22 c'est règlementé, et ils doivent s'inscrire avec FINTRAC. Et est-ce que c'est toujours le cas? Eh bien, 23 si vous regardez le site de non-conformité de FINTRAC, 24 25 parfois ils vont trouver une entreprise de transfert d'argent 26 informel. Mais est-ce que c'est une question importante 27 pour l'ingérence étrangère? Eh bien, je n'ai pas vu beaucoup 28

de preuves. Mais est-ce que c'est une façon que l'argent peut passer dans les communautés de diasporas? Oui, mais je pense que ça se fait à travers nos systèmes formels qui font partie du système canadien.

Donc, je ne dirais pas que c'est un problème

très important. Il y a certainement quelque chose qu'on peut faire pour améliorer le système. D'abord, on peut habiliter FINTRAC pour améliorer son un processus de conformité, donc pouvoir faire plus de travail pour identifier les entreprises de transferts financiers non inscrites.

 D^{re} LORI TURNBULL: D'accord. Je veux revenir sur ce qu'a dit la Commissaire et poser une question pour aller plus en profondeur.

En ce qui concerne les tierces parties, estce que quelque chose les rend plus vulnérables ou plus
attirantes pour les acteurs étrangers? Par exemple, le fait
qu'il y a une portée internationale et que les enjeux qui les
mettent en cause, même si l'organisation n'est pas
internationale comme telle, on parle de groupes
d'environnementalistes ou peu importe l'intérêt, donc pas
seulement ici dans les frontières du pays, y a-t-il une
raison qui expliquerait leur plus grande vulnérabilité?

pre ANDREA LAWLOR: Andrea Lawlor. Quand on jette un coup d'œil aux acteurs qui participent à leur diversité sur le plan historique ou maintenant, on voit qu'il y a des organisations, surtout dans ces groupes d'intérêts, il y a donc des entités qui ont des politiques ou des préoccupations qui ne concernent pas seulement le Canada,

donc il y a des transactions transfrontalières, il y a des bureaux un peu partout. Et cela en soi ne veut pas dire pour autant que ce qui est fait n'est pas en conformité avec les exigences règlementaires. Par contre, on peut imaginer que même une organisation qui fonctionne de façon légitime dans plusieurs pays pourrait être influencée par des puissances étrangères.

Deuxièmement, même pour les groupes de moindre envergure, quand il y a des petits dons individuels, évidemment c'est difficile à déceler, mais il est tout à fait possible que la source de ces fonds soit étrangère. C'est peut-être moins probable, par exemple dans le cas des organisations syndicales. Et ce qui est intéressant, c'est qu'on n'a pas vu beaucoup d'entreprises, en tout cas pas depuis 2000, utiliser cette filière. Et l'élection de 88 qui portait sur le libre-échange, c'était l'une des principales préoccupations qui avaient été mentionnées, c'est-à-dire que les entreprises avaient des intérêts à défendre.

Or, et là, j'ai retracé cela dans ma recherche avec le docteur Crandall à l'Université Acadia, c'est que beaucoup d'organisations, et là, même si l'organisation se présente, beaucoup d'organisations saisissent l'occasion d'agir comme tierces parties comme une menace vis-à-vis de leur intégrité. Donc, la décision, c'est d'éviter d'aller dans cette voie parce que l'idée selon laquelle une organisation participerait à une élection les rend plus vulnérables sur le plan politique. On risque de les associer à un parti ou à un point de vue, et la perception du

public pourrait changer ou encore ça pourrait changer aussi

dans les autres partis politiques.

Donc, d'un côté, vous avez les préoccupations des acteurs qui veulent s'exprimer et qui deviennent des véhicules pour une certaine influence, mais il y a aussi des acteurs politiques qui choisissent justement de s'abstenir en raison de cet environnement politique. Et même, dans certains cas, des rapports vides sont déposés par certaines entités pour dire que, bon, bien, voilà, nous ne sommes pas parties prenantes.

Dre LORI TURNBULL: Professeure Young?

Dre LISA YOUNG: Ce que je dirais en ce qui concerne les tierces parties, les tierces parties par opposition aux candidats et aux partis inscrits, c'est qu'en théorie, dans l'abstrait, si on essaie de prendre de l'argent qui provient de l'étranger pour l'insérer dans le système politique canadien, il me semble que ce serait plus difficile de le faire auprès des partis et des candidats parce que là on passe par l'entremise d'une personne, d'un individu, à moins que ça se fasse par le biais d'un transfert de devises dans une enveloppe, et là, c'est carrément illégal. Par contre, si on parle de tierces parties, étant donné que les entreprises peuvent agir dans ce contexte, dans cet espace, cela voudrait dire qu'on confie de l'action à une entreprise et qu'ensuite cet argent se retrouve dans le système.

Or, si on prend cela dans la perspective d'une solution de politique publique, ben, on peut se tourner vers la Colombie-Britannique où l'argent qui se retrouve dans

1	cet espace est limité aux contributions individuelles pour
2	les individus justement habilités à le faire. Donc, il y a
3	des règles, qui peuvent contribuer à… et ça s'applique aux
4	tierces parties pour les contributions aux partis politiques.
5	Dre LORI TURNBULL: Monsieur Sears?
6	M. ROBIN SEARS: Oui. Il y a quelque chose
7	qui, en soi, limite les définitions de structure pour les
8	tierces parties au niveau de la participation au système. Et
9	c'est assez efficace, ma foi. Supposons que j'ai des
10	tendances à voter pour le Parti libéral et que je vois une
11	avalanche de publicités pour un groupe qui travaille pour
12	l'environnement et qui critique l'industrie pétrolière, est-
13	ce que ça va changer mon point de vue? Je ne crois pas.
14	Et il y a la question des restrictions qui
15	s'imposent, et je pense qu'il y a peut-être de meilleures
16	façons de dépenser son argent si on veut influencer les
17	choses au plan national.
18	Par contre, pour les acteurs étrangers, là,
19	c'est tout à fait le contraire, justement pour les raisons
20	proposées par Lisa. Si vous êtes un agent officiel, si on
21	vous offre de l'argent, si cela provient d'une communauté, la
22	Chinese Canadian Retirement Foundation plutôt qu'en
23	provenance du consulat chinois, pour dire les choses comme
24	elles sont, ça veut dire que les institutions de tierces
25	parties ont une apparence de propreté, de transparence en ce
26	qui concerne l'argent qui provient de l'étranger, et ça,
27	c'est très utile comme filière.
28	Or, je dirais que le dilemme par conséquent

quant aux sources authentiques de cet argent qui se retrouve 1 dans une tierce partie puis ensuite dans le système politique 2 3 canadien, c'est finalement, mais, par où passer pour identifier cette source? Parce qu'il est probable, et vous 4 vous souvenez peut-être du fracas en Alberta et Colombie-5 6 Britannique, un groupe environnemental qu'on a accusé par leurs adversaires évidemment qui ont dit « vous avez accepté 7 de l'argent américain pour contribuer - il y a une dizaine 8 d'années- à la course politique au Canada en matière d'enjeux 9 environnementaux ». Évidemment, c'était utile sur le plan 10 politique, mais impossible à prouver d'une façon ou d'une 11 autre. Et comment voulez-vous devant les tribunaux qu'on 12 13 retrace l'origine des fonds? Dre LORI TURNBULL: Professeure Lawlor? 14 15 Dre ANDREA LAWLOR: Très rapidement. C'est pourquoi quand il est question du régime des tierces parties, 16 on se concentre surtout sur les limites, combien peut-on 17 dépenser, et comme monsieur Sears l'a suggéré, ce n'est pas 18 très facile de noter et de calculer l'effet, probablement 19 moins d'influence sur les électeurs qu'on ne l'anticipait. 20 Par contre, en ce qui concerne les contributions, bien, 21 22 écoutez, c'est l'envers de la médaille. D'une part, vous avez des règlements très stricts en ce qui concerne les dépenses; 23 par contre, pour ce qui est des contributions comme telles, 24 25 là, c'est plus difficile. 26 Alors, je pense qu'il faut se pencher làdessus, pas seulement à la source de la contribution, et je 27 suis tout à fait d'accord, c'est-à-dire que ceux qui sont 28

1	admissibles pour contribuer à un parti ou à un candidat, ça
2	doit s'appliquer aussi aux tierces parties, cette règle-là,
3	les montants des contributions aussi et les limites quant aux
4	divulgations.
5	Dre LORI TURNBULL: Merci.
6	Allez-y.
7	Dre JESSICA DAVIS: Jessica Davis. Oui, pour
8	revenir à ce qu'a dit monsieur Sears quant à la source de
9	l'argent, comment le savoir. Et ici, je parle d'une enquête
10	criminelle. Habituellement, c'est assez facile de retracer
11	l'origine de l'argent, que l'argent soit passé par FINTRAC,
12	qu'il y ait eu divulgation à FINTRAC, ou encore un mandat
13	pour l'accès aux comptes des personnes qu'on soupçonne
14	d'ingérence étrangère, ou encore une violation des règles
15	imposées par Élections Canada. Donc, il y a un dossier, un
16	registre numérique.
17	C'est complexe, bien sûr, mais à moins qu'il
18	y ait des techniques très poussées pour camoufler les choses,
19	donc des couches multiples de tierces parties, des
20	cryptomonnaies, toutes sortes de moyens, et là, c'est très
21	sophistiqué comme moyens de camouflage. Et néanmoins, il y a
22	des moyens d'enquêter. Mais, entendons-nous, ce n'est pas une
23	boite noire qu'on ne peut pas ouvrir.
24	D're LORI TURNBULL: Donc, question de suivi.
25	Est-ce qu'on peut vraiment retracer l'origine?
26	Dre JESSICA DAVIS: Dans le contexte de
27	l'ingérence étrangère dans le contexte électoral, je pense
28	que je n'ai pas vu de cas semblable, mais dans d'autres

contextes, <non interprété>, financement du terrorisme, entre
autres, oui, tout à fait.

3 Dre LORI TURNBULL: Professeure Gallant?

Dre MICHELLE GALLANT: Bien, dans le cas de l'Alberta, ce n'était pas un dossier en particulier, mais ce qu'on a fait, c'est qu'on a retracé l'origine étrangère des fonds, mais comme mon collègue l'a dit, ce n'était pas dans un contexte électoral. On voulait influencer la politique, on parle d'un milliard de dollars il y a vingt ans, et ça a couté très cher. Je pense que c'est Deloitte Touche, mais c'était extraordinaire comme enquête, ç'a été extrêmement, extrêmement couteux.

Dre LORI TURNBULL: Écoutez, comme vous avez le micro, au départ, vous avez dit que le Canada avait une certaine réputation pour ce qui est d'attirer des fonds, alors qu'en est-il de ce phénomène? Pourriez-vous nous en dire davantage?

pre MICHELLE GALLANT: Oui. Bien, écoutez, ça s'explique de quelques façons. Pourquoi avons-nous cette réputation? Premièrement, on n'est pas très efficaces, semble-t-il, en ce qui concerne les poursuites pour le blanchiment d'argent ou encore les crimes financiers. Comme on le disait précédemment, ça coute cher, il faut avoir la capacité et l'éducation, et même quand on a tous ces moyens, quand on arrive à la phase finale, il y a échec. Donc, pour l'international, c'est un pays, le Canada, qui est bien connu pour ne pas faire de poursuites dans le cas des infractions financières. Il y a d'autres choses que nous faisons à part

les poursuites, mais ça, c'est l'une des raisons. 1 Deuxièmement, pourquoi avons-nous cette 2 3 réputation? Bien, en 2022, et mes collègues vont en parler aussi, il y a eu une Commission en Colombie-Britannique qui a 4 dit il y a du blanchiment d'argent à grande échelle. Or, 5 c'était connu mondialement et au moins dans une des 6 7 provinces, dans une des administrations. Pourquoi? Bien, c'est un endroit sûr parce que la poursuite ne se fait pas. 8 D'autres vous diront peut-être aussi parce que vos avocats ne 9 font pas partie du cadre, ils se spécialisent et 10 l'information dans le milieu juridique ne se retrouve pas 11 dans notre réseau de renseignements financiers. Et ça, je 12 pense que c'est un élément crucial pour identifier notre 13 14 identité justement. Et dans des rapports récents, on dit : si 15 vous croyez que ce sont les banques qui sont censées présenter ces rapports quand il y a des activités louches, 16 ben, ça origine... ça prend son origine dans les bureaux 17 d'avocats. 18 19 Donc, oui, les lois existent, mais il n'y a pas de mise en œuvre, il n'y a pas d'application de la loi 20 comme telle sur le terrain. 21 22 Autre chose assez bizarre, assez étrange, l'argent qui est d'une origine curieuse et qui cherche un 23 endroit pour s'installer, ben, ça se retrouve au Canada. 24 Pourquoi? Parce que, comme je le disais, on a une certaine 25 compréhension, les marchés comprennent ça, et l'argent sale 26 qui veut trouver un endroit où atterrir se retrouvera 27 probablement ici au Canada. Pourquoi? Parce que c'est un 28

endroit sûr. 1 Finalement, il y a aussi une autre question, 2 3 et une collèque de l'Université de l'Alberta <non interprété> a dit : « Écoutez, je pense que le Canada est un parti 4 dépendant de ces injections d'argent. Il y a beaucoup de 5 services économiques qui dépendent de cet argent sale. » 6 7 Alors, oui, on dit on veut s'en débarrasser, mais, en fait, nos vies dépendent dans bien des cas de ces influx d'argent 8 9 sale. Dre JESSICA DAVIS: Jessica Davis. Bien, je 10 vais revenir sur deux ou trois choses que madame Gallant a 11 dites. 12 D'après la recherche que j'ai effectuée, 13 14 quand on tente de déterminer pourquoi nous ne sommes pas très 15 efficaces dans le domaine des poursuites sur les crimes financiers, que ce soit au niveau de la poursuite ou à 16 d'autres paliers, il y a les règles de divulgation, il y a la 17 décision Jordan, la complexité des enquêtes aussi parce que 18 19 dès qu'on commence à avoir des tableaux après tableaux après tableaux, c'est difficile d'expliquer de quoi il retourne aux 20 juges et aux jurés. Donc, expliquer des enquêtes très 21 22 complexes, le mouvement des fonds, c'est tout un défi. Et il y a aussi le partage de l'information à 23 l'international. J'essaie de réfléchir à mon expérience 24 personnelle, mais je ne connais pas d'antécédents, que ce 25 soit le blanchiment ou le terrorisme. Il y a toujours des 26 composantes internationales, ça ne se limite pas au Canada. 27

Donc, il y a peut-être aussi des problèmes avec certains pays

qui ne veulent pas partager l'information avec le Canada. Les 1 règles ne sont pas les mêmes et quand on obtient 2 3 l'information, ce n'est pas fiable devant un tribunal. Donc, la complexité varie. 4 5 Au bout du compte, il s'agit, à mon avis, 6 d'avoir des gens très compétents qui sont spécialisés dans le 7 domaine des crimes financiers et au niveau de la poursuite. On ne peut pas parachuter un nouveau venu, et c'est le cas 8 dans l'ingérence étrangère aussi, il faut vraiment pouvoir 9 compter sur des gens qui comprennent comment l'argent 10 circule, et comment la politique fonctionne, et pourquoi est-11 ce que certains États voudraient, par exemple, influencer la 12 13 politique au Canada, et là, on parle de compétences très, 14 très, très précises. 15 Dre LORI TURNBULL: Et comment justement pouvons-nous renforcer notre capacité en matière de 16 renseignements financiers? Alors, je vous redonne le micro si 17 vous avez plus de détails à nous fournir à cet égard. 18 19 Dre JESSICA DAVIS: Encore une fois, Jessica 20 Davis. Première chose, ce que je disais au départ au 21 22 sujet de meilleurs rapports sur les personnes qui sont vulnérables politiquement, ça, c'est l'un des principaux 23 moyens pour en tout cas recueillir plus d'informations, plus 24 de renseignements. De là, il faut passer à l'étape suivante, 25 ce n'est pas suffisant. Il faut une analyse, il faut un 26 mandat pour analyser l'ingérence étrangère et l'axe 27 électoral, mais là, j'avoue que je n'ai pas d'idées claires à 28

1	ce sujet. Donc, l'observance, s'assurer qu'on va respecter
2	nos exigences.
3	Et une autre (sic) a parlé de l'application
4	et d'avoir des indicateurs. C'est le travail de FINTRAC. Il
5	faut évidemment modifier un peu la législation pour permettre
6	la divulgation de cette information, parce qu'à l'heure
7	actuelle, on a des limites très claires. Ç'a été modifié
8	récemment pour ajouter l'analyse et les sanctions, mais il
9	faudrait peut-être ajouter autre chose au sujet de
10	l'ingérence étrangère, plus précisément.
11	Mais encore une fois, comme la professeure
12	Young le disait, on parle d'application des lois, mais si on
13	parle de la <i>Loi électorale</i> et si Élections Canada s'occupe de
14	cet aspect, bien, il faudra que FINTRAC divulgue
15	l'information pour que le travail se fasse. Il faut informer
16	Élections Canada. Dans certains cas, c'est peut-être la GRC
17	qui devrait être responsable et qui devrait recevoir
18	l'information. Donc, il y a des modifications. La loi doit
19	être peaufinée pour améliorer l'aspect renseignements
20	financiers.
21	Dre LORI TURNBULL: Merci. Merci beaucoup.
22	COMMISSAIRE HOGUE: Très bien. Si vous me
23	permettez, j'aimerais avoir votre opinion. Comment en arriver
24	à un équilibre en ce qui concerne, par exemple, la protection
25	de la vie personnelle, des renseignements personnels par
26	rapport aux pouvoirs d'enquête des diverses organisations
27	étatiques?
28	Dre JESSICA DAVIS: Jessica Davis. Écoutez,

1 c'est un sujet très épineux dans le domaine du crime.

Quand il est question du terrorisme et du blanchiment, il y a des seuils, il faut faire des rapports quand il y a des transactions qui dépassent les 10 000 \$, et il n'y a pas de seuil <non interprété>. Tout Canadien qui fait des transactions doit être signalé à FINTRAC. Donc, il y a une protection en matière d'informations par contre qui accompagne cette collecte d'informations. Mais déjà là, il y a une question de proportionnalité. Il faut toujours s'en souvenir quand on parle de modifier éventuellement cette loi.

Personnellement, quand il est question d'élections et d'activités politiques, les gens qui veulent être élus, les dirigeants de l'appareil gouvernemental, et toutes les personnes qui sont exposées en matière de politique, même si la définition est élargie, comme je le disais aujourd'hui, chaque personne, donc, doit assumer sa part de responsabilités par rapport à la transparence de ses activités.

Maintenant, si on pousse plus loin en ce qui concerne le rapport de transactions louches pour une personne donnée, ça ne veut pas dire pour autant que la personne devra rapporter plus de transactions à FINTRAC. Il s'agit tout simplement de voir où sont les transactions, dans quelles institutions financières, suivre de plus près. Même chose pour les associés d'affaires ou les membres de la famille de ces personnes. Et là, je pense que c'est une responsabilité proportionnelle quand on détient des responsabilités électorales ou étatiques.

1	COMMISSAIRE HOGUE: Et qu'en est-11 des
2	membres de la famille?
3	Dre JESSICA DAVIS: Jessica Davis, encore une
4	fois.
5	Ils sont déjà visés en ce qui concerne le
6	financement des activités terroristes, donc l'entourage des
7	personnes vulnérables sur le plan politique est pris en
8	compte dans la loi. Maintenant, est-ce que c'est quelque
9	chose qui est déjà envisagé? Il y a, encore une fois,
10	toujours le même élément de proportionnalité. C'est peut-être
11	injuste pour les membres de la famille qui n'ont rien à voir
12	avec les choix d'un frère ou d'une sœur qui se présente pour
13	un poste élu ou qui est en politique, mais on sait que ce
14	sont des vecteurs possibles pour ce qui est des menaces
15	financières
16	Encore une fois, question de
17	proportionnalité, et ça dépend de l'environnement, du milieu
18	de menaces dans lequel on évolue.
19	Dre LORI TURNBULL: Monsieur Sears?
20	M. ROBIN SEARS: Je voudrais recadrer cela
21	plus largement pour dire que j'espère que la Commission
22	trouvera le temps et la possibilité de proposer des règles
23	générales par rapport à ces attentes d'équilibre entre le
24	public et le privé parce que cela affecte pratiquement tout
25	ce dont on a parlé aujourd'hui. Il n'y a pas vraiment de
26	secteurs ou de domaines où on n'outrepasse pas le terrain,
27	les terrains privés ou publics d'un côté ou de l'autre.
28	À une époque précédente, on comprenait que

1	l'État avait l'obligation au nom du bien public de prendre
2	certaines mesures qui allaient s'ingéraient du côté
3	informations et intérêts privés. Ce n'est plus le cas. Et
4	dans tous les commentaires que vous pourrez formuler sur
5	l'ingérence étrangère et la modification des lois de
6	financement électoral, il ne faut pas oublier la question de
7	la légitimité du rôle de l'État.
8	Je ne peux pas rédiger le paragraphe pour
9	vous, je ne présumerais pas de ma capacité à le faire, mais
10	je crois qu'il faut un préambule à ces discussions qui
11	dirait : voici ce que l'on considère comme étant une
12	compréhension canadienne par rapport aux prérogatives
13	individuelles et étatiques en ce qui a trait aux transactions
14	privées.
15	C'est assez délicat à formuler, mais si on ne
16	tente pas de rebâtir cette nécessité de changement pour le
17	bien public, nous allons nous retrouver dans une impasse de
18	discussions insensées qu'on entend sur les réseaux publics,
19	tous ces expressions insensées où on entend toutes sortes de
20	choses sur ces questions. Mais il faut contester ce genre de
21	propos.
22	Dre LORI TURNBULL: Professeure Davis, je
23	voudrais dire quelques mots au sujet des différents
24	intervenants dans cette question de divulgation.
25	Au départ, nous avons la responsabilité de
26	signaler des activités suspectes à FINTRAC, à CANAFE. Du côté
27	des banques, ce n'est pas que la banque va contacter
28	directement Élections Canada [ou la GRC], mais à CANAFE, il y

1	aurait un processus analytique pour s'assurer des critères de
2	divulgation. À ce moment-là, ce serait référé à l'autorité
3	appropriée.
4	Ainsi, même s'il pourrait sembler que c'est
5	une invasion plus importante de la vie privée, il y a quand
6	même des seuils de divulgation non automatiques, qu'il a une
7	certaine logique, certains seuils pour la divulgation
8	d'informations, et cela nous aiderait au niveau de la
9	proportionnalité de l'expansion de ces règles.
10	Dre LORI TURNBULL: Professeure Gallant?
11	Dre MICHELLE GALLANT: Vous pouvez m'appeler
12	Michelle.
13	Dans la même idée, on parle des organismes de
14	bienfaisance, de la divulgation de sources ouvertes. Il y a
15	des règles qui permettent de partager une partie de
16	l'information, mais le reste de l'information demeure dans un
17	espace privé.
18	Par exemple, ma collègue parlait de
19	divulgations même du côté de CANAFE, de FINTRAC. Ce n'est pas
20	public. C'est une divulgation vers certaines entités tout
21	comme l'idée des organismes de bienfaisance ou des registres
22	de propriétaires effectifs. Il y a une partie de
23	l'information qui est divulguée publiquement ou pas. Bien
24	sûr, il y a de l'information disponible pour l'État, mais ça
25	ne va pas au-delà de cela. Ce serait limité à un espace
26	auquel l'état a accès, mais ça ne serait pas divulgué
27	publiquement de façon générale.
28	D ^{re} LORI TURNBULL: Très bien. Merci.

1	J'ai une dernière question que je vais poser
2	d'abord à monsieur Sears.
3	Pour revenir aux partis politiques et
4	l'évolution des partis au fil du temps, on entend beaucoup
5	parler du concept d'entrisme. Pourriez-vous nous parler de ce
6	concept et du processus de courses au leadership? Quelles
7	seraient les vulnérabilités à cet égard depuis les
8	changements apportés?
9	M. ROBIN SEARS: Vous parlez de conflits
10	d'intérêts?
11	Dre LORI TURNBULL: Entrisme dans le processus
12	de sélection des candidats.
13	M. ROBIN SEARS: C'est un réel problème. Le
14	cas le plus connu, c'est Jeremy Corby, du côté de
15	l'Angleterre, le Parti travailliste où les règles ont changé
16	pour la course à la direction il y a 15 ans. Il a signé… il a
17	enregistré un demi-million d'individus votants au parti. Et
18	lorsque le temps est venu de divulguer ça après une défaite,
19	chacun de ces membres individuels dans beaucoup de
20	circonscriptions ont disparu parce qu'en fait, ce n'était pas
21	de vrais membres du Parti travailliste. Ces gens étaient
22	payés par des gens associés à la campagne de Corbyn.
23	Le degré auquel le système « une personne, un
24	vote » permet… donne à l'entrisme une porte beaucoup plus
25	largement ouverte à franchir est tout à fait réel parce que
26	cela impose nécessairement sur l'administration de la course
27	à la direction, avec très peu de temps et très peu de
28	ressources, la responsabilité de certifier la légitimité de

1	centaines de milliers de nouveaux membres. Inutile de dire
2	que ce n'est pas une façon d'exercer la vigilance de façon
3	appropriée.
4	J'ai un certain préjugé. Les démocraties sont
5	peut-être plus faciles à gérer, plus d'intégrité parce qu'on
6	connait les personnes impliquées. Bon, j'ai un peu un préjugé
7	ici.
8	Mais du point de vue des recours, j'aurais
9	deux choses à proposer.
10	Donner plus de temps, peut-être 90 jours ou
11	au moins 60 jours pour s'inscrire. Pour la plupart des
12	partis, c'est 30 jours. Cela donnerait au moins un peu plus
13	de temps pour faire les vérifications et les évaluations.
14	Et deuxièmement, augmenter les sommes
15	impliquées parce que ça ne me semble pas raisonnable de
16	choisir le potentiel futur leader du pays, donc de pouvoir
17	participer à hauteur de 10 \$ à son élection. Ça me semble
18	plutôt inadéquat comme billet d'entrée. Pourquoi pas 100 \$?
19	Si on faisait ces deux choses-là, cela
20	réduirait le nombre, cela allongerait le temps alloué et la
21	porte se refermerait un petit peu. Mais comme je l'ai dit
22	plus tôt, si les gens ne comprennent pas leurs propres
23	responsabilités en tant que travailleurs ou bénévoles à un
24	parti, aucune de ces règles ne pourra s'appliquer.
25	Pour utiliser un exemple contemporain d'un
26	cauchemar, comme c'est le cas, les autorités responsables des
27	élections aux États-Unis ont énormément de responsabilités,
28	même envers leurs familles à l'égard de la défense du bien

1	public. Ils ne sont certainement pas suffisamment rémunérés
2	pour faire tout cela. On a besoin de ces gens à la base du
3	système, sinon les lois ne seront pas appliquées.
4	Dre LORI TURNBULL: Merci.
5	Qui voudrait ajouter quoi que ce soit sur ce
6	point?
7	Bien. J'ai une autre question pour la
8	professeure Lawlor par rapport à l'interaction entre les
9	tierces parties et les courses à la direction et à
10	l'investiture.
11	Quelles sont les règles qui régissent ce
12	genre d'interaction?
13	Dre ANDREA LAWLOR: Oui, c'est très léger. Je
14	pense c'est le docteur Pal qui, devant cette Commission, qui
15	a indiqué que nous n'avons pas des règlementations robustes
16	pour les concours à l'investiture et au leadership. Donc, ça,
17	ça représente une vulnérabilité du système et ça reflète
18	aussi que des organisations et des intérêts peuvent se lier
19	aux leaders politiques et ça peut se passer différemment
20	pendant qu'ils sont en poste.
21	Je suis… je comprends ce qui est le débat par
22	rapport à ces concours doivent être règlementés et
23	administrés par Élections Canada plus que c'est le cas
24	maintenant, alors que c'est juste d'un côté financier. On
25	peut améliorer la relation entre les tierces parties et les
26	candidats et les partis en ayant des lignes directrices
27	claires sur le rôle des tierces parties.
28	Et je pense que, pour moi, on ne peut pas

1	prendre le régime législatif par rapport aux élections et
2	l'appliquer aux concours d'investiture puisque c'est plus
3	petit, plus contenu, ce sont… c'est pour l'entrée des
4	nouveaux acteurs politiques. Je pense que la règlementation
5	sur les tierces parties devrait refléter cet environnement
6	plus restreint, donc beaucoup plus réduit par rapport aux
7	dépenses, et peut-être une considération sur les limites des
8	contributions.
9	Dre LORI TURNBULL: Merci beaucoup.
10	Madame la Commissaire, est-ce qu'il nous
11	manque quelque chose?
12	COMMISSAIRE HOGUE: Non. Je regardais mes
13	notes, mais je pense qu'on a tout couvert.
14	Dre LORI TURNBULL: Alors, merci beaucoup.
15	Merci beaucoup à vous tous.
16	COMMISSAIRE HOGUE: Je voudrais vous
17	remercier. Votre expérience et votre expertise, c'est
18	vraiment d'une grande valeur pour notre travail et je suis
19	très reconnaissante pour le temps que vous avez mis pour vous
20	préparer, pour… de venir aujourd'hui, et pour nous, c'était
21	vraiment d'une grande valeur. Alors, merci beaucoup.
22	And… et c'était notre dernière table ronde.
23	Alors, nous allons revenir à 1 h 30, mais ce sera pour
24	entendre les représentations des participants. Alors, nous
25	allons prendre la pause du lunch and on reprendra à 13 h 30.
26	La séance est suspendue à 12 h 22
27	La séance est reprise à 13 h 36
28	COMMISSAIRE HOGUE: Bon après-midi. À

Montréal, on	dirait « ça sent la Coupe »; à Ottawa, je vais
dire « ça se	nt la fin », du moins pour une partie du travail
	Alors, écoutez, on a plusieurs participants
cet après-mi	di. Donc, sans plus tarder, commençons.
	Les premiers intervenants sont les
représentant	s du Centre pour l'innovation dans la gouvernance
internationa	le.
	Je demanderais aux témoins de s'identifier
avant de pre	ndre la parole. Je vais garder un œil sur le
temps.	
REPRÉSEN	TATIONS PAR Me AARON SHULL:
	Me AARON SHULL: Madame la Commissaire je
m'appelle Aa	ron Shull, je suis le directeur et avocat
principal du	Centre pour la gouvernance internationale et
l'innovation	
	J'aimerais commencer par exprimer mon respect
pour le rôle	important que vous jouez, le système judiciaire,
ainsi que les	s avocats, tous en défendant la démocratie
canadienne.	
	Le travail de cette enquête montre le rôle de
notre système	e judiciaire pour préserver la règle du droit. Je
suis très fie	er d'être un membre du Barreau. Je sais que nous
travaillons t	tous ensemble à ce processus important.
	Au fil des ans, j'ai travaillé de près avec
les membres d	de la communauté de la sécurité et du
renseignement	t du Canada. Certains sont devenus des amis, ils
travaillent 1	très fort à garder le Canada sécuritaire. Leurs

succès ne peuvent pas toujours être célébrés publiquement,

76

1	mais leurs efforts ne peuvent pas être ignorés. Nous leur
2	sommes reconnaissants, même lorsqu'ils travaillent dans
3	l'ombre.
4	Au cours des quatre années passées, notre
5	organisation a entamé des recherches et fait des publications
6	sur la sécurité nationale du Canada et notre travail est
7	reconnu ailleurs. Nous sommes un groupe de réflexion unique.
8	Donc, nous faisons notre soumission orale en
9	réponse à l'article E du mandat de la Commission.
10	Nous trois choses : il nous faut davantage
11	de transparence et de sensibilisation en matière d'ingérence
12	étrangère; il faut améliorer la capacité du gouvernement
13	fédéral de détecter, prévenir, et de contrer l'ingérence
14	étrangère; et finalement, il est important d'améliorer la
15	littératie politique et identifier les menaces en matière
16	d'ingérence étrangère.
17	Donc, une meilleure transparence. C'est un
18	des défis clés et cette enquête doit trouver les données et
19	trouver les pistes d'ingérence étrangère, et les audiences
20	publiques de cette enquête ainsi que la publication du
21	rapport du Comité des parlementaires caviardé a créé de la
22	confusion chez les Canadiens et un manque de confiance dans
23	le processus électoral et dans les institutions du Canada.
24	Il y a des acteurs étrangers hostiles au
25	Canada et nous devons augmenter la transparence, mais en
26	gardant des protections pour protéger les renseignements
27	nationaux confidentiels en matière de sécurité.

Cette Commission a démontré l'importance de

1	discuter publiquement de questions de sécurité nationale. Le
2	rapport pour la première fois a demandé la déclassification
3	de certains documents en matière de sécurité nationale.
4	L'engagement envers plus de transparence en matière de
5	sécurité nationale doit voir ses recommandations entérinées.
6	Un autre domaine où il y a place à
7	l'amélioration, c'est l'absence d'une stratégie en matière
8	d'ingérence étrangère par le ministère de la Sécurité
9	publique. La stratégie canadienne a été complétée en août
10	2023, mais n'a pas encore été rendue publique.
11	Le ministre Leblanc, devant l'enquête, a dit
12	que le gouvernement pourrait rendre public ce rapport et,
13	quant à nous, c'est une occasion à ne pas manquer.
14	L'enquête devrait également en appeler pour
15	la publication ou, plutôt, la création d'une nouvelle
16	stratégie en matière de sécurité nationale, celle que nous
17	avons maintenant est périmée depuis longtemps.
18	Deuxièmement, l'amélioration à la capacité du
19	système de renseignement de détecter et de dissuader
20	l'ingérence étrangère. La Commissaire a un grand défi, soit
21	de faire des recommandations qui peuvent bel et bien être
22	mises en œuvre. Nous pensons qu'il faut réviser le système
23	actuel. Aucun examen n'a été fait dans l'histoire moderne du
24	Canada du système de renseignement. L'Australie l'a fait et
25	pourrait servir de modèle pour le Canada.
26	Nous recommandons donc également des
27	recommandations plus ciblées qui pourraient faire partie d'un
28	examen plus systématique. Je vais faire quelques

1 recommandations. D'abord, la création d'une capacité 2 3 d'évaluation du renseignement au Conseil privé. Ce centre pourrait être la ressource principale pour le Conseil 4 national en matière de sécurité. 5 Ensuite, une unité sur le renseignement 6 7 ouverte qui rassemblerait de l'expertise technique et humaine d'à travers la communauté du renseignement. 8 Troisièmement, relocaliser le Mécanisme de 9 réponse rapide d'Affaires mondiales Canada à Sécurité 10 publique ou au Conseil privé, lui donner un mandat clair, et 11 il faut donner plus de ressources à cette entité. 12 Finalement, quatrième recommandation, 13 14 repenser le rôle du coordonnateur sur l'ingérence étrangère, 15 lui donner davantage de capacités, et la capacité de mieux coordonner le travail de ses partenaires au sein du 16 gouvernement. Le coordonnateur pourrait servir comme centre 17 d'expertise sur toute question touchant l'ingérence 18 19 étrangère. Finalement, la littératie politique en 20 matière d'ingérence étrangère et de menaces à la sécurité 21 22 nationale. J'ai plusieurs recommandations, mais il est important que tous les leaders politiques ... - et notre 23 organisation indépendante est non partisane, peu nous importe 24 25 qui va rapporter la prochaine élection - nous ayons tous la cote... une cote de sécurité élevée pour que nous puissions 26 donner des breffages aux politiques. 27 Il est important que les parlementaires eux 28

Т	aussi reçolvent des briefings en matière de securite
2	nationale et en matière de cybersécurité.
3	Il faut avoir davantage d'interactions entre
4	le groupe de travail SITE et les représentants des partis
5	politiques pour la sécurité nationale.
6	La Commissaire devrait recommander que les
7	lois qui gouvernent le Comité des parlementaires et l'Agence
8	d'examen de la sécurité nationale et du renseignement soient
9	réexaminées.
10	Finalement, la Commissaire devrait
11	recommander que le Parlement alloue un budget à tous les
12	partis politiques à la Chambre et au Sénat pour qu'ils
13	puissent embaucher un agent affecté aux cotes de sécurité,
14	plus précisément se spécialisant en ingérence étrangère et er
15	menaces à la sécurité nationale.
16	Merci, Madame la Commissaire.
17	COMMISSAIRE HOGUE: Merci.
18	Nous allons maintenant passer au Groupe
19	Concern, Concern Group.
20	Me LEILA GHAHHARY: Madame la Commissaire,
21	est-ce qu'on pourrait demander aux intervenants de parler
22	plus lentement pour que l'interprète puisse suivre.
23	COMMISSAIRE HOGUE: Alors, nous avons
24	maintenant le représentant du Chinese Canadian Concern Group.
25	Me NEIL CHANTLER: Vous m'entendez, Madame la
26	Commissaire?
27	COMMISSAIRE HOGUE: Oui, je vous entends. Vous
28	n'êtes pas à l'écran devant moi. Vous êtes à l'écran qui se

trouve derrière moi. 1 --- REPRÉSENTATIONS PAR Me NEIL CHANTLER: 2 3 Me NEIL CHANTLER: Merci, Madame la Commissaire. 4 Je m'appelle Neil Chantler, je suis l'avocat... 5 6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Allez-y. Me NEIL CHANTLER: Alors, je suis Neil 7 Chantler. Je suis l'avocat pour la Chinese Canadian Concern 8 9 Group. Aujourd'hui, plus que jamais, les gens 10 d'origine chinoise font face à des défis sans précédent dus à 11 l'ingérence étrangère. Mon client est une organisation de la 12 base qui a des représentants à travers le pays et qui font 13 14 face à ces défis depuis longtemps. Plusieurs de ces gens ont 15 travaillé à la défense des droits de la personne depuis le massacre de la place Tian'anmen en 1989. 16 Dans les discussions au sujet de l'ingérence 17 étrangère, on peut souvent parler d'institutions, mais nous 18 ne devons pas oublier la sécurité et la protection des 19 citoyens du pays qui veulent participer à la démocratie. 20 Au Canada, les Canadiens d'origine chinoise 21 22 font face à des cyberattaques, à la coercition, et à des campagnes de désinformation pour les empêcher de participer à 23 notre vie démocratique. Les membres de leurs familles à Hong 24 Kong et ailleurs en Chine peuvent faire face à des menaces. 25 La rhétorique du Parti communiste chinois vise à influencer 26 les Chinois qui vivent à l'étranger. C'est une tactique qui 27

vise à les réduire au silence et à épouser les politiques du

1	Parti communiste chinois. Conséquemment, les agents de police
2	hésitent à prendre des mesures concrètes. Plusieurs de ces
3	personnes choisissent de ne pas révéler les abus dont ils
4	sont victimes.
5	Contrer les efforts d'ingérence étrangère,
6	comment le faire, est le but de cette Commission. L'ingérence
7	étrangère se passe à tous les niveaux dans le système
8	politique et dans la société, dans les médias. L'influence se
9	manifeste auprès des parlementaires et des élus.
10	Une présence de cette ingérence étrangère se
11	manifeste par les stations de police chinois qui sont basées
12	à travers le monde et au Canada. Les agents chinois
13	intimident les Chinois d'origine… les Canadiens d'origine
14	chinoise et c'est une violation flagrante du droit
15	international et de la souveraineté canadienne. Nous devons
16	condamner ces opérations et le faire vivement.
17	Les objectifs de la Chine sont incroyables,
18	mais la Chine perçoit tel le Canada : comme étant si
19	vulnérable, si facile à exploiter, si peu apte à se défendre
20	qu'il vaille la peine de faire de l'ingérence chez nous. Il
21	faut regarder ces stations de police étrangères ou plutôt,
22	chinoises à l'étranger comme un exemple d'ingérence
23	étrangère.
24	Est-ce que nous avons pris au sérieux les
25	opérations? Il appert que ce n'est pas le cas, car ces
26	stations de police opèrent depuis longtemps. Est-ce que nous
27	avons réussi à contrer les activités de la Chine? Il semble

que non. Les actions du Canada furent grandement

28

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

1	diplomatiques et de voir des promesses que ces activités
2	cessent n'étaient pas sincères. À date, il n'y a pas eu
3	d'arrestations, ni de poursuites en justice, ni grandes
4	pénalités diplomatiques imposées à la Chine à la suite de ces
5	sérieuses violations de notre souveraineté.

Est-ce que la situation sera différente après le projet de loi C-70? C'est peut-être optimiste de le penser. Nous avons déjà des lois qui auraient pu être utilisées pour poursuivre en justice ces installations et la Chine a choisi de les ignorer.

Est-ce que ces activités ont simplement été déplacées à d'autres endroits, comme le Bureau commercial de Hong Kong à Toronto? D'autres bureaux similaires ont été impliqués dans des efforts d'activités d'ingérence étrangère dans d'autres parties du monde, aux États-Unis et au Royaume-Uni, mais il faut se demander pourquoi est-ce que ces activités ont amené des arrestations et des poursuites aux États-Unis et en Grande-Bretagne, mais pas ici au Canada.

Parmi nos nombreuses vulnérabilités face à l'ingérence étrangère, ce sont les médias de langue chinoise qui sont presque complètement sous contrôle de la République populaire de Chine. Le SCRS a décrit que c'était une crise de sécurité nationale et ça fait partie des efforts de la Chine à forger l'opinion publique au Canada et pour réprimer la communauté et influencer le résultat des élections.

On utilise également les médias dans une guerre cognitive. La censure, y compris l'autocensure, est présente partout et des points de vue alternatifs sont

étouffés. Le gouvernement a très peu fait pour lutter contre
cette menace d'ingérence étrangère.

Et que devrait-il faire, le gouvernement?

Sans aucun doute, ce serait une approche multifacette. Il

faut une supervision règlementaire plus vaste de la propriété

et de l'influence étrangères des médias. Il faut devenir

soutien pour nos diffuseurs nationaux et il faut renforcer la

littératie des médias et la pensée critique pour avoir des

citoyens plus informés et éduqués.

Et alors que nous fermons ce chapitre des audiences, il faut se souvenir de l'objet fondamental de cette Commission qui est de sauvegarder les valeurs qui nous définissent en tant que Canadiens. Les preuves que vous avez entendues ces dernières semaines ont démontré que l'ingérence étrangère n'est pas une menace abstraite. C'est une réalité quotidienne pour les membres de la communauté chinoise canadienne. Pendant ce temps-là, nos dirigeants ont permis que la politique prenne le pas sur ces questions importantes. Il a fallu des fuites pour attirer l'attention sur l'ingérence étrangère. Avec des élections qui approchent, le progrès ne peut pas ralentir. Les réformes de C-70 doivent aller de l'avant sans délai.

L'ingérence étrangère frappe au cœur de la démocratie, c'est notre obligation collective de confronter ces violations avec des actions décisives. Est-ce que le Canada défendra tous ces résidents face à des menaces externes ou est-ce que cela permettra aux puissances étrangères de dicter qui peut participer dans notre

1	démocratie?
2	Au nom du Concern Group, j'encourage la
3	Commission à formuler des recommandations ambitieuses et
4	d'assurer que les Chinois canadiens auront un pays où leurs
5	voix seront entendues et valorisées.
6	Merci, Madame la Commissaire.
7	COMMISSAIRE HOGUE: Merci.
8	Avocat pour Michael Chong?
9	REPRÉSENTATIONS PAR Me FRASER HARLAND:
10	Me FRASER HARLAND: Ici Fraser Harland pour
11	Michael Chong.
12	J'ai trois points à soulever aujourd'hui,
13	Madame la Commissaire, et en temps limité, donc je vais me
14	lancer directement.
15	Tout d'abord, les actions de la République
16	populaire de Chine contre monsieur Chong étaient de
17	l'ingérence étrangère. Certains témoins ont dit que la
18	conduite de Zhao Wei envers monsieur Chong était des
19	activités diplomatiques normales. Ils ont dit qu'il n'y a pas
20	de preuve d'une menace physique envers la famille de monsieur
21	Chong à Hong Kong. Ces efforts pour minimiser les intérêts de
22	la Chine auprès de monsieur Chong ne sont pas appuyés par les
23	preuves, ne sont pas appuyés par le bon sens non plus.
24	Voici ce que nous savons. Nous savons que le
25	régime actuel chinois a physiquement et violemment réprimé
26	des dissidents politiques, surtout à Hong Kong. Nous savons
27	que dans la note de gestion des problèmes, le SCRS fait
28	référence à la conduite de la Chine comme une menace. Le SCRS

a déterminé que monsieur Chong était une cible de la Chine et que la Chine était également intéressée… s'intéressait également aux proches de monsieur Chong à Hong Kong. Monsieur Zhao Wei collectait de l'information et ne l'envoyait pas au ministère des Affaires étrangères chinois, mais au ministère de la Sécurité d'État chinois. Et nous savons également que lorsque le SCRS a enfin informé monsieur Chong sur ce renseignement en mai 2023, monsieur Vigneault l'a fait en utilisant une mesure de réduction des menaces, un outil qui ne peut être utilisé que lorsque le SCRS évalue la chose comme une menace à la sécurité du Canada.

En prenant tout ceci en compte, Madame la Commissaire, je vous soumets que monsieur Chong était clairement la cible d'ingérence étrangère. La collecte secrète d'information par un diplomate pour une agence de renseignement étrangère est de l'ingérence étrangère et en dehors de la Convention de Vienne. Et toute personne raisonnable à la place de monsieur Chong aurait eu des préoccupations légitimes quant à la sécurité de leurs proches à Hong Kong.

Mon deuxième point est que le gouvernement n'a pas examiné ces renseignements ou n'a pas agi sur ces renseignements face à l'ingérence étrangère. En arrivant à cette Commission, l'histoire autour de monsieur Chong était basée sur deux produits du renseignement : celui de mai 2021 et l'évaluation du SCRS de juillet 2021.

Nous savons maintenant qu'il n'y en avait pas deux, mais au moins cinq produits de renseignement qui

explicitaient les efforts d'ingérence étrangère de la Chine contre monsieur Chong. Ils ont été distribués à différentes personnes : le Greffier du Conseil privé, le Conseil national de sécurité, les sous-ministres des Affaires étrangères, de la Défense nationale et de la Sécurité publique, et le ministre de la Sécurité publique.

En d'autres termes, le SCRS a fait son travail. Il a fait son travail non pas une fois, mais cinq fois, et néanmoins, d'une façon ou d'une autre, ce renseignement n'a pas été vu et il n'y a pas eu d'action, pas par le Conseil national de sécurité, pas par le ministre de la Sécurité publique ou trois sous-ministres. Et le résultat fut que monsieur Chong a appris ce renseignement, pas en 2021, lorsque ç'a été envoyé au SCRS dans le gouvernement, mais en 2023, seulement au travers du rapport dans le Globe and Mail.

Et nous avons vu la même tendance aux Affaires mondiales. Nous avons maintenant que le SCRS avait identifié le diplomate Zhao Wei comme candidat d'expulsion dès 2019. Le SCRS a ensuite donné du renseignement sur les actions d'ingérence étrangère de Zhao Wei à Affaires mondiales en 2021. Néanmoins, le ministre des Affaires étrangères a seulement déclaré monsieur Zhao Wei comme persona non grata en 2023 après avoir lu à son sujet dans le Globe and Mail. La ministre Joly a admis que si elle avait été au courant de ce renseignement des années plus tôt, elle l'aurait déclaré PNG à ce moment-là.

Ultimement, ce qui est si alarmant dans tout

territoire canadien.

1	cela, c'est qu'il est entièrement possible que si ce n'était
2	pas pour le rapport du <i>Globe and Mail</i> , monsieur Chong ne
3	saurait toujours pas ce qu'il en est des activités
4	d'ingérence de la Chine à son égard. Il est également
5	possible, si ce n'est probable, que Zhao Wei serait toujours
6	en poste comme diplomate de la Chine accrédité sur le

Mon troisième point, c'est que le gouvernement a trop souvent pris une approche politique si ce n'est partisane à l'ingérence étrangère. Lorsque la désinformation dans le Buffalo Chronicle a préoccupé le premier ministre, ç'a été vite géré par le gouvernement.

Néanmoins, aux prochaines élections, lorsqu'il y avait une campagne de désinformation à propos de Kenny Chiu, l'approche du gouvernement fut de dire « de ne rien dire et de ne rien faire » et permettre à l'écosystème des médias de se purger soi-même.

Nous avons appris qu'un mandat du SCRS, que la Commission a vu, cible un organisateur du Parti libéral qui est resté dans le bureau du ministre Blair pendant deux mois et le public ne sait toujours pas pourquoi il en est ainsi après avoir entendu le ministre Blair et son personnel.

Et plus récemment, nous avons entendu le premier ministre qui a utilisé son accès à de l'information confidentielle pour lancer une attaque partisane dans son témoignage devant cette Commission, ce qui rend cette preuve publique au dernier jour des audiences et empêchant les participants de poser des questions aux autres témoins à ce

1	sujet. Cela ressemble plus à des manœuvres politiques que le
2	fait de prendre le travail de cette Commission au sérieux.
3	J'aimerais conclure sur ces trois points en
4	disant que, dans son témoignage, monsieur Chong a appelé le
5	Canada « un terreau pour l'ingérence étrangère ». Mes
6	collègues du Procureur général du Canada ont cherché témoin
7	après témoin pour disputer cette déclaration, mais qu'est-ce
8	que monsieur Chong a vécu? Il a été la victime de l'ingérence
9	étrangère par la Chine. Le flux d'informations sur le
10	renseignement à propos de cette ingérence étrangère était un
11	échec abject et inexcusable.
12	Lorsqu'il a vu cet échec, le ministre Blair
13	et la ministre Joly ont pointé du doigt leurs hauts
14	fonctionnaires. Ils ont blâmé le SCRS. Leur responsabilité
15	ministérielle était très difficile à trouver.
16	Et monsieur Chong a vu ce gouvernement qui a
17	joué le jeu de la politique avec l'ingérence étrangère plutôt
18	que de le traiter avec le sérieux non partisan qu'expert
19	après expert ici ont dit qu'il fallait plutôt que de le
20	traiter avec cette responsabilité particulière que le
21	document du gouvernement ouvert et transparent a émis lui-
22	même.
23	Tout ceci pris bout à bout, il n'est pas
24	surprenant que Monsieur Chong conclurait que sous ce
25	gouvernement le Canada a été un terreau pour l'ingérence
26	étrangère.
27	Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

1	La Churchill Society pour l'avancée de la
2	diplomatie parlementaire.
3	REPRÉSENTATIONS PAR Me MALLIHA WILSON:
4	Mme MALLIHA WILSON: Bonjour, Madame la
5	Commissaire. Merci de nous permettre de participer à cette
6	audience très importante.
7	Je suis Malliha Wilson et je représente la
8	Churchill Society pour l'avancée de la démocratie
9	parlementaire. Nous sommes un organisme caritatif non
10	partisan.
11	Je vais tout d'abord présenter quelques
12	principes avant d'entrer dans des problèmes plus spécifiques.
13	L'ingérence étrangère met à mal le processus
14	démocratique et les institutions et érode la confiance du
15	public en ces mêmes institutions, et la prise de décision
16	démocratique implique des désaccords, des délibérations et de
17	la persuasion et demande du temps.
18	L'ingérence étrangère tente de contourner ces
19	processus de délibérations et de persuasion et pose une
20	menace à démocratie canadienne et aux valeurs qu'elle aide à
21	assurer. Et très souvent, l'ingérence étrangère est difficile
22	à détecter, surtout dans un pays comme le Canada qui
23	seulement récemment a commencé à s'en préoccuper.
24	L'ingérence étrangère s'applique non
25	seulement durant la période du scrutin, mais durant tout le
26	cycle électoral, et l'ingérence étrangère affecte
27	particulièrement les partis politiques, mais aussi les
28	communautés de la diaspora et les communautés autochtones qui

1	devraient être l'impact de l'ingérence étrangère sur ces
2	communautés devrait être examiné de près.
3	Alors, avec ce contexte donné, je vais
4	maintenant présenter six points. Je comprends que ce n'est
5	pas la pratique recommandée, mais je le ferai dans le temps
6	qui m'a été imparti néanmoins.
7	Je vais parler de la structure
8	organisationnelle très complexe que nous avons actuellement
9	et je vais en appeler à de la simplicité.
10	Deuxièmement, il y a le besoin d'avoir un
11	code de conduite ou une éthique pour les parlementaires.
12	Troisièmement, les recours juridiques et le
13	développement des lois extraterritoriales qui émanent de la
14	Cour suprême.
15	Quatrièmement, le rôle que les procédures
16	politiques modernes jouent dans les partis politiques, le
17	CPSNR, et enfin le besoin d'avoir des mesures.
18	Alors, si je reprends depuis le début avec ce
19	processus trop complexe, nous parlons du modèle de l'approche

Alors, si je reprends depuis le début avec ce processus trop complexe, nous parlons du modèle de l'approche de toute la société, mais nous avons un processus de tout le gouvernement qui a lieu par rapport à l'ingérence étrangère. Différents ministères, des sous-ministres, des comités, des comités de sous-ministres adjoints, et cetera, et cetera, et vous savez qu'il y aura des comités de directeurs et directrices, et cetera, et cetera. Le résultat est un manque de reddition de comptes et la reddition de comptes disparait lorsque vous avez trop de parties impliquées, et ceci n'inclut même pas les comités parlementaires.

1	Donc, ce que nous recommandons… oh, et
2	d'ailleurs, ces comités produisent tous des rapports et,
3	comme les preuves l'ont démontré, on ne sait pas trop qui les
4	a lus ou quand ils ont été lus. Donc, ce n'est pas une
5	situation acceptable dans laquelle on se trouve.
6	La situation actuelle, c'est que l'on
7	pourrait se trouver en période électorale à tout moment d'ici
8	à octobre. Donc, il doit y avoir des solutions à court terme
9	puis des solutions à long terme élaborées.
10	Notre première suggestion serait que le
11	Comité qui devrait être tout à fait indépendant durant la
12	période électorale et que l'indépendance soit établie par la
13	Cour suprême dans des cas comme Regina c. Valente. Et le
14	panel qui anime ce groupe devrait avoir les compétences
15	requises de prises de décisions, d'expertise en
16	cybersécurité, connaissances financières, et cetera. Donc,
17	les acteurs de ce panel devraient être bien sélectionnés.
18	Alors, bien sûr, en dessous de cela, ce panel
19	doit être appuyé et le panel peut facilement mettre sur pied,
20	comme un des experts l'a suggéré, si ça doit être fait
21	rapidement par la Loi sur les enquêtes publiques, mais je
22	laisserais à d'autres le soin de le déterminer.
23	Mais en dessous de cela, il doit y avoir une
24	structure ou un secrétariat d'appui. Et je vais vous référer
25	à un groupe de travail qui fut mis sur pied par le
26	gouvernement ontarien, le Groupe de travail sur les armes à
27	feu et les gangs. De l'expertise spécialisée était
28	nécessaire, ce groupe de travail fut mis sur pied avec des

1	résultats très réussis, c'était un groupe d'élite spécialisé,
2	et beaucoup de gens qui étaient membres de ce groupe de
3	travail, membres de la Couronne ou des services de police,
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

4 sont maintenant reconnus.

Donc, on recommande que ce niveau d'expertise soit là pour appuyer un secrétariat plutôt qu'organisé par des généralistes.

Donc, voilà la soumission pour le premier point sur la base structurelle.

Le deuxième point, c'est le code de conduite ou la déontologie. Si c'est un code de déontologie, ce sont des principes plus généraux d'intégrité, de loyauté, et cetera, mais certainement cela demande plus de granularité. Les fonctionnaires ont un code de conduite et il n'y a aucune raison que les parlementaires, lorsqu'il s'agit d'ingérence étrangère, n'aient pas aussi un code de conduite — par exemple, pas de déplacements payés par un autre pays, pas de dons au-delà d'un certain montant. Ce type de code devrait être envisagé et on devrait tenter de voir s'il est possible d'avoir un code de conduite de la sorte.

Une attestation selon laquelle on participe à l'ingérence étrangère serait également utile, mais nous comprenons que c'est difficile. Ce n'est pas votre domaine, c'est le domaine du président de la Chambre lorsqu'il s'agit de ce type de code de conduite pour les parlementaires. Donc, le plus que vous puissiez faire, Madame la Commissaire, est de formuler une recommandation à cet effet.

Pour ce qui est des recours, nous avons parlé

25

26

27

28

1	des recours en vertu du Code pénal avec le panel qui était
2	ici, mais dans notre soumission, nous pensons que des recours
3	civils devraient être examinés, comme des pénalités
4	monétaires, des dommages civils, et certainement des
5	sanctions et l'application de ces sanctions.
6	Si la compétence du CRTC est étendue, alors,
7	bien évidemment, il y a des tribunaux administratifs qui
8	s'occupent des questions d'ingérence étrangère et on aurait
9	des outils juridiques comme l'estoppel qui permettraient
10	d'appliquer des lois face à un méfait.
11	Mon quatrième point, ce sont les partis
12	politiques. Ce que nous avons entendu du panel d'experts
13	était le choix est vraiment ici entre l'inclusivité et la
L4	sécurité, et un choix doit être fait. On peut permettre à
15	tout le monde d'être membre, mais en perdant le contrôle de
16	qui vote dans ces courses à la nomination et courses
L7	d'investiture, et cetera.
18	Autre chose qui est ressorti, c'est que la
19	méthode des congrès, eh bien, est en pleine transformation.
20	Ça serait, donc, une démarche par membre et ça a des
21	avantages et ça représente des inconvénients lorsqu'on parle
22	d'ingérence étrangère. Peut-être quelque chose comme le titre
23	de membre privilégié serait tout indiqué pour ce qui est

COMMISSAIRE HOGUE: Madame, je vous demande de presser le pas. Vous avez déjà écoulé le temps qui vous était

d'être membre, mais lorsqu'il s'agit de mises aux voix ou de

mises en candidatures, eh bien, à ce moment-là, il y aurait

d'autres exigences à satisfaire.

1	accordé.
2	Mme MALLIHA WILSON: Dans ce cas-là, je ferai
3	très rapidement.
4	Je suis déçue qu'il n'y ait pas eu plus
5	d'informations. Nous aimerions qu'il y ait une démarche, soit
6	recommandée par vous-même du côté judiciaire ou du côté
7	parlementaire, pour ce qui est d'en finir avec le rapport du
8	CPSNR.
9	Et ensuite, il nous faudrait des mesures pour
10	connaitre le succès obtenu.
11	Merci beaucoup de votre écoute.
12	COMMISSAIRE HOGUE: Y a-t-il un représentant
13	pour le Parti conservateur du Canada? Quelqu'un à l'écran?
14	Me NANDO DE LUCA: Est-ce que vous m'entendez?
15	COMMISSAIRE HOGUE: Oui, je vous entends,
16	Monsieur.
17	Me NANDO DE LUCA: Merci.
18	REPRÉSENTATIONS PAR Me NANDO DE LUCA:
19	Me NANDO DE LUCA: Je m'appelle Nando De Luca,
20	je suis avocat pour le Parti conservateur du Canada. Étant
21	donné le peu de temps qui m'est imparti, eh bien, je suis en
22	ligne.
23	J'aimerais donc utiliser les sept minutes qui
24	m'ont été accordées pour partager avec vous une constatation
25	ayant ressorti de cette Commission, puis j'aimerais aussi
26	vous parler de un ou deux points de politiques que la
27	Commission devrait examiner alors qu'elle s'attèle à la tâche
28	de produire un rapport.

Premièrement, la preuve qui a été reçue vient
confirmer la conclusion qui a fait l'objet de l'éditorial du
Globe and Mail ce matin. Nous croyons que la Commission
devrait en déclarer là un état de fait, c'est-à-dire qu'il y
a l'ingérence étrangère et les besoins de Justin Trudeau ont
eu préséance sur les besoins du pays.

Ainsi, nous vous soumettons que la preuve est probante, c'est-à-dire le parti avant le pays. Monsieur Trudeau et les libéraux se sont fait fi de l'ingérence étrangère. Peu de preuve a été présentée au public, mais il y a quand même certains faits que se sont dégagés.

Lors de la première étape, nous avons appris que monsieur Trudeau avait été informé en matière d'ingérence étrangère pour ce qui est de monsieur Han Dong dans les quelques heures de l'heure de tombée lors des élections de 2019 pour ce qui êtes de le remplacer par un nouveau candidat dans Don Valley North. Plutôt que de présenter un autre candidat, monsieur Trudeau a opté pour le parti par opposition (sic) au pays et a fermé les yeux sur la situation.

Monsieur Trudeau ne peut pas dire qu'il n'était pas au courant quant aux renseignements entourant l'affaire Han Dong. Il a eu accès à toute l'information voulue et à cette information en 2019 et il a eu un accès pour toute information classifiée et non classifiée depuis lors.

Monsieur Trudeau voudrait faire croire au public canadien qu'il a pris des mesures voulues pour ce qui

1	est de l'information reçue au sujet de monsieur Dong. Et
2	voilà qui est faux. Monsieur Dong s'est présenté comme
3	candidat libéral en 2021 et a fait partie du caucus libéral
4	pendant quatre ans jusqu'à ce que les allégations à son égard
5	deviennent publiques face à l'inaction de monsieur Trudeau.

Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on nous a dit que monsieur Dong, de son propre chef, s'est levé en Chambre des communes pour indiquer qu'il se retirait du caucus libéral.

Depuis lors, monsieur Dong a déclaré publiquement qu'il aimerait bien réintégrer le caucus et monsieur LeBlanc a aussi déclaré qu'il veut bien envisager la chose, mais monsieur LeBlanc nous a dit la semaine dernière que les libéraux attendent le rapport de la Commission. Ce qui veut donc dire que les Canadiens et les Canadiennes restent dans le noir cinq ans après cet évènement, et c'est très sérieux.

Dans un deuxième temps, nous avons entendu parler d'un mandat en matière d'ingérence étrangère qui était entre les mains d'un employé du Parti libéral pendant quelque 24 (sic) jours. Même si monsieur Blair a affirmé sous serment lors de la première étape de la Commission, eh bien, maintenant les avocats du parti libéral ne peuvent pas dire qu'ils avaient visé Michael Chan, qui est un membre du Parti libéral de longue date, tant au provincial qu'au fédéral, et que ce mandat aurait eu une incidence sur d'autres libéraux.

Monsieur Blair et son chef de cabinet qui, eux aussi, sont membres du Parti libéral depuis très

longtemps, n'ont fourni aucune explication, à savoir que
cette information aurait eu une incidence sur le parti et que
rien n'a été fait pendant 24 (sic) jours. Dès la demande de
mandat et la cible du mandat, ils ont réalisé que de nombreux
libéraux allaient faire l'objet de surveillance et que
l'information qui allait faire surface ne serait sans doute
pas utile pour ce qui êtes de la cause libérale.

Alors, qu'est-ce que les libéraux ont fait?

Eh bien, ils ont trainé les choses en longueur <non
interprété>... et plutôt que d'y avoir des conséquences à tout
cela, eh bien, monsieur Trudeau a déclaré avoir pleine
confiance à l'endroit de monsieur Blair <non interprété> Y'a
pas de doute, Monsieur Trudeau a confiance que son personnel
partisan et ses députés partisans vont faire tout ce qu'ils
peuvent pour protéger le parti.

Et pour finir, la performance du premier ministre devant la Commission la semaine dernière vient confirmer que plutôt que de prendre l'ingérence étrangère au sérieux, eh bien, il s'est livré à des jeux politiques et en faisant appel à l'oratoire de monsieur McCarthy dans les années 50, le premier ministre a annoncé qu'il possédait une liste de parlementaires conservateurs actuels et anciens intéressés par l'ingérence étrangère. Mais quelques minutes après l'interrogatoire, il a dû avouer qu'il ne s'agissait pas seulement de parlementaires conservateurs, mais aussi de parlementaires libéraux, ce qu'il avait omis de dire lors de présenter sa preuve.

Et pour ce qui est de ces accusations qui

avaient été faites, eh bien, plutôt que d'être franc aux yeux
du public canadien, eh bien, monsieur Trudeau a invoqué le
privilège qui semble assez malléable entre les mains de ceux
qui détiennent les rênes du pouvoir. Monsieur Trudeau dit que
ses ministres n'ont jamais été informés, et lorsqu'ils ont
été informés, bien, voilà, ils ont oublié ce qui leur a été
dit.

Il est clair que monsieur Trudeau et les libéraux utilisent l'ingérence étrangère comme un outil politique qu'ils peuvent utiliser à dessein. Et si on pense aux scandales que sont devenus un tiers des membres, des députés en Chambre qui ont demandé la démission de monsieur Trudeau.

Nous croyons que la Commission a les moyens de lutter contre l'ingérence étrangère. Lorsque des fonctionnaires ou des élus sont ciblés par l'ingérence étrangère, on peut leur dire.

Le premier ministre n'a pas de problème à se lever en Chambre lorsqu'il s'agit d'informations qu'il voudrait divulguer quand cela lui sourit. La Commission devrait conclure que les intervenants sont déjà habilités aux termes de 21,1 (sic) pour ce qui est de présenter des MLRR pour informer les personnes, pour réduire les menaces à leur endroit, même si ces personnes ne sont pas la cible première de la menace. Il n'y a rien dans l'article 12.1 qui empêche la chose, et s'il y a ambigüité ou lacune, la Commission devrait éclairer le tout.

Pour finir, nous vous avertissons de ne pas

1	adopter les recommandations qui viendraient gêner le public
2	canadien ou les politiques. La menace d'ingérence étrangère,
3	c'est pas pour que le gouvernement puisse règlementer
4	davantage ce que voient ou entendent les Canadiens. Ça ne
5	devrait pas être l'issue de cette Commission. En fait, ce
6	serait vraiment triste si des États totalitaires s'ingéraient
7	davantage dans nos pays et viendraient brimer le droit de
8	parole des Canadiens et des Canadiennes.
9	Merci.
10	COMMISSAIRE HOGUE: Democracy Watch, également
11	en ligne, si je ne m'abuse.
12	REPRÉSENTATIONS PAR Me DUFF CONACHER:
13	Me DUFF CONACHER: <non interprété=""></non>
14	L'INTERPRÈTE: L'interprète regrette de devoir
15	interrompre le service, car monsieur n'utilise pas les
16	équipements appropriés aux fins d'interprétation. Les
17	services reprendront dès que possible.
18	(AUCUNE INTERPRÉTATION)
19	COMMISSAIRE HOGUE: Merci.
20	Me NATALIA RODRIGUEZ: Madame Natalia
21	Rodriguez. Je voudrais saisir l'occasion de rappeler à tous
22	les participants sur Zoom de porter les casques d'écoute
23	autorisés tel que les participants l'ont demandé au tout
24	début des audiences, à défaut de quoi la transcription ne
25	pourra assurer l'audio. Il n'y aura aucun service
26	d'interprétation.
27	Si c'est un problème pour les participants
28	qui seront sur Zoom, veuillez prévenir la Commission dès que

1	possible. Il suffit d'entrer en contact avec monsieur
2	Sheppard, dites-lui que vous n'avez pas le casque approuvé,
3	et nous prendrons les dispositions voulues.
4	Merci.
5	COMMISSAIRE HOGUE: L'avocat de monsieur Han
6	Dong?
7	REPRÉSENTATIONS PAR Me EMILY YOUNG:
8	Me EMILY YOUNG: Bon après-midi, Madame la
9	Commissaire.
10	Oui, je pense que mon casque d'écoute est en
11	règle. C'est effectivement le cas.
12	Je m'appelle Emily Young. Je suis avocate au
13	député Han Dong.
14	Pour commencer, monsieur Dong voudrait vous
15	remercier, vous et votre équipe, de votre travail pour ce qui
16	est de faire la lumière sur des circonstances difficiles et
17	aussi pour permettre aux Canadiens, y compris les
18	parlementaires d'en savoir plus sur l'ingérence étrangère au
19	pays et les risques pour nos institutions.
20	Pour monsieur Dong, tout ça remonte à
21	février, mars 2023, lorsqu'il y a eu des reportages dans les
22	médias où l'on faisait des accusations non fondées basées sur
23	des fuites du renseignement. On a accusé monsieur Dong d'être
24	un traitre, on lui a dit de rentrer en Chine, de quitter le
25	caucus libéral. Il a fait l'objet de menaces à l'égard de sa
26	vie et de sa famille.
27	Dès le début du processus, on a identifié
28	monsieur Dong de nom et ce qui a été fait ne saurait être

1	défait. Même si les documents du renseignement, les rapports
2	qui ont été revus et ce que le public a vu pendant cette
3	audience ont accusé ou signalé que monsieur Dong était au
4	courant de l'ingérence étrangère dans son investiture.
5	Monsieur Dong a été accusé à plus d'une reprise depuis lors.
6	Des accusations non fondées ont été faites à son sujet.
7	En mars 2023, monsieur Dong a appuyé la mise
8	sur pied de cette Commission. Il voulait absolument qu'on
9	jette la lumière sur cette situation — toutes proportions
10	gardées, bien sûr. Monsieur Dong remercie la Commission de
11	son travail, et en particulier il remercie la Commission
12	d'avoir montré qu'aucune preuve n'a été faite devant la
13	Commission comme quoi il était au courant d'ingérence de la
14	part du Parti communiste chinois.
15	Deuxièmement, l'allégation comme quoi
16	monsieur Dong aurait communiqué avec les instances chinoises
17	pour retarder le retour des deux Michael, eh bien, sont
18	fausses.
19	Ainsi, les allégations qui ont été faites
20	dans les médias sont non fondées.
21	Monsieur Dong voudrait insister non seulement
22	sur la gravité de l'ingérence étrangère, mais en plus de ça,
23	de fausses allégations à son égard.
24	Il faut être très prudent lorsqu'on porte ce
25	genre d'accusations, surtout celles qui accusent les
26	Canadiens d'être des traitres de leur pays. Cela peut
27	endommager leur carrière et faire en sorte qu'ils sont en
28	danger. Monsieur Dong a reçu des menaces personnelles et des

1 menaces chez lui.

Nous comprenons... ou plutôt, la Commission comprend le sérieux de la situation et a pris le soin de protéger des renseignements, sauf s'il n'était pas dangereux de les rendre publics. Personne n'a été nommé, sauf monsieur Dong. Dès le début, il a été nommé dans les médias.

La Commission comprend aussi et plusieurs témoins ont insisté pendant les audiences que le renseignement n'équivaut pas à une preuve. Le renseignement peut venir d'une seule source qui peut être non fiable ou avoir un programme caché. D'autres acteurs comprennent cela. Alors, il faut être très prudent lorsqu'on porte des accusations. Les parlementaires le comprennent lorsqu'ils préparent des rapports. Le média doit le comprendre. Porter des accusations contre un député d'être un traitre est impardonnable.

Aux yeux de plusieurs, monsieur Dong va toujours être un agent d'ingérence étrangère. Sa réputation, à cause des accusations fausses des médias, a été éclaboussée pour toujours. Ceci montre l'important de bien faire les choses la première fois, l'importance de bons reportages, et l'importance... ou, plutôt, et le fait que certains renseignements peuvent ne pas être véridiques.

L'ingérence étrangère peut causer des torts aux communautés des diasporas qui sont souvent la cible d'ingérence étrangère. Ces gens peuvent subir des menaces et aussi les membres de leurs familles. Monsieur Dong pense que la protection de ces collectivités contre l'ingérence

1	étrangère doit être une priorité.
2	Les membres des diasporas sont également
3	vulnérables à ces accusations à cause de qui ils sont, à
4	cause de la langue qu'ils parlent, et ces accusations ont
5	plus de chances d'être crues, et c'est un risque qu'il faut
6	prendre au sérieux.
7	Monsieur Dong vous remercie, Madame la
8	Commissaire et la Commission, de regarder la situation de
9	plusieurs points de vue, et le cas de monsieur Dong est un
10	exemple du fait qu'il faut faire preuve de grande prudence et
11	que parfois les faits ne sont pas des faits réels.
12	Monsieur Dong se défend devant les tribunaux
13	et espère que les Canadiens pourront se défendre de la menace
14	d'ingérence étrangère suite à cette Commission.
	a ingerence cerangere surce a ceese commission.
15	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général?
15	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général?
15 16	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général? REPRÉSENTATIONS PAR Me GREGORY TZEMENAKIS:
15 16 17	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général? REPRÉSENTATIONS PAR Me GREGORY TZEMENAKIS: Me GREGORY TZEMENAKIS: Bon après-midi, Madame
15 16 17 18	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général? REPRÉSENTATIONS PAR Me GREGORY TZEMENAKIS: Me GREGORY TZEMENAKIS: Bon après-midi, Madame la Commissaire.
15 16 17 18 19	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général? REPRÉSENTATIONS PAR Me GREGORY TZEMENAKIS: Me GREGORY TZEMENAKIS: Bon après-midi, Madame la Commissaire. Je suis Gregory Tzemenakis, je suis ici avec
15 16 17 18 19 20	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général? REPRÉSENTATIONS PAR Me GREGORY TZEMENAKIS: Me GREGORY TZEMENAKIS: Bon après-midi, Madame la Commissaire. Je suis Gregory Tzemenakis, je suis ici avec Barney Brucker, mon collègue.
15 16 17 18 19 20 21	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général? REPRÉSENTATIONS PAR Me GREGORY TZEMENAKIS: Me GREGORY TZEMENAKIS: Bon après-midi, Madame la Commissaire. Je suis Gregory Tzemenakis, je suis ici avec Barney Brucker, mon collègue. Les Canadiens peuvent et doivent avoir
15 16 17 18 19 20 21	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général? REPRÉSENTATIONS PAR Me GREGORY TZEMENAKIS: Me GREGORY TZEMENAKIS: Bon après-midi, Madame la Commissaire. Je suis Gregory Tzemenakis, je suis ici avec Barney Brucker, mon collègue. Les Canadiens peuvent et doivent avoir confiance en leur système électoral, en leurs institutions
15 16 17 18 19 20 21 22 23	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général? REPRÉSENTATIONS PAR Me GREGORY TZEMENAKIS: Me GREGORY TZEMENAKIS: Bon après-midi, Madame la Commissaire. Je suis Gregory Tzemenakis, je suis ici avec Barney Brucker, mon collègue. Les Canadiens peuvent et doivent avoir confiance en leur système électoral, en leurs institutions démocratiques et en leurs parlementaires.
15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général? REPRÉSENTATIONS PAR Me GREGORY TZEMENAKIS: Me GREGORY TZEMENAKIS: Bon après-midi, Madame la Commissaire. Je suis Gregory Tzemenakis, je suis ici avec Barney Brucker, mon collègue. Les Canadiens peuvent et doivent avoir confiance en leur système électoral, en leurs institutions démocratiques et en leurs parlementaires. Le gouvernement protège la démocratie
15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	COMMISSAIRE HOGUE: Le Procureur général? REPRÉSENTATIONS PAR Me GREGORY TZEMENAKIS: Me GREGORY TZEMENAKIS: Bon après-midi, Madame la Commissaire. Je suis Gregory Tzemenakis, je suis ici avec Barney Brucker, mon collègue. Les Canadiens peuvent et doivent avoir confiance en leur système électoral, en leurs institutions démocratiques et en leurs parlementaires. Le gouvernement protège la démocratie canadienne. Les élections canadiennes, surtout celles qui

1	ont ébranlé cette confiance. Les fuites ont été publiées dans
2	les médias, mais ont fait… étaient sensationnelles et
3	contenaient des renseignements erronés et ont laissé entendre
4	que l'ingérence étrangère a miné nos processus électoraux,
5	que le gouvernement le savait mais n'a rien fait.
6	Nous avons également entendu que certains
7	parlementaires servaient les intérêts d'autres pays.
8	Certaines de ces conclusions sont exagérées ou incorrectes.
9	Aujourd'hui, grâce au travail sans précédent
10	de cette enquête, nous pouvons corriger le tir, nous allons
11	corriger le tir, et des recommandations pourront être faites
12	quant à la voie à suivre à partir de maintenant.
13	Le Canada va demeurer vigilant dans la
14	protection des Canadiens contre l'ingérence étrangère.
15	J'ai quatre points.
16	Mon premier point est le fait que les
17	Canadiens peuvent faire confiance en leurs élections. Cette
18	Commission a eu accès à des renseignements confidentiels, et
19	sur la base de cette information, la Commission doit conclure
20	que les procédés démocratiques et électoraux du Canada sont
21	intègres.
22	De plus, le Canada est prêt pour les
23	prochaines élections. Il dispose des outils et des autorités
24	existants et nouveaux pour détecter, prévenir et lutter toute
25	forme d'ingérence étrangère, et continuera à surveiller les
26	besoins.
27	Deuxième point. Les Canadiens peuvent avoir
28	confiance dans les parlementaires. Le témoignage de la

28

1	conseillère à la sécurité nationale du premier ministre du
2	Canada était précis et clair, et cohérent avec le reste de la
3	preuve portée à la connaissance de la Commission. Elle n'a
4	pas vu aucun député dans notre Parlement qui a fait de
5	l'espionnage, du sabotage, ou un député qui a réellement mis
6	la sécurité du Canada en jeu. Elle demeure extrêmement
7	confiante dans les membres du Parlement à l'heure actuelle.
8	Mon troisième point. Le Canada a apporté des
9	changements importants et continuera à le faire en réponse à
10	l'évolution des menaces, des menaces d'ingérence étrangère.
11	Cette menace et complexe et internationale et toutes les
12	démocraties la subissent.
13	Le Canada n'a pas encore été victime des
14	grandes tentatives d'ingérence étrangère qui se sont
15	produites ailleurs. Le Canada a appris des expériences des
16	autres pays et de sa propre expérience pour détecter et
17	contrer l'ingérence étrangère, et ce, au fil des années.
18	Parfois nous sommes innovateurs, comme notre
19	Mécanisme de réponse rapide, et parfois nous nous inspirons
20	des mécanismes de nos partenaires. Il y a beaucoup
21	d'exemples. En voici un.
22	Le Canada a adopté pour la première fois pour
23	protéger sa démocra… un plan pour protéger sa démocratie en
24	2019. La Commission a entendu beaucoup de preuves du Panel
25	des cinq, des témoignages de la communauté du renseignement,
26	du coordonnateur en matière d'ingérence étrangère. La

Commission a entendu que le Canada, à tous les niveaux du

gouvernement, ainsi que les parlementaires, la société civile

1	et les communautes culturelles, tous sont conscients et
2	parlent de l'ingérence étrangère.
3	La Commission… ou, plutôt, le gouvernement a
4	adopté une nouvelle loi et crée de nouvelles infractions
5	relatives à l'ingérence étrangère, alors le Canada est un
6	leader mondial pour contrer l'ingérence étrangère.
7	Certains de ces changements importants ont
8	évolué au fil des ans en réponse à un problème complexe comme
9	l'ingérence étrangère qui met à risque les droits et les
10	libertés du Canada. Se préoccuper de cette menace prend du
11	temps.
12	La communauté du renseignement et de la
13	sécurité a évolué. Cela prend du temps pour détecter les
14	menaces et cette communauté continue à travailler à
15	surveiller ces menaces.
16	L'amélioration continue ne suggère pas ne
17	veut pas dire que le système n'a pas fonctionné ou que notre
18	démocratie n'est pas forte.
19	Les preuves présentées devant la Commission
20	n'ont pas prouvé qu'il y avait un débat féroce au sein de la
21	communauté du renseignement. Divers ministères et agences
22	apportent des perspectives différentes à un problème
23	complexe. Ce n'est pas une faiblesse, c'est une force. C'est
24	un fait et cela mène à de bons conseils et à des actions.
25	N'avoir qu'une seule perspective sur
26	l'ingérence étrangère voudrait dire que la réaction du Canada
27	est incomplète. Mais la menace va continuer à évoluer auprès
28	des communautés vulnérables. Certains de ces représentants de

1	ces communautés ont fait preuve de courage en témoignant
2	devant la Commission.
3	La menace de répression transnationale est
4	inacceptable, aussi réelle soit-elle.
5	Mon dernier point, c'est que la menace des
6	désinformations est préoccupante. La manipulation de
7	l'information constitue une menace réelle et croissante. Des
8	travaux sont en cours pour assurer que le Canada demeure
9	résistant et résilient face à des acteurs malveillants.
10	L'approche est de lutter contre les… pardon, l'approche est
11	de lutter contre la désinformation sans devenir un ministère
12	de la vérité et de protéger farouchement nos droits et
13	libertés fondamentaux.
14	<non interprété=""> fort, le Canada a une</non>
15	compréhension de l'ingérence étrangère et sa défense est
16	forte. Le Canada va continuer à lutter contre l'ingérence
17	étrangère. Le Canada sait qu'il doit demeurer vigilant et
18	résolu. Le Canada est prêt pour la prochaine élection. Nous
19	sommes actifs. Nous sommes engagés. Nous surveillons. Nous
20	sommes prêts.
21	Merci.
22	COMMISSAIRE HOGUE: Merci beaucoup.
23	La Coalition des droits de la personne?
24	REPRÉSENTATIONS PAR Me SARAH TEICH:
25	Me SARA TEICH: Bon après-midi.
26	Je m'appelle Sarah Teich, je représente la
27	Coalition des droits de la personne.
28	Cette Coalition représente des défendeurs

problème.

25

26

27

28

1	<non interprété=""> des praticiens de Falun Gong, <non< th=""></non<></non>
2	interprété> la Sécurité et la Justice des Tigréens, <non< th=""></non<>
3	interprété> Democratic Spaces, et les droits de défense des
4	Tamouls, entre autres.
5	Au cours de ces audiences, nous avons parlé
6	des impacts de l'ingérence étrangère sur les Canadiens, mais
7	également des impacts sur les membres des communautés
8	diasporas. Et c'est important d'en parler.
9	Nous avons appris que certains régimes
10	autoritaires font pression sur les Érythréens, les Cubains,
11	les Tibétains, et les communautés de Hong Kong et du Tibet,
12	entre autres. La répression transnationale prend plusieurs
13	formes : le harcèlement, l'intimidation, la désinformation,
14	la menace contre des membres de la famille, et même des
15	attaques physiques. Cela peut être direct ou indirect par la
16	voie de tierces parties. Les impacts de cette répression sont
17	importants.
18	Les membres des communautés ont dit qu'il est
19	important de lutter contre les sources de l'ingérence
20	étrangère. Madame Nagendra avait dit que tout aussi longtemps
21	que le régime Shugang (sic) continue à commettre des
22	atrocités, <non interprété=""> elle (sic) va continuer à</non>
23	utiliser des tactiques d'intimidation contre des activistes
24	au Canada. Cela s'applique à tous et montre l'envergure du

Ceux qui viennent au Canada pour fuir des régimes autoritaires, souvent demeurent des victimes de ces régimes. Le Canada doit protéger ses institutions et ses

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

élections, mais il a le devoir de protéger ses citoyens, y compris ceux qui sont vulnérables aux actions de dictateurs.

Comment faire cela? Combattre cette répression transnationale prend une stratégie qui est axée sur les victimes. Nous devons appliquer les politiques et les lois actuelles de façon systématique et combler les lacunes avec de nouvelles lois et politiques. Nous devons appuyer les victimes, renforcer la résilience communautaire, lutter contre la collaboration entre les régimes autoritaires, et rendre imputables les régimes autoritaires à travers le monde.

Nous devons également réfléchir à nos lois sur l'immigration. En vertu de la Loi sur la protection des immigrants et des réfugiés, les gens qui sont victimes d'ingérence étrangère mais qui n'ont pas la citoyenneté canadienne peuvent être renvoyés. Ces gens peuvent être renvoyés s'ils ont été trouvés coupables de harcèlement. Si une personne est trouvée inadmissible en vertu de la Loi, cette personne peut être expulsée du pays.

Le gouvernement du Canada peut également appliquer des sanctions, ce qu'il a fait en réponse à la mésinformation russe, mais aucune sanction n'a été appliquée en réponse à la répression de Tibétains ou de praticiens du Falun Gong. Aucune sanction n'a été appliquée sur des officiels de Cuba ou de l'Érythrée. Cela doit être... cela doit changer.

Le Canada doit relocaliser des réfugiés vulnérables et punir les malfaiteurs. Le Canada est un leader

mondial pour la relocalisation des réfugiés, mais pourquoi 1 n'avons-nous pas appliqué des sanctions à certains pays en 2 3 Afrique? Cette Commission doit porter attention aux 4 5 recommandations faites pendant les consultations de l'été et 6 certains panels où les membres des communautés ont parlé de 7 leurs expériences. Cette Commission a entendu des preuves à l'effet que certaines personnes n'ont pas pu aller devant les 8 tribunaux, n'ont pas pu... n'avaient pas de recours lorsque 9 leurs propres ordinateurs ont été piratés. Souvent, l'aide 10 n'est pas disponible dans une langue autre que l'anglais ou 11 le français, et comment les gens de Hong Kong et du Tibet qui 12 13 pratiquent le Falun Gong peuvent se protéger adéquatement 14 contre les actions de la Chine? Les activistes ne se sentent 15 pas en sécurité au Canada. Les Canadiens d'origine érythréenne ne se sentent pas protégés au Canada quand ils 16 sont quand même victimes de harcèlement de leur pays 17 d'origine. 18 Le Canada doit et peut faire mieux. Nous 19 devons rendre des mécanismes de... nous devons aider les gens à 20 venir de l'avant, nous devons appliquer des sanctions, 21 22 empêcher les malfaiteurs à entrer au Canada, et appuyer les gens les plus vulnérables dans les façons dont ils ont le 23 plus besoin. Alors, nous devons nous servir des mécanismes 24 25 que nous avons déjà et combler les lacunes. 26 Cette Commission peut, de par ces 27 recommandations, rendre le Canada plus sécuritaire pour tous. 28 Merci.

1	COMMISSAIRE HOGUE: Avons-nous un porte-parole
2	pour le Congrès iranien canadien en personne ou en ligne?
3	Non, mais il y a quelqu'un de la Iranian Justice Collective
4	sur Zoom.
5	Me NATALIA RODRIGUEZ: Oui, mais, Madame la
6	Commissaire, le représentant du Collectif n'a pas de casque
7	d'écoute approprié. Je demande donc qu'on prenne une pause à
8	l'heure actuelle.
9	Me KAVEH SHAROOZ: J'aimerais
10	L'INTERPRÈTE: Le témoin dit qu'il a un casque
11	d'écoute approprié.
12	(AUCUNE INTERPRÉTATION)
13	L'INTERPRÈTE: Est-ce que le témoin peut
14	bouger la tige de son micro plus près de sa bouche, s'il vous
15	plait?
16	(AUCUNE INTERPRÉTATION)
17	L'INTERPRÈTE: C'est beaucoup mieux, merci,
18	oui.
19	(AUCUNE INTERPRÉTATION)
20	L'INTERPRÈTE: Oui, c'est bon maintenant.
21	(AUCUNE INTERPRÉTATION)
22	REPRÉSENTATIONS PAR Me KAVEH SHAROOZ:
23	Me KAVEH SHAROOZ: Alors, Madame la
24	Commissaire, merci d'avoir donné l'occasion de participer
25	dans les procédures de l'enquête.
26	Je suis Kaveh Sharooz. J'ai le plaisir de
27	vous dire ce mot au nom de notre organisation.
28	Durant les comparutions, les membres de notre

•	`					/ / /			
1	CONGRES	SAWANT	α 11 α	$n \cap n \subseteq n$	awons	présenté	anatre	$n \cap i \cap f \in$	malelirs
_	COTIGICS	Davelic	944	110 00	avono	PICDCIICC	quatit	POTITOD	ma jeuro.

- 2 Tout d'abord, les membres de la communauté iranienne
- 3 canadienne en général, et des militants des droits de la
- 4 personne en général en particulier, ont très peur de la
- 5 répression transnationale au Canada par le régime iranien.

6 Le régime iranien a une longue tradition bien

- 7 documentée d'attaquer les dissidents à l'étranger. Il a tué
- 8 de nombreuses personnes sur sols étrangers, il a kidnappé de
- 9 nombreuses personnes sur territoires étrangers.

10 Il y a quelques jours, les États-Unis ont

11 annoncé des condamnations, des peines contre les hauts

12 représentants de la Garde islamique révolutionnaire pour

avoir tenté de kidnapper une militante à Brooklyn, New York,

chez elle.

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

En septembre, le Washington Post a publié un rapport sur ces répressions transnationales avec le titre que « L'Iran se tourne vers des gangs tels que les Hells Angels pour réduire ses critiques au silence », ça veut dire que le monde de la communauté a peur de participer au processus politique, que ça soit en partie pendant des manifestations concentrées sur l'Iran ou se lever pour les élections ici au Canada parce qu'ils pensent raisonnablement qu'ils pourraient faire face à des violences, des kidnappings ou d'être assassiné. Tout du moins, ils ont peur que les membres de leurs familles en Iran puissent être interrogées, détenues.

Ces peurs sont amplifiées lorsque l'on voit des représentants du régime iranien dans des villes comme Toronto et Vancouver et qui achètent des propriétés chères.

1	Le système d'immigration a du mai a rejeter ceux qui ont des					
2	liens au régime qui peuvent être découverts simplement en					
3	cherchant sur internet.					
4	La cyberarmée du régime iranien est très					
5	forte dans le cyberespace. En juin, le gouvernement du Canada					
6	a noté que - je cite :					
7	« Certains États étrangers, y compris					
8	l'Iran, mènent des campagnes à grande					
9	échelle pour compromettre les					
10	gouvernements et les systèmes					
11	informatiques. On a obtenu… ces États					
12	ont obtenu ces informations pour					
13	interférer avec nos systèmes					
14	politiques et nos infrastructures					
15	critiques et peuvent être utilisées					
16	pour faire du mal aux Canadiens. »					
17	Ceux d'entre nous qui travaillons sur les					
18	questions de démocratie et droits de la personne le savons					
19	bien. La cyberarmée iranienne, apparaissant parfois comme de					
20	participants du régime ou comme opposants du régime parfois,					
21	émettent des menaces, diffusent de la désinformation et					
22	tentent de pirater des appareils.					
23	Troisièmement, un exposé de 2010 par le					
24	magazine <i>Maclean's</i> a révélé que certains centres de recherche					
25	et culturels indépendants étaient en fait des organisations					
26	pour l'Iran. Ç'a été confirmé dans une procédure devant les					
27	cours en Ontario. On pense que cela se reproduit. Nous					
28	pensons qu'il y a des organisations soi-disant communautaires					

1	ou groupes politiques très souvent qui se présentent comme
2	faisant la promotion de la paix et de la diplomatie et qui
3	travaillent contre les intérêts du Canada.
4	Nous reconnaissons et nous respectons que les
5	gens peuvent avoir des points de vue politiques différents,
6	mais nous pensons que la posture pro-Iran systémique de ces
7	groupes mérite tout du moins une enquête par nos agences de
8	sécurité.
9	Et quatrièmement, au vu de tout ceci, nous
10	réitérons certaines de nos recommandations à la Commission
11	que les membres de la communauté ont besoin de méthodes plus
12	simples pour communiquer les méthodes aux agences de police
13	qui ont besoin de meilleures formations pour gérer ces
14	questions. Il faut des vérifications d'antécédents renforcées
15	pour eux qui cherchent à venir au Canada pour s'assurer que
16	ceux qui ont de liens au régime iranien ne puissent pas
17	rentrer. Il faut une meilleure supervision des groupes
18	communautaires et des ONG, des lieux où on pense qu'a lieu
19	l'ingérence étrangère.
20	Le Collectif de justice iranien est prêt à
21	aider et à influencer ces recommandations pour ce qui est de
22	la communauté canadienne iranienne.
23	Merci de nous avoir donné cette occasion.
24	COMMISSAIRE HOGUE: Merci.
25	Alors, nous allons prendre une pause de
26	30 minutes et nous reviendrons à 15 h 25.
27	La séance est suspendue à 14 h 54
28	La séance est reprise à 14 h 42

1	COMMISSAIRE HOGUE: Bien. Ensuite, Monsieur
2	Choudhry qui représente Jenny Kwan.
3	REPRÉSENTATIONS PAR Me SUJIT CHOUDHRY:
4	Me SUJIT CHOUDHRY: Madame la Commissaire,
5	votre mandat est d'évaluer la capacité du gouvernement
6	fédéral à détecter, dissuader et contrer l'ingérence
7	étrangère dans les processus démocratiques canadiens. Vous
8	devez envisager non seulement la preuve qui a été présentée
9	dans les audiences, mais également ce qui s'est passé depuis
10	leur conclusion.
11	Je voudrais commencer par présenter ces
12	développements aux fins du procès-verbal parce que cela a une
13	portée directe sur la tâche qui vous incombe.
14	Mercredi dernier, le premier ministre a
15	divulgué qu'il avait les noms d'un certain nombre de
16	parlementaires, d'anciens parlementaires et/ou des candidats
17	du Parti conservateur du Canada qui étaient engagés ou à
18	risque d'ingérence étrangère d'après les renseignements qu'il
19	obtenait. Cette information n'était pas contenue dans les
20	documents non classifiés du dossier public. La seule
21	conclusion raisonnable est que le premier ministre a divulgué
22	de l'information confidentielle.
23	Sous serment, il a admis que des membres de
24	son propre parti figuraient sur cette liste. La seule
25	conclusion raisonnable est que la divulgation initiale du
26	premier ministre était sélective.
27	Le premier ministre a également déclaré qu'il
28	avait instruit au SCRS de prévenir le chef de l'opposition

cette bataille.

officielle, mais que sans obtenir la cote de sécurité 1 requise, le chef du Parti conservateur ne pouvait pas être 2 3 informé. Le chef de l'opposition officielle a répondu 4 en disant que le premier ministre était un menteur. Il a nié 5 que le gouvernement avait partagé ces accusations avec son 6 7 directeur de cabinet, il en a appelé au premier ministre de publier les noms, mais a dit que le premier ministre ne le 8 ferait pas parce qu'« il inventait » - fin de citation. 9 Le premier ministre insiste que le chef de 10 l'opposition officielle obtienne une cote de sécurité comme 11 les chefs d'autres partis politiques. Monsieur Poilièvre 12 répond que le premier ministre a l'autorité de déclassifier 13 14 du renseignement et de lui donner sans qu'il y ait besoin 15 qu'il obtienne une cote de sécurité. Madame la Commissaire, il y a un verrouillage 16 au plus haut niveau de nos institutions politiques sur des 17 questions qui vont au cœur de notre démocratie 18 19 constitutionnelle. Lorsque vous répondez à la question de savoir si le Canada a la capacité de contrer et de dissuader 20 l'ingérence étrangère, vous devez envisager ce verrouillage. 21 22 Et votre seule réponse ne peut être que, non, le Canada à l'heure actuelle n'a pas ce qu'il faut. 23 Ce verrouillage politique soulève des 24 questions fondamentales pour la posture internationale du 25 Canada. Il y a une lutte internationale entre les démocraties 26 et les autocraties. Le Canada est une ligne de front dans 27

Les agences de police et du renseignement ont dit à cette Commission que les États étrangers utilisent des intermédiaires dans les diasporas pour toucher des politiciens, comme la députée Kwan, qui les critiquent, qu'ils utilisent des fonds financiers pour soutenir des candidats politiques, qu'ils ont participé à une campagne de désinformation contre le député Kenny Chiu, qu'ils ont ciblé la famille du député Michael Chong et, sans que ce soit un doute, c'était une menace. Et enfin, qu'ils ont assassiné des citoyens canadiens sur territoire canadien pour leurs points de vue politiques.

Le directeur du SCRS Vigneault dit que c'est une menace existentielle au Canada. Cette menace exploite spécifiquement ce qui fait que le Canada doit être défendu. C'est une ouverture pour le monde, et le monde nous regarde pour voir si le Canada sera à la hauteur de ce défi existentiel. Nos partenaires du renseignement et nos alliés ont besoin de savoir si le Canada est un partenaire fiable et crédible. Ils demandent tous si le Canada est un pays sérieux.

La paralysie dans nos institutions politiques sur les parlementaires compromis n'est pas la bonne façon de fonctionner dans un pays sérieux. Et assez franchement, c'est dangereux.

Madame la Commissaire, vous devez fixer des principes de base pour guider la conception des opérations des institutions, anciennes et nouvelles, pour protéger la démocratie constitutionnelle du Canada face à l'ingérence

étrangère. Certaines de ces nouvelles institutions doivent
 être indépendantes politiquement et non partisanes.

Au lieu du Panel des cinq et du DM CIR, il doit y avoir un nouvel organe indépendant qui surveillerait et contrerait l'ingérence étrangère durant les processus électoraux et gouvernementaux, tel que défini par C-70, y compris les courses à la nomination et à l'investiture aux niveaux sous-national et national. Il déciderait si des informations doivent être données aux parlementaires et partis politiques ou chefs de parti concernant des incidents d'activités d'ingérence étrangère. Il informerait les Canadiens de cas d'ingérence durant les élections et élections partielles, et il serait gouverné par un spectre de seuils et de réactions qui n'est pas limité à un seul seuil élevé et une seule réaction unique.

Il possèderait une autorité déléguée en vertu de la législation, à la fois durant la période de scrutin et en dehors, et le mandat du groupe de travail SITE doit être étendu pour aller avec.

Madame la Commissaire, je conclurais en revenant à la députée Kwan. C'est la seule Chinoise canadienne à avoir servi aux trois niveaux de gouvernement. En 1996, elle était l'une des deux députées provinciales chinoises canadiennes à être élue en Colombie-Britannique. Elle a été la première ministre au cabinet en Colombie-Britannique qui soit chinoise canadienne. Elle est trop modeste pour le dire, mais je le ferai pour elle, elle est une pionnière et une figure historique.

1	Mais à la suite du rapport CPSNR, on l'a
2	appelée traitre. Au moment… à ce moment-là ces décennies de
3	service au pays ne comptaient pour rien. La députée Kwan
4	n'est pas seule sous cette ombre de la suspicion. C'est une
5	charge qu'elle porte avec les parlementaires chinois et
6	indiens.
7	La multiculturalité canadienne est un
8	accomplissement, mais c'est fragile dans cette démocratie.
9	C'est une question de la plus grande priorité nationale que
10	vous proposiez un processus permanent pour revoir les
11	accusations que les parlementaires assistent des agents
12	étrangers. Ce processus doit réconcilier la transparence et
13	la sécurité nationale et la diligence.
14	Madame la Commissaire, nous vous remercions
15	ainsi que votre équipe pour votre service public et nous nous
16	réjouissons de vous fournir nos soumissions écrites finales
17	ainsi que de recevoir votre rapport.
18	COMMISSAIRE HOGUE: Merci.
19	Ensuite, l'avocat de Erin O'Toole.
20	REPRÉSENTATIONS PAR Me THOMAS JARMYN:
21	Me THOMAS JARMYN: Alors, monsieur Erin
22	O'Toole vous remercie de l'occasion de participer à ce
23	processus.
24	Beaucoup de choses ont changé depuis juin
25	2022 lorsque le ministre Blair, comparaissant devant le
26	Comité permanent de la Sécurité nationale et de la Sécurité
27	publique, a dit : « On a tous entendu des opinions et des
28	anecdotes différentes, mais je n'ai pas reçu directement

d'informations de nos services de renseignement pour donner 1 des preuves de cette ingérence étrangère », a-t-il dit. 2 3 Nous savons que c'est incorrect. Il y avait de l'information à ce moment-là et vous en avez eu des 4 preuves, et durant ce processus et les fuites qui ont eu 5 lieu, les Canadiens comprennent mieux certains des défis 6 7 auxquels nous sommes confrontés. Les acteurs étrangers et les États ont 8 longtemps été intéressés par le Canada et il n'y a pas de 9 cela lorsque leurs intérêts et leurs observations sont 10 ouverts et limités aux forces permissibles d'influence 11 étrangère. Le New York Times peut écrire un édito. Un ancien 12 président peut faire une observation sur nos élections. Tout 13 14 cela est bon, car les Canadiens comprennent la source, ils 15 peuvent l'évaluer et ils peuvent lui donner la pondération méritée. Mais des acteurs cachés, de l'information sans 16 sources, et des mensonges délibérés ainsi que des crimes 17 violents sont une autre affaire. 18 19 Lorsque les pays comme la Chine et l'Inde ou leurs agents intimident le lectorat, manipulent des médias 20 culturels et les réseaux sociaux pour former le discours, ça, 21 22 c'est l'ingérence étrangère, c'est la nature même de cette 23 activité. Vous avez entendu hier des panels qu'il y a 24 des autorités légales vastes autour de cela et monsieur 25 26 O'Toole réitère ses observations et je réitère les observations de monsieur De Luca sur l'application de 27

l'article 12.1 de la Loi sur le SCRS et les mesures de

réduction des risques. Il y a toutes sortes de mesures pour répondre à ce que nous avons vu.

Depuis quatre ans ou cinq ans, c'est l'échec des institutions et des personnes assignées à mettre en œuvre ces fonctions. Nous ne savons pas quelles sont vos discussions avec les membres individuels de la communauté de la diaspora, mais Élections Canada a eu des discussions avec les membres de la communauté de la diaspora et ils ont découvert que les électeurs individuels des membres de la communauté chinoise canadienne ont senti qu'ils étaient sous pression ou que leurs points de vue étaient censurés sur WeChat, et ceci a été confirmé par le Secrétariat du renseignement du BCP.

Lorsque nous voyons des actions telles que celles-ci et d'autres tentatives d'ingérence étrangère entre les élections, qu'est-ce que l'on doit faire?

À date, la réaction du gouvernement semble être concentrée sur ce qui s'est passé durant les élections et cette réaction binaire de parler ou de ne rien faire, alors qu'en fait nous suggérons que ce qui devrait arriver, c'est que la responsabilité doit être assignée, comme monsieur Choudhry l'a dit, à un panel, un organe qui est indépendant pour traiter de ces questions en prenant en compte une réaction proportionnée qui prend en compte la certitude d'attribution et le degré d'impact sur l'électorat.

Alors, nous avons entendu beaucoup de preuves sur les difficultés de l'attribution, nous avons entendu que le gouvernement doit en faire plus, et nous suggérons qu'une

réaction mesurée leur permettra de le faire. 1 C'est particulièrement important par rapport 2 3 aux plateformes des médias sociaux. Comme vous l'avez entendu hier, nous avons eu des relations avec les plateformes de 4 médias sociaux du secteur privé, mais il est loin d'être 5 6 certain que ces relations existeront pour les prochaines 7 élections. Je suggère que c'est une question ouverte de savoir si X (ou Twitter) sera un partenaire ouvert aux 8 prochaines élections comme c'était le cas aux 43e ou 9 44e élections générales. Et on peut être assez certain que 10 WeChat ne le sera pas et on peut être assez certain également 11 que si le gouvernement chinois choisit d'exercer ses 12 autorités en vertu de la Loi sur la sécurité nationale, 13 14 TikTok ne sera pas un partenaire ouvert non plus. 15 Mais peu importe les mesures que nous adoptons, celles-ci sont valables si les décideurs le savent 16 et assument leurs responsabilités. 17 La Commission a entendu à plus d'une reprise 18 19 ce que les instances gouvernementales ont renvoyé leurs décisions à d'autres qui ne les ont pas prises. 20 Les ministres et le premier ministre doivent 21 22 rendre des comptes. Lorsque le personnel ministériel reçoit de l'information, la fonction publique doit savoir que cette 23 information est prise en compte. Les fonctionnaires ne 24 devraient pas avoir à vérifier si l'information est parvenue 25 26 au but. Nous avons aussi signalé les problèmes 27

associés à l'infrastructure sécuritaire qui prend de

28

l'expansion au Bureau du Conseil privé où des organismes passent outre les ministres. Je vous donne à titre d'exemple des accords de longue date, à savoir ce que c'est de l'ingérence étrangère. Plutôt que de soumettre la question aux ministres, ce n'est qu'en juin 2024 que les sous-ministres se sont réunis et se sont entendus à savoir ce que c'est et ce que ce n'est pas l'ingérence étrangère. En fait, la discussion s'est poursuivie en septembre.

Le système Westminster est fondé sur la responsabilité ministérielle. Les ministres et le premier ministre sont responsables d'avoir du personnel qualifié et de s'assurer qu'il soit saisi des bonnes questions. Il ne suffit pas de s'en remettre à la fonction publique. On ne saurait se défiler de cette responsabilité.

Nous avons vu de nettes améliorations ces deux dernières années pour ce qui est du public et sa compréhension de l'enjeu. On a vu aussi des améliorations pour ce qui est de notre tentative de régler dans le projet de loi C-70. Bien sûr que le diable est dans le détail. C'est une démarche importante, mais il reste encore d'autres mesures à prendre. Il faut absolument institutionnaliser RRM sur une base institutionnelle. Nous vous soumettons que ça devrait être confié à la Sécurité publique. Il faut une capacité permanente pour suivre et coordonner la réaction à l'information. C'est absolument nécessaire.

Hier, monsieur Fadden a parlé de l'importance de prendre ces questions et d'en traiter, de ne pas les confier aux ministres, de les confier à des panels de

1	penseurs pour trouver les bonnes réponses à tous les paliers
2	du gouvernement. Avec le respect que je lui dois, je ne pense
3	pas que l'on puisse baser une structure sur le principe de
4	gens qui ne font pas leur travail. Le ministre responsable du
5	Service du renseignement, le ministre responsable du CST sont
6	ceux qui doivent rendre des comptes.
7	Il est possible que l'information gêne
8	l'exécution. Le ministre de la Sécurité publique est
9	responsable de 72 000 fonctionnaires, a un budget de plus de
10	10 milliards de dollars. Je retiens cette proposition que
11	peut-être est-ce trop. Peut-être que pour ce qui est des
12	fonctions de sécurité et pour ce qui est de la sécurité au
13	pays, la sécurité à l'étranger et le renseignement, peut-être
14	y a-t-il lieu de créer un nouveau ministère pour pouvoir
15	procéder de façon plus ordonnée. Je crois qu'il faut utiliser
16	les pouvoirs qui sont nôtres, il faut mettre en place les
17	institutions qui nous permettront d'utiliser ces pouvoirs
18	correctement.
19	Je pourrai compléter mon propos dans mon
20	mémoire écrit. Merci.
21	COMMISSAIRE HOGUE: Le Bureau du commissaire
22	des élections Canada.
23	REPRÉSENTATIONS PAR Me SÉBASTIEN LAFRANCE:
24	Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Bonjour, Madame la
25	Commissaire Hogue.
26	Je suis Sébastien Lafrance, je suis avocat
27	principal pour le Bureau de la commissaire aux élections
28	fédérales, the Office of the Commissioner of Canada

Elections, the OCCE. 1 Je serai bref. Au nom de la Commission, je 2 3 tiens à vous remercier, vous et votre équipe, pour votre travail. Je voudrais aussi remercier nos partenaires et 4 autres parties pour leur engagement indéniable et leur 5 6 collaboration inconditionnelle dans le dossier de l'ingérence 7 étrangère. J'espère que grâce à ce processus que nous 8 avons permis à la Commission de mieux prendre ce qu'il en est 9 de l'ingérence étrangère et comment celle-ci peut se 10 manifester à même notre écosystème électoral. 11 Je peux vous dire que nous avons apprécié 12 cette occasion de vous entretenir de notre mandat et du 13 14 travail qui est exécuté par le Commissariat. 15 Cette plateforme qu'est la Commission Hoque a sensibilisé le Bureau du Commissaire à la question et, comme 16 on a pu le voir, faire rapport en temps utile de toute 17 contravention utile à l'endroit de la Loi canadienne sur les 18 élections, surtout pour ce qu'il s'agit d'ingérence 19 étrangère, eh bien, voilà qui est capital. Il en va de notre 20 succès. 21 22 Par conséquent, pour nous, cette démarche pourrait se traduire de façon des plus positives de sorte que 23 quiconque voudrait s'ingérer dans notre processus électoral 24 sera vite repéré et nous serons vite prévenus. 25 Je voudrais vous dire, Madame la Commissaire, 26 que je vais vous soumettre un document dans les jours qui 27

viennent énonçant des recommandations éventuelles. Pour cette

1	raison, je ne vais pas m'attarder à la chose aujourd'hui.
2	Toutefois, je peux vous dire que ce que nous proposons
3	reprend des nombreux thèmes qui ont été dégagés pendant cette
4	Commission, c'est-à-dire des secteurs d'activités où le
5	Bureau de la commissaire aux élections fédérales, eh bien, et
6	ses ressources.

Pour ce qui est de contrôler l'ingérence étrangère, il faut que tous les participants disposent des outils voulus pour prendre les mesures qui s'imposent à la lumière du mandat qui est le leur. Vous l'avez entendu de notre bureau quant aux défis qu'il nous a fallu relever.

Nous avons aussi entendu parler des étapes à franchir. Nous avons et nous continuons d'atténuer les risques. Nous allons travailler en collaboration avec nos partenaires.

Certaines des recommandations qui seront formulées vont porter sur la question suivante : faire enquête sur l'ingérence étrangère, ce n'est qu'une toute petite partie de ce que fait le commissaire aux élections fédérales, mais il faut continuer de le faire et de bien le faire. Dans la mesure où nous le pouvons, nous voudrions rassurer la Commission que nous reconnaissons l'importance de l'incidence de l'ingérence étrangère sur notre processus électoral.

Pour pouvoir satisfaire les attentes du public canadien pour ce qui est de contrer ce phénomène des plus complexes, nous devons nous assurer que notre système est résilient et prêt à réagir à toutes menaces éventuelles

1	pour que les Canadiens et les Canadiennes aient confiance
2	dans le processus démocratique. Nous espérons que les
3	conclusions de la Commission nous permettront d'atteindre nos
4	objectifs.
5	Je vous remercie de votre écoute, Madame la
6	Commissaire, et je vous souhaite plein de succès alors que
7	vous rédigez votre rapport final. Merci.
8	COMMISSAIRE HOGUE: Raoul Wallenberg Centre
9	for Human Rights.
10	REPRÉSENTATIONS PAR Me NOAH LEW:
11	Me NOAH LEW: Merci, Madame la Commissaire.
12	Je m'appelle Noah Lew, je suis là au nom du
13	Centre des droits de la personne de Raoul Wallenberg.
14	Eh bien, nous sommes très conscients des
15	dangers que pose l'ingérence étrangère au Canada. Au moment
16	où je vous parle, le fondateur, l'honorable Irwin Cotler, est
17	en… fait l'objet de mesures sécuritaires 24 heures sur 24.
18	C'est une cible à des fins d'assassinat.
19	Le fait est que le professeur Cotler, ancien
20	ministre de la Justice et procureur général, est en état
21	d'arrestation dans sa propre maison. Eh bien, voilà qui
22	souligne toute l'importance de contrer l'ingérence étrangère.
23	Nous sommes participants à titre de la
24	Commission, mais notre proposition va porter sur les
25	recommandations que nous proposons pour améliorer la réaction
26	du Canada aux tentatives d'ingérence étrangère.
27	Le Centre Wallenberg estime que l'ingérence
28	étrangère, c'est en fait un système… c'est un symptôme, dis-

1	je, d'un plus gros problème auquel est confronté le Canada et
2	l'étranger, c'est-à-dire les défis que posent l'étranger. Et
3	il y a un nouvel axe du mal qui, avec une collaboration de
4	plus en plus grande, essaie de miner la primauté du droit, de
5	déstabiliser les démocraties. La Chine, la Russie, l'Iran
6	sont en fait les responsables de ce principal axe du mal,
7	mais il y a d'autres régimes tels que la Corée du Nord, le
8	Venezuela et Qatar.

À l'échelle internationale, ce nouvel axe du mal travaille pour corrompre les institutions nationales, les normes, les valeurs qui sont en fait la pierre d'assise de notre système d'ordre international, y compris les Nations Unies, ses organismes, la Cour internationale du droit et la Cour pénale internationale.

Ces mêmes régimes utilisent exactement les mêmes tactiques à l'échelle nationale pour ce qui est de l'ingérence étrangère. Au Canada et dans d'autres démocraties libérales, l'axe du mal cible et tente de corrompre les institutions et les valeurs qui sont encore une fois la pierre angulaire de la démocratie libérale.

En conséquence, le Centre Wallenberg vous propose les recommandations suivantes, recommandations qui rejoignent les témoignages que nous avons entendus.

Premièrement, les efforts déployés par le Canada pour contrer l'ingérence étrangère doivent être le reflet du contexte géopolitique. L'ingérence étrangère émane de nouveaux axes autoritaires qui voudraient miner la démocratie libérale. Par conséquent, il faut prendre nos

israéliennes.

1	mesures en conséquence et avec nos alliés. Plus précisément,
2	nous devrions travailler étroitement avec les démocraties qui
3	sont au front pour ce qui est de lutter contre
4	l'autoritarisme : l'Ukraine, [Israël], Taïwan, qui peuvent
5	nous éclairer quant à la meilleure façon de procéder pour
6	lutter contre les tactiques d'ingérence.
7	Deuxièmement, pour ce qui est de l'ingérence
8	étrangère, non seulement nous faut-il protéger notre système
9	électoral, mais aussi contrôler… contrer, dis-je, d'autres
10	formes d'ingérence qui chercheraient à miner nos institutions
11	et la société canadienne. Les processus démocratiques du
12	Canada respectent la primauté du droit, la liberté de la
13	presse, et un électorat qui est bien informé et mobilisé. Il
14	faut contrer les transgressions internationales. Il s'agit là
15	de menaces à l'endroit de notre démocratie.
16	Les régimes autoritaires se servent de la
17	mésinformation et de la désinformation pour promouvoir la
18	haine et la division et autres maux au Canada. Pour ce qui
19	est des mesures à prendre à l'endroit de l'ingérence
20	étrangère, mettre au point une infrastructure qui se compare
21	à MRR pour réagir à la désinformation et aux campagnes de
22	désinformation à l'endroit des universités, l'infrastructure
23	économique, la diaspora et le grand public.
24	Il faut porter une attention toute
25	particulière aux instances de troubles civils qui peuvent
26	être facilement manipulés par des pays autoritaires, tels le
27	Convoi des camionneurs et les manifestations anti-

129

1	Troisièmement, les efforts déployés par le
2	Canada pour contrer l'ingérence étrangère doivent comprendre
3	la menace que posent la Chine et la Russie qui étaient au
4	mandat de la Commission, mais pas l'Iran. Il faut identifier
5	l'Iran comme étant un « perpétreur » d'ingérence étrangère
6	aux côtés de la Chine, de la Russie, et d'autres encore.
7	L'incidence de l'Iran au Canada est grande.
8	Depuis l'invasion haineuse d'Israël le
9	7 octobre du Hamas, le Canada a vu une baisse dans la
10	cohésion sociale et une hausse importante de crimes haineux.
11	Et ça, c'est en partie attribuable à la campagne de
12	désinformation de l'Iran à l'égard des Juifs, des Israéliens,
13	et de leurs alliés. L'Iran et ses partenaires autoritaires
14	exploitent le conflit et c'est de diviser les Canadiens et
15	les Canadiennes et de déstabiliser leur économie.
16	Quatrièmement, il est essentiel que la
17	Commission mette de l'avant des recommandations particulières
18	liées à l'oppression, à la répression transnationale qui pose
19	une grande menace à tous les Canadiens, surtout les
20	collectivités de la diaspora et les personnes courageuses qui
21	s'y opposent.
22	Comme je l'ai dit plus tôt, le fondateur du
23	Centre Wallenberg fait lui-même l'objet de répression en
24	raison de son engagement de lutter pour les droits de la
25	personne. Les droits de la personne doivent être célébrés, ne
26	doivent pas être attaqués.
27	La Commission devrait recommander que le
28	Canada crée un organisme gouvernemental chargé de lutter

1	contre la répression transnationale et de venir en aide aux
2	victimes. Il faut habiliter cet organisme à prendre des
3	mesures, il faut donc définir ce que l'on entend par
4	« répression transnationale », définir cette notion et
5	l'intégrer dans le Code criminel. De plus, le Canada, en
6	coordination avec ses alliés, devrait imposer des sanctions
7	de type Magnitski pour toute personne responsable de
8	répression transnationale et autres formes d'ingérence
9	étrangère.
10	Pour résumer, le Centre Wallenberg exhorte la
11	Commission à identifier l'ingérence étrangère comme faisant
12	partie de la menace que pose le nouvel axe autoritaire et à
13	reconnaitre la manifestation de l'ingérence étrangère au
14	Canada, c'est-à-dire la répression transnationale, les
15	campagnes de désinformation et de manipulation en plus de
16	l'ingérence dans les élections du pays.
17	Merci.
18	COMMISSAIRE HOGUE: L'Alliance démocratique
19	russo-canadienne, Monsieur Sirois.
20	REPRÉSENTATIONS PAR Me GUILLAUME SIROIS:
21	Me GUILLAUME SIROIS: Bonjour, Madame la
22	Commissaire. Guillaume Sirois à l'Alliance démocratique des
23	Canadiens russes.
24	Lors de la première phase des audiences et
25	tout au long de l'été, nos agences de renseignement ont
26	gravement minimisé la menace du régime russe sur les
27	élections fédérales canadiennes. Pourtant, lors de la
28	première phase des audiences et tout au long de l'été,

1	1'01	pération	Tenet	Media	battait	son	plein.
---	------	----------	-------	-------	---------	-----	--------

Montée par des agents russes et deux
Québécois, cette opération a produit des millions de vidéos
vus par des millions de Canadiens et d'Américains de novembre
2023 à septembre 2024.

Ce qui est encore plus préoccupant, bien que peu surprenant, est que cette opération a eu lieu pendant quatre élections partielles. L'opération Tenet Media montre à quel point le gouvernement sous-estime la menace du régime russe pour la démocratie canadienne et son incapacité à y répondre efficacement.

Tenet Media n'est que la pointe de l'iceberg et le dernier chapitre d'une longue série d'ingérence russe dans les institutions démocratiques canadiennes orchestrée par la Russie qui remonte à la fin de la Seconde Guerre mondiale avec l'affaire Gouzenko.

Lors de l'élection générale de 2015, peu de temps après l'invasion de la Crimée en 2014, la Russie a favorisé Justin Trudeau, alors perçu comme moins expérimenté et moins agressif sur la scène internationale que Stephen Harper. Depuis l'adoption de la loi Magnitski en 2017, et particulièrement lors de l'élection générale de 2019, la Russie a continué à affaiblir le gouvernement en place, dont le premier ministre.

Lors de l'élection générale de 2021, la Russie a également nui au Parti conservateur qui souhaitait être encore plus ferme contre la Russie, tout en amplifiant le Parti populaire du Canada.

En février 2022, alors que la Russie
mobilisait ses chars d'assaut à la frontière de l'Ukraine, le
régime russe s'est servi du Convoi de la liberté pour
détourner l'attention mondiale et continuer à exacerber les
divisions sociales au Canada tout en poursuivant sa campagne
anti-Trudeau.

Le premier ministre, lors de son témoignage devant vous, a confirmé que la Russie a amplifié énormément les narratifs du Convoi et que cette campagne d'amplification et de division sociale se poursuit jusqu'à ce jour.

Le premier ministre a également témoigné sous serment que certaines des personnalités les plus influentes de notre époque, comme Tucker Carlson et Jordan Peterson, sont financées par la Russie. À ce jour, aucune accusation ou condamnation n'a été portée contre ces individus.

Il est évident que le régime russe a depuis longtemps eu l'intention de s'ingérer dans les institutions démocratiques canadiennes, surtout nos élections. Cela a toujours été évident pour la diaspora russe. Le fait que cette ingérence ne soit pas observée lors de nos élections en dit long sur la qualité des mesures en place pour protéger nos élections, bien plus que sur les intentions du régime russe.

Pourquoi est-ce que les opérations comme

Tenet Media se produisent encore en 2024? Parce que ça

fonctionne, et c'est pas moi qui le dis, c'est l'ancien

directeur du SCRS, David Vigneault, qui a affirmé ceci devant

vous.

T	Les operations du regime russe ont des
2	conséquences de plus en plus graves sur la cohésion sociale
3	et sur les politiques canadiennes, notamment notre soutien à
4	l'Ukraine.
5	Nathalie Drouin a témoigné qu'il y a une
6	tendance à la hausse du nombre de Canadiens qui seraient à
7	l'aise de fonctionner avec un pays ou une direction
8	autocratique. Elle a aussi témoigné qu'on voit un nombre
9	croissant de Canadiens qui croient que la situation en
10	Ukraine est causée par l'Ukraine elle-même. Quiconque n'est
11	pas alarmé par ces tendances ne porte pas attention.
12	Il est vrai que le populisme n'a pas besoin
13	de la Russie pour fonctionner, mais le populisme et le régime
14	russe bénéficient l'un de l'autre et s'encouragent
15	mutuellement. Comme l'ingérence russe vise à amplifier la
16	discorde sociale, il est facile pour des partis d'opposition
17	de s'emparer de cette discorde et de la diriger vers le parti
18	au pouvoir. C'est une tendance que l'on observe au niveau
19	fédéral, mais à tous les paliers gouvernementaux.
20	Ce qui est d'autant plus préoccupant est que
21	les premières victimes de cette ingérence sont les membres de
22	la diaspora russe, en particulier ceux qui défendent les
23	idéaux démocratiques. Le SCRS reconnait que le régime russe
24	continue d'influencer et de contrôler la diaspora russe au
25	Canada, notamment avec l'aide de son personnel diplomatique
26	au Canada.
27	Pourtant, aucune mesure sérieuse n'a été
28	prise contre la Russie ou ses agents pour ces activités

1	d'ingérence étrangère au Canada, même après l'amplification
2	du Convoi de la liberté, même après l'opération de Tenet
3	Media, et même après le financement de personnalités
4	publiques comme Tucker Carlson ou Jordan Peterson.
5	Qu'est-ce que ça va prendre, Madame la
6	Commissaire, pour que le gouvernement commence à agir face à
7	cette menace?
8	Notre fenêtre d'opportunité pour répondre à
9	cette menace et restaurer la cohésion sociale ainsi que la
10	confiance du public dans les institutions canadiennes se
11	referme rapidement. Aucune des organisations gouvernementales
12	entendues au cours des dernières semaines n'a les moyens ou
13	le mandat d'affronter efficacement l'ingérence russe.
14	De nombreux experts ont témoigné que la seule
15	manière de commencer à traiter ce problème est de revoir
16	drastiquement nos façons de faire. Il faut aussi développer
17	massivement les efforts de résilience citoyenne face à la
18	désinformation en ligne. Il faut aussi tenir les plateformes
19	numériques responsables de leurs contenus et repenser le
20	protocole public en cas d'incident électoral majeur.
21	Comme l'ont reconnu Mélanie Joly et Anne
22	Leahy, on doit aussi renforcer la promotion des valeurs

Leahy, on doit aussi renforcer la promotion des valeurs démocratiques canadiennes, y compris dans le Sud global et les pays russophones, pour contrer la propagande russe. Comme l'a suggéré Mélanie Joly en réponse à l'une de vos questions, Madame la Commissaire, un ministère des Communications pourrait être nécessaire pour répondre efficacement à cette querre de l'information menée par le régime russe.

1	Comme l'ont souligné plusieurs experts et
2	participants, il faut aussi fermer les échappatoires qui
3	permettent aux États étrangers de s'immiscer dans notre
4	démocratie et considérer davantage l'impact de l'ingérence
5	étrangère sur la diaspora.
6	Madame la Commissaire, l'Alliance
7	démocratique des Canadiens russes compte sur vous et sur
8	votre rapport pour déclencher une réponse forte et concrète à
9	l'ingérence étrangère qui pourrait promouvoir plutôt que de
10	limiter les droits et libertés des Canadiens et de la
11	diaspora. Votre rapport est notre meilleure chance, si ce
12	n'est pas notre seule chance, de forcer le gouvernement à
13	agir de manière décisive pour contrer l'ingérence russe et
14	protéger l'intégrité de notre démocratie.
15	Merci.
16	COMMISSAIRE HOGUE: Merci.
17	La Coalition sikhe.
18	Est-ce que monsieur Singh est ici? Le voilà à
19	l'écran.
20	Me PRABJOT SINGH: Bonjour. Est-ce que vous
21	m'entendez?
22	COMMISSAIRE HOGUE: Oui, je vous entends.
23	Me PRABJOT SINGH: Merci.
24	REPRÉSENTATIONS PAR Me PRABJOT SINGH:
25	Me PRABJOT SINGH: Je m'appelle Prabjot Singh
26	pour la Coalition sikhe.
27	Madame la Commissaire, au cours de la
28	dernière année, surtout pendant la deuxième étape du travail

1	de la Commission, la Commission a entendu beaucoup de
2	témoignages de témoins des communautés du renseignement et de
3	la sécurité, de la fonction publique, des universitaires, des
4	experts, des fonctionnaires des partis, des ministres, et des
5	membres des communautés des diasporas touchés par l'ingérence
6	étrangère.
7	Mais il y a une chose qui est vraiment… qui
8	est claire : le gouvernement de l'Inde a et continue de
9	cibler le Canada, les institutions canadiennes et la
10	communauté sikhe de ce pays en se servant de toute une gamme
11	de tactiques. Cette ingérence mine le Canada.
12	Un seul pays discuté devant la Commission a
13	été trouvé coupable de l'assassinat de dissidents canadiens
14	en sol canadien. Un seul pays a été nommé devant la
15	Commission comme responsable de la violence qui a touché des
16	communautés à l'échelle du pays. Il y a eu des attentats, des
17	incendies criminels et des cas d'extorsion.
18	Pendant des années, l'Inde a utilisé son
19	personnel diplomatique pour faire de la répression et de
20	l'ingérence étrangère ici au Canada avec le but de
21	criminaliser tous ceux qui veulent avoir un pays indépendant
22	en Inde, soit le Khalistan.
23	En mars 2024, le Panel des cinq a déterminé
24	que :
25	« L'ingérence indienne guide la
26	politique canadienne pour son propre
27	bénéfice. Le gouvernement indien
28	tente de contrer l'activisme des

1	Sikhs au Canada. »
2	Le Panel a également déterminé que le
3	gouvernement de l'Inde tente d'influencer les fonctionnaires
4	canadiens à tous les niveaux pour que ceux-ci puissent
5	prendre des décisions à l'avantage de l'Inde.
6	Nous avons entendu beaucoup de preuve à
7	l'effet qu'il y a une ingérence directe de la part de l'Inde
8	sur les institutions canadiennes. Le gouvernement indien a
9	tenté de discréditer des leaders canadiens en se servant de
10	documents rédigés en Inde, on essaie d'influencer des
11	parlementaires canadiens, on a essayé d'influencer la course
12	à l'investiture du Parti conservateur du Canada, l'Inde a
13	tenté de lever de l'argent pour des candidats favorables à
14	lui dans des courses politiques au Canada.
15	Il y a des lacunes dans l'infrastructure du
16	Canada qui font que nous devons renforcer notre appareil de
17	sécurité.
18	Le gouvernement a manqué d'identifier les
19	actions de l'Inde et s'est seulement réveillé suite à
20	l'assassinat de l'activiste sikh [Hardeep Singh Nijjar] en
21	sol canadien. Les activités de l'Inde se sont déroulées
22	pendant des années avant cet assassinat. Il y a eu d'autres
23	assassinats en 2022. Les victimes n'ont pas été appuyées par
24	les agences de sécurité.
25	Les révélations de la GRC la semaine passée
26	au sujet de la violence commise par l'Inde ici et qui est
27	autorisée par le gouvernement indien démontrent que la
28	réponse du Canada jusqu'à présent n'a pas réussi à dissuader

l'Inde à agir en sol canadien. Un manque de transparence et
un manque d'engagement envers la lutte contre l'ingérence
indienne est dû au fait que la politique étrangère du Canada
est plus importante pour le gouvernement canadien que le tort
fait en sol canadien.

La Commission a entendu des preuves à l'effet que le Canada n'a pas démantelé un réseau de renseignement indien pour des raisons de politique étrangère à l'époque où le premier ministre a visité l'Inde en 2018.

Ce manque de réaction de la part du Canada sur beaucoup d'années a fait que la minorité sikhe au Canada qui est très visible est devenue plus vulnérable. L'immunité donnée aux diplomates indiens a fait qu'ils ont renforcé leurs activités clandestines et ont ouvert la voie en juin de 2023... ou, plutôt, ont fait que l'assassinat de 2023 a pu avoir lieu.

Cette Commission est une première bonne étape pour contrer l'ingérence étrangère, mais la Commission doit aller plus loin et faire des recommandations robustes pour qu'on puisse mettre fin à cette ingérence. Il nous faut investir les ressources nécessaires pour contrer cette ingérence. Des individus basés au Canada ne doivent pas être forcés de choisir entre leurs droits constitutionnels et leur retrait de la vie publique.

Il est également impératif que chaque personne responsable pour des activités hostiles soit tenue responsable de ces activités. Mais jusqu'à présent, toute tentative de contrer cette ingérence a fait échec.

1	Le Canada doit renforcer ses mécanismes pour
2	lutter contre l'ingérence étrangère. Il ne faut pas que la
3	politique étrangère soit plus importante que les effets de
4	l'ingérence étrangère sur certains Canadiens. Nous ne pouvons
5	pas sacrifier l'intégrité des institutions canadiennes ni les
6	vies d'autres activistes sikhs qui sont encore pris en cible
7	aujourd'hui.
8	Merci.
9	COMMISSAIRE HOGUE: Enfin, et pas des
10	moindres, le Congrès canadien ukrainien.
11	REPRÉSENTATIONS PAR Me JON DOODY:
12	Me JON DOODY: Merci.
13	Je suis Jon Doody, avocat pour le Conseil
14	canadien ukrainien
15	L'ingérence russe dans la politique et la
16	société canadienne n'est pas un nouveau phénomène, mais
17	existe depuis des décennies. Tandis que cette Commission dans
18	le rapport de la phase 1 n'a pas trouvé de preuves ou
19	d'exemples spécifiques d'ingérence dans les élections
20	générales de 2019 ou 21 ne veut pas dire que la Russie n'a
21	pas tenté de s'ingérer dans ces élections.
22	Il y a de nombreux exemples. L'ingérence
23	étrangère peut être moins évidente, mais ça ne veut pas dire
24	qu'elle a moins d'impact.
25	Nous avons maintenant la mise en accusation
26	américaine qui indique que Tenet Media était financé par les
27	Russes et que l'influenceur était payé pour répondre à la
28	désinformation. Cet exemple de l'ingérence étrangère russe a

été découvert et rendu public par les États-Unis et non paspar des agences canadiennes.

Les agences canadiennes n'étaient soit pas au courant ou alors elles étaient au courant, mais n'ont pas informé le public de ce financement. Ce qui remet en question la capacité du Canada de détecter l'ingérence étrangère sous la forme de désinformation ou la volonté à partager l'information concernant l'ingérence étrangère avec le grand public canadien. L'une option ou l'autre doit préoccuper cette Commission.

L'ingérence étrangère se manifeste sous diverses différentes formes et n'est révélée pas seulement durant les élections. Nous avons entendu durant cette Commission que l'objectif de la Russie n'est pas d'amener un parti ou un candidat à être élu spécifiquement, mais plutôt semer la discorde dans les démocraties occidentales.

La communauté canadienne ukrainienne est l'une des plus susceptibles à l'ingérence étrangère. Il y a plus de 1,2 million de Canadiens ukrainiens qui résident au Canada, une des plus grandes diasporas du Canada. Cette communauté, à l'inverse des autres groupes, n'est pas ciblée par sa terre natale, mais plutôt par un gouvernement hostile étranger qui a envahi illégalement le territoire ukrainien il y a près de trois ans et ça se poursuit aujourd'hui.

L'ingérence russe au travers de la désinformation continue d'affecter les membres des communautés canadiennes ukrainiennes et des Canadiens en général. La Russie essaie de manipuler la perception de son

1	invasion en Ukraine et ses actions ont un véritable impact
2	sur comment les Canadiens pensent à la guerre et comment ils
3	la perçoivent. Les actions de la Russie ne sont peut-être pas
4	ciblées directement vers les parlementaires, mais l'impact
5	sur les membres de la communauté canadienne ukrainienne est
6	néanmoins important et néfaste.
7	Le Congrès canadien ukrainien a quelques
8	recommandations à formuler à la Commission.
9	Tout d'abord, de compléter l'interdiction sur
10	les médias étatiques russes comme Russia Today, alors que le
11	CRTC a interdit $\it RT$ des ondes, c'est facilement accessible de
12	le voir en ondes et sur les applications de médias sociaux.
13	En permettant à RT de continuer à être accessible aux
14	Canadiens, le gouvernement canadien permet que la propagande
15	russe soit présente dans la société canadienne.
16	Deuxièmement, encourager le gouvernement à
17	expulser les diplomates russes du Canada. On a entendu parler
18	de l'usage de l'expulsion de diplomates comme étant un outil
19	dans la trousse à outils du Canada et on l'a vu utilisé
20	récemment concernant les diplomates indiens. Le Canada est le
21	seul pays de l'OTAN qui n'a pas expulsé ces diplomates russes
22	depuis que la Russie a envahi illégalement l'Ukraine en
23	février 2022. La Russie a actuellement 69 diplomates au
24	Canada, qui dépasse le nombre de diplomates de beaucoup de
25	pays alliés.
26	Troisièmement, pour établir des programmes
27	d'éducation pour informer le public, y compris les enfants,
28	sur comment identifier la désinformation et comment penser

1	critiquement et analyser les histoires médiatiques. Un public
2	bien éduqué est la première étape pour combattre la
3	désinformation et le gouvernement a un rôle à jouer pour
4	s'assurer que les Canadiens ont les compétences nécessaires
5	pour identifier la mésinformation et désinformation.
6	J'aimerais conclure en remerciant la
7	Commission de nous avoir permis de participer à cette
8	procédure. Nous apprécions tout le travail que vous avez fait
9	jusqu'à date et continuez de faire, et on se réjouit de lire
10	votre rapport final.
11	Merci.
12	COMMISSAIRE HOGUE: Je crois que je n'ai
13	oublié personne. No? It's fine?
14	Alors, laissez-moi juste quelques minutes.
15	J'ai débuté cet après-midi en disant que ça sentait la fin,
16	alors je termine en disant que c'est effectivement la fin,
17	mais la fin du travail public de la Commission, c'est-à-dire
18	la fin des audiences publiques et des tables rondes.
19	Je veux prendre quelques minutes pour
20	remercier tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, y ont
21	participé.
22	Alors, au premier chef, les participants eux-
23	mêmes, leurs avocats — que j'ai vus plus souvent que les
24	participants d'ailleurs, ce qui est tout à fait normal -, les
25	représentants des médias, le personnel technique, les
26	interprètes, tous ceux qui, parmi le public, ont suivi nos
27	travaux et tous ceux qui ont contribué à rendre notre séjour
28	ici efficace, sécuritaire, et j'ajouterais agréable.

Alors, bien sûr aussi, un merci très spécial 1 à tout le personnel de la Commission, qu'il s'agisse des 2 3 avocats ou du personnel administratif et technique, et j'inclus dans cela notre responsable également des 4 communications. 5 6 Je dois vous dire que je suis ravie de voir... de constater à quel point la collaboration de chacun a permis 7 de tenir des audiences publiques de façon efficace, mais 8 aussi, j'irais jusqu'à dire de façon sereine et, je crois, de 9 façon équitable à l'égard de tous. 10 Notre travail à nous est loin d'être terminé, 11 comme vous pouvez l'imaginer puisque nous avons un rapport à 12 13 rédiger. Nous recevrons des observations écrites de la part 14 de tous les participants - du moins, on l'espère -, puis nous analyserons et nous réfléchirons aux enjeux que nous avons 15 identifiés en vue de faire des recommandations solides et 16 efficaces, on l'espère. 17 Alors, j'ai commencé en disant que ça sent la 18 19 fin et je conclus en disant que nous sommes à la fin, mais seulement la fin du travail public de la Commission, la fin 20 des audiences publiques et des tables rondes. 21 22 J'aimerais saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui ont participé d'une façon ou d'une 23 autre, à savoir les participants, leurs avocats, les 24 représentants des médias, ceux qui ont suivi notre travail, 25 le personnel technique, les interprètes, et tous ceux qui ont 26 aidé à rendre notre séjour ici efficace, sécuritaire et 27 agréable. Et, bien sûr, un grand merci au personnel de la 28

INTERPRÉTATION FRANÇAISE 145

1	Commission, que ça soit les avocats ou le personnel
2	administratif et technique, y compris notre responsable des
3	communications avec les médias.
4	Je suis honnêtement ravie de noter à quel
5	point la collaboration de tout le monde a permis à la
6	Commission de tenir ces audiences de façon sereine et
7	efficace.
8	Notre travail, comme vous pouvez l'imaginer,
9	est loin d'être terminé puisque nous devons encore rédiger un
10	rapport. Nous nous attendons à recevoir de tous les
11	participants des observations écrites que nous analyserons et
12	nous réfléchirons sur les différentes problématiques
13	identifiées durant les travaux de la Commission afin de
14	formuler des recommandations efficaces.
15	Alors, merci à tout le monde, et je pense que
16	vous devriez bien vous reposer cette fin de semaine et on se
17	reverra certainement d'ici la fin de l'année. Merci.
18	L'audience est ajournée 16 h 19
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

INTERPRÉTATION FRANÇAISE 146

1	CERTIFICATION
2	
3	I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
4	hereby certify the foregoing pages to be an accurate
5	transcription of my notes/records to the best of my skill and
6	ability, and I so swear.
7	
8	Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
9	certifie que les pages ci-hautes sont une transcription
10	conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
11	capacités, et je le jure.
12	
13	The ages
14	Sandrine Marineau-Lupien
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	